Soixante-seizième année - N° 3920 — 24 rebia II 1408 (16 décembre 1987).

ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 4 DH. — Numéro des années antérieures : 6 DH

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	50 DH	90 DH	*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.*
Édition des débats de la Chambre des Représentants		80 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	50 DH	90 DH	
Édition de traduction officielle	45 DH	80 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Abonnement et publicité

IMPRIMERIE OFFICIELLE

Rabat - Chellah

Tél. 650-24 — 650-25

651-79 et 654-13

C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

Bank Al Maghrib. — Rapport sur l'exercice 1986.

Rapport sur l'exercice 1986 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Bennani Ahmed, gouverneur de Bank Al Maghrib 402

Établissements universitaires. — Création des départements d'enseignement et de recherche.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 1382-87 du 11 rebia I 1408 (4 novembre 1987) complétant l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur n° 1485-75 du 5 hija 1395 (8 décembre 1975) portant création des départements d'enseignement et de recherche relevant d'établissements universitaires 461

Fonds de soutien aux services de la réglementation et du contrôle des prix et des stocks de sécurité.

Arrêté du Premier ministre n° 3-108-87 du 16 rebia II 1408 (8 décembre 1987) relatif au compte spécial n° 35-51 intitulé « Fonds de soutien aux services de la réglementation et du contrôle des prix et des stocks de sécurité » 461

Emission, par le Trésor, d'un emprunt obligataire.

Arrêté du ministre des finances n° 1538-87 du 24 rebia II 1408 (16 décembre 1987) relatif à l'émission, par le Trésor, d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de deux milliards sept cent cinquante-six millions sept cent trente mille dirhams (2.756.730.000 DH) 461

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Pages

Décret n° 2-86-812 du 11 safar 1408 (6 octobre 1987) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens 463

Décret n° 2-86-813 du 11 safar 1408 (6 octobre 1987) modifiant et complétant le décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) portant attribution d'une allocation de technicité à certaines catégories de fonctionnaires 464

TEXTES PARTICULIERS

Administration de la défense nationale.

Décret n° 2-86-19 du 14 rebia II 1407 (17 décembre 1986) complétant le décret n° 2-73-657 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) relatif à l'organisation et au fonctionnement des formations hospitalières des Forces armées royales 465

Décret n° 2-86-350 du 21 rebia II 1407 (24 décembre 1986) modifiant le décret n° 2-76-84 du 9 safar 1396 (10 février 1976) relatif à l'alimentation des militaires en service dans les provinces du Sahara récupéré .. 465

Décret n° 2-86-351 du 21 rebia II 1407 (24 décembre 1986) modifiant le décret n° 2-76-260 du 28 joumada I 1396 (28 mai 1976) relatif à l'institution d'un régime provisoire de solde et d'alimentation des militaires appelés et des militaires de réserve rappelés, affectés dans les provinces du Sahara récupéré 465

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GENERAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1986

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur BENNANI Ahmed

Gouverneur de Bank Al-Maghrib

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1986, vingt-huitième exercice de l'Institut d'émission.

L'économie mondiale a été caractérisée en 1986 par des changements importants et notamment par une accentuation des déséquilibres, par la baisse des prix des matières premières, en particulier le pétrole, l'instabilité des changes et la chute du dollar et des taux d'intérêt. Ces mutations n'ont pas servi à stimuler l'activité encore atteinte de langueur et subissant le poids du chômage, de l'endettement et le contrecoup de ces modifications ; en effet, les pays industrialisés réalisant de substantiels gains sur les achats de produits de base et bénéficiant également d'importants transferts nets en leur faveur au titre du remboursement de la dette n'ont pas accru leur demande dans les mêmes proportions et la plupart d'entre eux ont même renforcé leur dispositif de protectionnisme déjà en place. Simultanément, les problèmes des pays en développement sont devenus plus aigus encore sous l'effet notamment de la détérioration des termes de l'échange, de la contraction des recettes d'exportation, de la raréfaction de l'aide publique et de l'insuffisance des capitaux privés, facteurs qui ont fait obstacle à la fois à leur redressement économique et à l'atténuation de leurs difficultés financières.

En définitive, l'économie mondiale a certes enregistré une nouvelle modération de l'inflation mais le taux d'accroissement de l'activité est demeuré faible puisqu'il n'a pas dépassé 2,9 % au lieu de 3,1 % en 1985 et 4,4 % en 1984.

Dans les pays développés, la production s'est ressentie de la faiblesse de l'investissement et de celle des exportations, atténuées, il est vrai, par une certaine reprise de la consommation. Dans l'ensemble de l'Organisation de coopération et de développement économique, la croissance n'a pas dépassé 2,4 % au lieu de 3 % un an auparavant et cette moyenne recouvre en fait des évolutions contrastées d'un pays à l'autre. Ainsi, aux Etats-Unis, le taux est-il revenu de 2,7 % à 2,5 %, et au Japon, de 4,7 % à 2,5 %. En revanche, bien qu'encore peu soutenue, de l'ordre de 2,5 %, l'activité s'est légèrement améliorée au sein de la Communauté économique européenne, particulièrement en France et en Italie, passant respectivement de 1,4 % à 2,2 % et de 2,3 % à 2,8 %. Toutefois, elle est demeurée insuffisante pour susciter la création de nouveaux emplois et réduire de manière significative le niveau du chômage qui a encore concerné 31 millions de personnes dont 19 millions pour l'Europe seule, soit respectivement 8 % et 11 % de la population active.

Dans ces conditions, les politiques budgétaires et monétaires ont été conduites avec le souci de soutenir l'activité sans pour autant que se soit manifestée une plus grande coopération pour la recherche d'objectifs communs. Toutefois, elles sont partout restées empreintes de prudence d'autant que persistaient des impulsions inflationnistes d'ordre interne masquées certes par la chute des prix de l'énergie et que le processus de désinflation sensible tout au long de l'année, marquait, en fin de période, une nette tendance au ralentissement. Conjuguée au tassement des cotations des produits de base, à la baisse du dollar et à la modération des augmentations salariales, une telle évolution s'est traduite par une nouvelle atténuation de l'inflation dont les écarts de taux entre pays ont au surplus continué à se rétrécir. De fait, pour la sixième année consécutive, la progression des prix à la consommation s'est nettement décélérée dans le monde industrialisé où elle est revenue en moyenne de 4,6 % à 2,8 % taux le plus faible observé depuis 1964. Aux Etats Unis et au Japon, la hausse s'est établie respectivement à 2 % et 0,5 % ; de même, elle s'est ralentie dans tous les pays de la Communauté économique européenne, ne dépassant pas 3,4 %. La France, le Royaume-Uni et l'Italie ont ainsi enregistré des progrès notables avec des augmentations limitées à 2,2 %. 6 % et 3,4 % tandis qu'en Allemagne le coût de la vie s'est même infléchi de 0,2 %.

Dans les pays en développement, la faible expansion des économies industrialisées, jointe à la chute des prix des produits de base, et par conséquent à celle des recettes d'exportation, s'est traduite par une nouvelle détérioration des termes de l'échange, de l'ordre de 16 %, et par un rythme de croissance à peine comparable à celui de l'accroissement démographique. Toutefois, si la progression de l'activité n'a pas excédé globalement 3,5 %, la production des pays exportateurs de pétrole, les plus durement touchés, a diminué de 0,7 %, et celle des pays non pétroliers s'est accrue de 5,4 % malgré la poursuite de programmes d'ajustement contraignants, la raréfaction des financements extérieurs et un net alourdissement du service de la dette. De fait, de nombreux pays débiteurs ont eu des difficultés croissantes à honorer les échéances de leurs emprunts et n'ont pu assumer aucun amortissement en capital. Dans ce domaine, les mesures proposées en 1985 dans le cadre du plan Baker n'ont guère eu le succès escompté ; si les banques commerciales créancières ont été contraintes à restructurer les dettes, elles sont restées cependant très réticentes à consentir de nouveaux crédits. D'ailleurs, les débours des pays en développement ont été très nettement supérieurs aux nouveaux prêts qui leur ont été accordés.

Cette évolution a concerné à des degrés divers l'ensemble des zones géographiques du Tiers-Monde où l'inflation s'est toutefois atténuée en s'établissant à 28 % au lieu de 40 % en 1985. C'est en Afrique, dont les termes de l'échange se sont à nouveau dégradés de près du quart, que la croissance a été la plus faible, ne dépassant guère 1,6 % et la hausse des prix s'y est établie aux alentours de 13 %. De même en Amérique Latine, les plans de stabilisation mis en oeuvre se sont traduits en général par une réduction du taux d'inflation, ramené globalement de 146 % à 87 % et, à l'exception de certains pays, dont notamment le Mexique, par une amélioration de la croissance. Parmi le groupe des pays semi-industrialisés, ceux de l'Asie du Nord-Est ont enregistré un fort développement, lié au vif accroissement de leurs exportations de biens manufacturés.

Enfin, pour l'Europe de l'Est, la croissance est passée de 3 % à plus de 4,1 % en Union Soviétique et de 2,5 % à 3 % dans les autres pays tandis que la hausse des prix s'est stabilisée globalement à 2 %.

Les échanges internationaux ont subi à la fois les effets du manque de vigueur de la demande dans les pays développés ainsi que la compression du volume des importations des pays en développement, notamment ceux exportateurs de pétrole. Ils se sont caractérisés par une accentuation des déséquilibres et par l'intensification de la concurrence d'autant que les principaux débiteurs ont été amenés à accroître les tonnages de leurs exportations de matières premières pour compenser la baisse des prix et faire face à l'aggravation de leurs difficultés financières, à un moment où les pressions protectionnistes ne cessaient de se renforcer. Au total, le commerce mondial a enregistré une croissance de 4,9 % en volume, taux légèrement supérieur à la moyenne des cinq exercices précédents mais néanmoins plus faible que celui observé au cours des années soixante-dix. Calculé en valeur, l'accroissement des échanges a atteint 9,6 % compte tenu de la dépréciation du dollar et du renchérissement de 18 % des biens manufacturés. Mis à part ces derniers, les cours de tous les autres groupes de produits ont accusé de sensibles replis. Par suite de l'expansion de l'offre, les prix du pétrole, en baisse de 4,3 % en 1985, se sont ainsi contractés de 48,3 % et sont revenus, en termes constants, à leur niveau du début de 1974. De même, sous l'effet d'une surproduction et d'une faible demande, les cotations des autres matières premières ont marqué un nouveau

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

recul, chiffré en termes réels à plus de 18 %, et ont atteint leur seuil le plus bas depuis plusieurs décennies. Au demeurant, à une exception près, les accords de stabilisation relatifs aux prix de produits de base sont restés inopérants.

En définitive, les termes de l'échange des pays exportateurs de pétrole se sont détériorés de 46 %. Ils se sont en revanche appréciés de 9,4 % dans les pays industrialisés qui ont ainsi bénéficié d'un transfert de ressources estimé à 80 milliards de dollars.

Les déséquilibres des positions extérieures se sont accusés en dépit des ajustements de taux de change, opérés notamment à la suite de l'accord intervenu en ce sens en septembre 1985 entre les cinq principaux pays industriels. Confrontés à une chute de 34 % de leurs recettes extérieures, les pays exportateurs de pétrole ont enregistré un déficit de leurs paiements courants de 36 milliards de dollars bien qu'ils aient fortement réduit leurs importations. Dans le même temps, le solde négatif des pays en développement non pétroliers, en repli de près de moitié, a été limité à quelque 12 milliards de dollars. Quant au déficit du compte courant des pays développés, il est revenu de 55 milliards en 1985 à 9 milliards en 1986. Néanmoins, les écarts existants se sont davantage élargis : les excédents du Japon et de l'Allemagne se sont considérablement renforcés en passant respectivement de 49 à 86 milliards de dollars et de 13 à 36 milliards de dollars, tandis que le déficit courant des Etats-Unis a atteint 140 milliards de dollars du fait de l'amplification du déséquilibre commercial .

L'évolution des marchés de change a reflété les disparités des positions extérieures, des niveaux de taux d'intérêt et des situations conjoncturelles. Elle s'est surtout caractérisée par le repli du dollar, le raffermissement du yen et les réalignements monétaires intervenus au sein du système monétaire européen. Poursuivant la tendance amorcée au dernier trimestre 1985, la baisse du dollar, à l'exception de quelques phases de reprise, n'a cessé de se confirmer sous l'effet notamment de la détente progressive des taux d'intérêt aux Etats-Unis et des prévisions pessimistes quant à l'évolution de l'économie et des déficits tant budgétaire que commercial dans ce pays. En définitive, d'une fin d'année à l'autre, le dollar a fluctué vis-à-vis des principales devises dans des limites allant d'une dépréciation de 20,8 % vis-à-vis du franc suisse à une appréciation de 2,4 % à l'égard de la couronne suédoise ; en moyenne, il a baissé de 13,8 % contre les principales devises mondiales et de près de 18 % au regard des monnaies du système monétaire européen. Pour sa part, la devise japonaise s'est vivement appréciée grâce principalement aux bonnes performances de l'économie nipponne et à la chute du prix du pétrole. La persistance d'écarts d'inflation, notamment entre la France et l'Allemagne, a entraîné en avril un nouveau réaménagement du dispositif de change européen qui s'est traduit par une dévaluation d'autant du franc français alors que le franc belge et la couronne danoise se sont trouvés revalorisés de 1 % et que la lire italienne ne subissait aucun ajustement.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a subi d'amples fluctuations et, après avoir culminé à près de 443 dollars, s'est fixé en fin d'année à 391 dollars environ, en hausse de près d'un cinquième d'un exercice à l'autre.

Quant au volume des transactions sur le marché international des capitaux, il s'est fortement développé cette année encore. En effet, les ressources recueillies ont atteint quelque 375 milliards de dollars, en hausse de près du tiers par rapport à l'an passé. L'essor des flux financiers, qui contraste avec le ralentissement de la croissance réelle de l'économie, découle de la préférence de plus en plus marquée pour les placements liquides dont la rémunération réelle se révèle nettement attractive en raison du recul de l'inflation et de l'assouplissement des conditions bancaires. En outre, les ressources collectées ont été drainées presque exclusivement par les pays industrialisés, les fonds recueillis par les pays de l'est et surtout par ceux du Tiers-Monde s'étant fortement contractés pour ne plus représenter respectivement que 1 % et 5 % du total. Ainsi, en dépit des efforts d'ajustement entrepris par les pays endettés, les concours extérieurs dont ils ont bénéficié cette année se sont avérés, comme en 1985, inférieurs au montant du service de leur dette extérieure dont l'encours a été porté au demeurant en un an de 992 à 1 045 milliards de dollars. De fait, pour l'ensemble des pays débiteurs les apports se sont limités à 19 milliards de dollars tandis que les débours ont atteint 137 milliards de dollars dont 70 milliards au seul titre des paiements d'intérêts. Ainsi, malgré les sacrifices consentis au cours des dernières années, le service de la dette s'est encore alourdi en raison notamment du surcoût consécutif au rééchelonnement. Ce phénomène s'avère d'autant plus préjudiciable pour la croissance des pays en développement que les recettes d'exportation ont baissé et que le niveau des taux d'intérêt réels apparaît toujours élevé. Aucune mesure satisfaisante n'a pu jusqu'à présent être dégagée en vue de parvenir à une solution du problème de l'endettement et seuls des arrangements momentanés et au cas par cas ont pu être passés entre créanciers et débiteurs. Parmi ces derniers, rares ont été ceux qui ont décidé de limiter unilatéralement leurs remboursements, la plupart d'entre eux ayant continué de rechercher un réglement concerté et de réclamer l'adoption d'un rapport raisonnable entre les recettes d'exportation et le service de la dette.

Devant la persistance des déficits extérieurs et de l'aggravation des problèmes d'endettement, les organismes internationaux ont continué, dans le cadre d'une approche au cas par cas, à renforcer les processus d'ajustement et à inciter les pays créanciers et les banques commerciales à ne pas interrompre leurs prêts et à consentir de nouveaux financements compatibles avec les programmes établis et nécessaires à leur réalisation. Par ailleurs, le Fonds monétaire international a reconduit sa politique d'accès élargi et créé une « facilité d'ajustement structurel » d'un montant de 2,7 milliards de D.T.S., destinée à fournir une aide concessionnelle aux nations à faible revenu. Toutefois, la conditionnalité des prêts de cet organisme est demeurée généralement contraignante et ses concours sont restés inférieurs aux besoins et ont été même réduits. En effet, déjà fortement diminués en 1985, les tirages bruts effectués auprès du Fonds monétaire international n'ont pas dépassé cette année 3,8 milliards de droits de tirage spéciaux au lieu de 4 milliards un an auparavant et, compte tenu des remboursements effectués, les déblocages nets apparaissent négatifs de 1,9 milliard. En outre, il n'a été procédé à aucune nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux. Néanmoins, le Fonds a été amené à renforcer le volume de ses ressources et a obtenu à ce titre une ligne de crédit de 3 milliards de D.T.S. consentie par le Japon. Pendant l'exercice clos le 30 juin 1986, la Banque mondiale dont le capital n'a pu être augmenté a, pour sa part, porté le montant de ses autorisations de prêts de 11,2 à 13,2 milliards de dollars et ses décaissements ont été maintenus à plus de 8 milliards de dollars. Quant à l'Association internationale de développement dont les ouvertures de crédits se sont chiffrées à 3,1 milliards de dollars et les versements effectifs à 3,2 milliards contre respectivement 3 milliards et 2,5 milliards un an auparavant, elle a obtenu après de laborieuses négociations auprès de 31 pays quelque 12,4 milliards de dollars dans le cadre de la huitième reconstitution de ses ressources pour la période triennale 1987-1989.

Par ailleurs, la coopération internationale s'est traduite surtout par un renforcement des concertations bilatérales entre pays industrialisés. Certes, réunis à Punta Del Este en septembre, les pays membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), pour lequel le Maroc a présenté une demande d'adhésion en mars 1985, ont décidé de lancer un huitième cycle de négociations multilatérales, destiné à démanteler le protectionnisme et à développer les échanges internationaux. De même, les pays développés ont poursuivi leur action pour une meilleure convergence de leurs résultats en matière d'inflation et réaffirmé, lors du sommet économique de Tokyo tenu en mai, leur détermination à lutter contre le protectionnisme et à améliorer la compatibilité de leurs politiques nationales sur la base d'indicateurs économiques objectifs. Ces initiatives n'ont cependant suscité que peu de mesures concrètes de même qu'elles n'ont pas empêché l'accentuation de pratiques commerciales restrictives. Dans ce contexte, les nations du Tiers-Monde ont cherché à relancer leur coopération économique. Tel était notamment l'objet de la deuxième conférence Sud-Sud à Kuala-Lumpur et de celle du Groupe des 77 réunis au Caire. Le Maroc a pour sa part proposé devant la dernière assemblée des pays non alignés d'élaborer un plan d'action pour l'autosuffisance alimentaire au moyen de la mise en commun des financements et des capacités en techniques et en ressources humaines. Lors de la session spéciale des Nations-Unies consacrée à la situation économique en Afrique, le Maroc a également annoncé sa décision de réduire de moitié ses droits de douane en faveur des produits provenant des pays les moins avancés.

Les efforts de rapprochement sont cependant restés peu nombreux et leur efficacité s'est à nouveau heurtée aux difficultés de financement. Au demeurant, la coopération a continué d'être perçue comme un simple moyen de parer aux effets immédiats de la crise et les programmes à court terme ont tendu à se généraliser si bien que la nécessité de trouver des solutions à long terme est demeurée aussi urgente que par le passé. A cet effet, les pays industrialisés devront améliorer la coordination de leurs politiques économiques en tenant compte des effets de leurs propres actions sur le plan international, maîtriser leurs déficits budgétaires, s'appuyer davantage sur l'atténuation des tensions inflationnistes internes et surtout lever les barrières entravant les échanges.

En définitive, il apparaît qu'une longue période de faible croissance dans le monde, même si celle-ci s'est accompagnée d'une baisse des taux d'intérêt, a

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

aggravé la situation déjà difficile de nombreux pays en développement, confrontés aux épineux problèmes de l'endettement et a entravé fortement la réalisation des objectifs de redressement que d'autres pays se sont fixés, tout en consentant des sacrifices souvent lourds. Cette situation sur le devenir de laquelle l'on s'interroge, tant les facteurs propices apparaissent peu nombreux, comporte de graves dangers pour l'ensemble de la Communauté internationale ainsi que pour le système financier mondial et particulièrement pour les pays qui, comme le Maroc, sont ouverts aux courants des échanges avec l'étranger et donc sensibles à l'évolution de la conjoncture mondiale.

•

L'influence de la conjoncture internationale dont les principales caractéristiques viennent d'être brièvement rappelées, demeure déterminante sur l'évolution de l'économie nationale. Qu'il s'agisse d'abord de la production de nombreux secteurs qui sont très sensibles à la demande mondiale laquelle sous-tend au demeurant l'ensemble des exportations soumises à un protectionnisme de plus en plus accentué ; qu'il s'agisse ensuite du volume et de la valeur des importations en raison des cours pratiqués sur les marchés, de l'ampleur de l'offre et de la nécessité de s'approvisionner notamment en demi-produits et en matières premières, en particulier en énergie dont l'importation, à un niveau élevé, est essentielle à l'activité comme à la consommation. De même, les règlements avec l'étranger reflètent fidèlement les fluctuations des cours, les variations erratiques des monnaies de facturation et des changes, le niveau des taux d'intérêt des places financières internationales et celui des flux de capitaux. Dans ces conditions, la conduite d'une politique économique et financière intérieure dépend dans des proportions plus ou moins grandes de l'évolution de facteurs exogènes sur lesquels reposent les résultats de mesures arrêtées au plan interne et sur lesquels les décideurs n'ont aucune prise. Dans ce contexte international encore peu propice, l'économie nationale a réalisé en 1986 des progrès très satisfaisants conformes aux objectifs de redressement et dûs à un retournement de tendance en notre faveur du prix du pétrole, aux performances de la production, à une atténuation de la consommation et à un accroissement de l'épargne.

En effet, une campagne agricole sans précédent, associée à une expansion de la plupart des autres activités, a entraîné une croissance du produit intérieur brut de 5,8 %, taux inégalé depuis de nombreuses années et qui succède à celui de 4,4 % observé un an auparavant. Cette importante amélioration a permis au produit intérieur brut de s'accroître à prix courants de 12,6 %, de réduire certaines importations, de satisfaire plus largement la demande intérieure et de renforcer notamment les exportations de produits alimentaires et celles de biens manufacturés.

En regard, la consommation finale a augmenté à un rythme modéré et sa part dans le produit intérieur brut a légèrement fléchi, laissant une place plus importante à l'épargne dont la formation s'est poursuivie et a assuré la couverture quasi intégrale des besoins de la formation brute de capital fixe. Au surplus, ces résultats remarquables ont été accompagnés par un redressement des équilibres fondamentaux.

C'est ainsi qu'une nouvelle réduction du déficit des finances publiques laquelle constitue une condition préalable à un ajustement extérieur réel et durable a pû être acquise grâce à une baisse des dépenses globales du Trésor en proportion du produit intérieur brut en dépit d'une hausse modérée des recettes, résultant d'une renonciation à certaines recettes consécutivement au maintien d'exonérations importantes au profit de secteurs porteurs et de la diminution de certaines taxes, en particulier à l'importation. De fait, les dépenses du Trésor ont été couvertes à plus de 63 % par des recettes ordinaires. Toutefois, il s'est avéré nécessaire de limiter à nouveau les dépenses d'investissement, en vue d'atténuer les besoins de financement et d'éviter un gonflement des arriérés de paiement dont l'accumulation au cours des dernières années n'a pas manqué de retarder l'assainissement des finances de l'Etat et de peser sur la gestion des entreprises créancières publiques et privées ainsi que sur la conduite de la politique monétaire. Au total, le besoin de financement du Trésor apparaît fortement réduit ne représentant plus que 5,6 % du produit intérieur brut au lieu de 8,9 % au terme de l'exercice antérieur et sa couverture a été assurée principalement par des moyens d'origine monétaire et à un moindre degré par l'épargne collectée auprès du public, à des conditions avantageuses, suppléant de la sorte les concours extérieurs dont l'apport net a été pour la première fois négatif.

De même, la hausse des prix mesurée par celle de l'indice du coût de la vie s'est avérée, avec 8,8 %, modérée malgré un renchérissement de certains produits alimentaires importés, une plus grande liberté de fixation des tarifs de vente laissée aux entreprises et en dépit de l'entrée en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée. Au surplus, la tendance à la décélération de la hausse des prix s'est confirmée aussi bien au stade de la production qu'à celui des marchés de gros.

Par ailleurs, le compte courant extérieur s'est nettement amélioré, son solde déficitaire étant passé en un an de 8,6 milliards de dirhams à 2 milliards, ne représentant plus que 1,5 % du produit intérieur brut au lieu de 7,2 % en 1985 et de 12,7 % en 1982. Cette évolution favorable est imputable en grande partie au contre-choc pétrolier, à la baisse des cours de nombreuses autres matières premières et au niveau de la production nationale qui ont permis de réduire le déficit des échanges commerciaux. Au demeurant, celui-ci aurait dû être diminué davantage encore si certaines exportations n'avaient pas été entravées. Parmi ces dernières, il convient de citer en particulier le marché des phosphates et dérivés qui s'est révélé déprimé ne permettant ni une augmentation des quantités livrées ni guère une amélioration des prix.

Les résultats positifs ainsi acquis au niveau des échanges extérieurs devraient, pour être durables, s'appuyer sur une coopération bilatérale avec les pays excédentaires en vue de ramener le déficit à un niveau soutenable et sur une coopération internationale pour stabiliser les cours des produits de base. L'amélioration du solde des opérations courantes de la balance des paiements est due aussi à l'expansion remarquable des transferts d'économies des travailleurs marocains à l'étranger et à une augmentation des recettes touristiques lesquels ont été à même de financer largement le déficit commercial, les charges d'intérêts de la dette et les opérations gouvernementales, ne laissant en définitive qu'un déficit limité à moins de 2 milliards de dirhams. Le financement de celui-ci a nécessité le recours aux concours extérieurs, mais pour des montants nettement moins importants que par le passé et, tout en renforçant quelque peu le niveau des réserves de change, n'a pas été à même d'apurer les arriérés commerciaux ni d'atténuer les pressions qui s'exercent sur la trésorerie en devises. De même, les charges financières considérables qu'entraîne le remboursement de la dette ont conduit cette année encore à demander le rééchelonnement des échéances auprès du Club de Paris, des autres créanciers officiels et des banques internationales pour des montants qui ont représenté environ la moitié des paiements dûs.

Enfin, en dépit de ce contexte au total très mouvant, les résultats obtenus apparaissent très encourageants, d'autant que la valeur externe du dirham a fait preuve d'une stabilité remarquable. De fait, depuis août 1985 aucune dépréciation n'a été effectuée et il convient de souligner que depuis cette date, les variations relevées au niveau des cotations opérées par la Banque centrale reflètent exclusivement les fluctuations erratiques des cours observées sur les marchés étrangers et qu'elles sont atténuées au surplus par le jeu du panier et des pondérations. A cet égard, le mouvement de recul du dollar enregistré notamment depuis septembre 1985 s'est traduit par une appréciation du dirham vis-à-vis de la monnaie américaine. Comme les principales autres monnaies se sont appréciées dans une proportion plus marquée contre dollar, notre monnaie s'est dépréciée à leur égard, mais à un degré bien moindre. Pour ne citer que le cas du franc français, celui-ci s'est apprécié à l'égard du dirham et contre dollar dans une fourchette qui est respectivement du simple au double. La même constatation s'applique aux autres principales monnaies. Aussi, la valeur externe de notre monnaie, par un phénomène de balancier entre son appréciation vis-à-vis du dollar et sa dépréciation à l'égard des autres monnaies, est-elle demeurée dans l'ensemble pratiquement stable depuis le 31 juillet 1985. Pour la seule année 1986 et vis-à-vis des deux principales monnaies du panier, elle s'est repliée de 6 % par rapport au franc français mais s'est appréciée de 10,4 % à l'égard du dollar américain et, au total, le taux de change effectif réel, mesurant la compétitivité de notre monnaie à l'égard de celles de pays concurrents, s'est même légèrement amélioré.

Quant à la politique monétaire menée en 1986, elle a visé à limiter la croissance de la demande intérieure de crédits à un niveau compatible avec les objectifs de restauration des équilibres,tout en privilégiant le financement des secteurs prioritaires et en renforçant les mesures de nature à promouvoir l'épargne. A ces fins, la surveillance des principales sources de création monétaire a continué de s'appuyer notamment sur un contrôle quantitatif et sélectif de la distribution du crédit. De fait, les limites imposées à l'expansion des concours bancaires à l'économie et au Trésor ont été respectées et la progression de la masse monétaire a été conforme au cheminement prévu même si elle s'est avérée supérieure à l'accroissement nominal du produit intérieur brut et a entraîné un nouvel élargissement du taux de liquidité de l'économie.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La production

Evalué en termes constants sur la base de données provisoires, le produit intérieur brut aux prix du marché de l'année 1969, s'est établi en 1986 à 39 milliards de dirhams environ, enregistrant de la sorte une forte croissance, de 5,8 %, qui fait suite à celle de 4,4 % observée en 1985 et qui est due pour près de moitié aux résultats de l'agriculture, pour 28 % à ceux du tertiaire et 27 % au renforcement des services non marchands des administrations publiques. Quant à la contribution du secteur secondaire, elle apparaît au total négative, malgré le redressement de l'industrie manufacturière.

Dans ces conditions, la structure du produit intérieur brut s'est modifiée, la part du secteur primaire ressortant à 13,5 %, celle du secondaire, à 25 % et celle du tertiaire à 40,9 %. Quant a celle des administrations publiques, elle a atteint 20,6 % (1).

Des conditions climatiques très favorables ont permis un développement remarquable et généralisé du secteur agricole qui ressort globalement à 23 %, soit presque le double de celui de l'an passé et qui a porté de nombreuses productions à des niveaux jamais égalés. En effet, la récolte des quatre céréales principales s'est élevée à un niveau sans précédent de près de 77 millions de quintaux au lieu de 52 millions en 1985, à la suite de l'extension de 8,5 % des superficies et de l'amélioration de plus de 34 % des rendements. De même, la production d'agrumes, en avoisinant 1,2 millions de tonnes, s'est inscrite en progression de près d'un quart et apparaît la plus élevée jamais enregistrée. Celle des cultures sucrières a atteint elle aussi un niveau record avec près de 3,5 millions de tonnes. Par ailleurs, la production de viande blanche, à hauteur de plus de 130 000 tonnes, celle d'oeufs pour 1,1 milliard et celle de lait à concurrence de 730 millions de litres ont été les plus fortes observées jusque-là. Les autres cultures ont également augmenté dans des proportions appréciables. Quant au cheptel, il s'est chiffré à 19,8 millions de têtes dont deux tiers d'ovins, poursuivant ainsi la reconstitution qu'il avait entamée après les années de sécheresse au cours desquelles il avait été décimé pour près de moitié. Enfin, les apports de la pêche se sont établis à 591 000 tonnes de poissons, en hausse de 25 % d'une année à l'autre.

L'activité de l'industrie extractive, confrontée encore au manque de débouchés extérieurs, a accusé un recul de 4,1 % qui intervient après la baisse de 1,9 % observée un an auparavant et qui résulte surtout d'une chute de 14,7 % de l'extraction des minerais métalliques dont les ventes n'ont rapporté que 676 millions de dirhams, en baisse en un an de près du quart. En revanche, la production marchande de 21,4 millions de tonnes de phosphates s'est accrue d'environ 3 % ; les livraisons à l'industrie locale en ont absorbé 35,4 % ; toutefois, les ventes à l'étranger qui n'ont porté que sur 13,7 millions de tonnes, en retrait de 7,4 %, ont procuré la contrevaleur de 3,8 milliards de dirhams, représentant 17 % environ des recettes globales d'exportation au lieu de 22,2 % un an plus tôt.

La valeur ajoutée de la branche « énergie et eau » qui avait marqué une extension de 3 % en 1985, a diminué de 2,4 % cette année. Ce résultat d'ensemble recouvre une progression de 2,8 % de la production d'anthracite et une contraction de 7 % du raffinage. Aussi, le déficit énergétique est-il demeuré équivalent à 88 % des besoins.

L'activité dans l'industrie manufacturière a augmenté de 3,4 % au lieu de 1,7 % en 1985, confirmant le mouvement de reprise amorcé l'an dernier. Toutefois, des évolutions divergentes et importantes ont caractérisé les principales branches. C'est ainsi que les articles textiles ont enregistré une croissance de 8,3 % et les industries de la chimie et de la parachimie un développement de 21,2 %. A l'inverse, l'industrie alimentaire, les boissons et tabacs ont baissé de 1 % environ et la production de biens intermédiaires et d'équipement s'est repliée de près de 8 %.

Dans le bâtiment et les travaux publics, la conjoncture toujours déprimée s'est traduite par une régression de la production de 10,4 %, liée à la baisse de l'activité du bâtiment mais surtout à la contraction de près d'un cinquième de celle des travaux publics.

Le secteur tertiaire s'est renforcé de 4 % au lieu de 2,8 % un an plus tôt, sous l'effet d'une extention de 4,4 % de la branche des transports et communications, de 3,9 % des autres services et de 5 % du commerce, alors que les droits et taxes sur importations n'ont augmenté que de 0,8 %.

Enfin, le rythme d'accroissement des services non marchands des administrations publiques ressort à 8 % et apparaît légèrement plus rapide que celui de l'exercice précédent.

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

Exprimé à prix courants, en tenant compte de la hausse des prix à la production, qui ne serait égale cette année qu'à 6,4 % au lieu de 9 % en 1985, le produit intérieur brut s'est établi à 134,3 milliards de dirhams, en expansion de 12,6 % au lieu de 13,8 % un an auparavant. Ainsi, le produit national brut qui englobe le produit intérieur brut et les revenus extérieurs nets pour 6 milliards, s'est élevé à 140,3 milliards de dirhams, montrant une avance de 15,1 % au lieu de 13,4 % l'an dernier (1)

La demande

La dépense nationale brute a totalisé 141,8 milliards de dirhams, en progression de 9,2 %. A ce niveau, elle apparaît supérieure de 7,5 milliards par rapport au produit intérieur brut, montant équivalant aux besoins en ressources lequel a fortement diminué de près de 30 %, ne représentant plus que 5,6 % du produit intérieur brut au lieu de 8,9 % en 1985. Cette importante contraction du déséquilibre entre les ressources et les emplois reflète une extension sensible de l'offre locale face à une demande globale en hausse modérée.

De fait, la consommation finale est évaluée à 114,6 milliards de dirhams enregistrant une augmentation limitée à 11,7 % elle même due à celle de 11,6 % de la consommation privée et à celle de 12,2 % du secteur public. Dans ces conditions, elle a absorbé 85,3 % du produit intérieur brut au lieu de 85,9 % un an plus tôt, entraînant ainsi un net développement de l'épargne intérieure.

De même, la formation brute de capital fixe est estimée à 26,3 milliards de dirhams, en accroissement de 5,2 % seulement au lieu de 11,1 % l'an dernier. Aussi, le taux d'investissement est-il revenu en un an de 20,9 % à 19,6 %. Compte tenu d'un gonflement des stocks à concurrence d'un milliard, les investissements bruts ressortent à 27,3 milliards, en baisse de 0,4 % alors qu'ils avaient augmenté de 20 % en 1985.

Parallèlement, l'épargne intérieure brute s'est chiffrée à 19,7 milliards de dirhams en redressement de 17,8 % au lieu de 41,3 % en 1985 et l'épargne nationale brute s'est établie à 25,7 milliards de dirhams, en expansion comme en 1985 de 33 % environ et a couvert plus de 94 % des investissements. Dès lors, l'apport net de capitaux extérieurs a été limité à 1,5 milliard de dirhams, au lieu de 8,1 milliards un an auparavant (1).

Les relations financières avec l'étranger

Les échanges commerciaux avec l'étranger ont laissé un solde déficitaire encore élevé de 12,5 milliards de dirhams qui a pourtant été réduit en un an de 4,4 milliards. Un tel résultat a pu être acquis grâce à une très légère augmentation des exportations, de l'ordre de 400 millions de dirhams mais surtout à une baisse des importations de 4 milliards consécutive elle-même à la chute des cours du baril de pétrole. Au demeurant, les termes de l'échange, calculés hors-pétrole, se sont à nouveau inscrits en détérioration. En outre, les transferts d'économies des travailleurs marocains à l'étranger ont enregistré une extension remarquable et le tourisme a procuré des recettes en hausse appréciable. Dans ces conditions, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est considérablement allégé en revenant d'une année à l'autre de 8,6 milliards à 2 milliards de dirhams, ne représentant plus que 1,5 % du produit intérieur brut au lieu de 7,2 % un an auparavant et de 12,7 % en 1982. La couverture de ce déficit a nécessité, outre un rééchelonnement important des charges de la dette, un recours au financement extérieur mais pour des montants nettement moins élevés que par le passé. Au total, le solde final de la balance des paiements apparaît à nouveau excédentaire, de 742 millions de dirhams.

Les finances publiques

Les dépenses du Trésor ont totalisé un peu plus de 45 milliards de dirhams et s'avèrent en augmentation d'une année à l'autre, inférieure toutefois à celle du produit intérieur brut. Les recettes ordinaires qui se sont chiffrées à 28,6 milliards ont progressé de 6,9 %, soit à un rythme supérieur à celui des dépenses de même nature. Par ailleurs, les débours au titre des investissements ont enregistré une décélération.

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Dès lors, le déficit de caisse a été réduit de 10,6 milliards à 7,5 milliards de dirhams, ne représentant plus que 5,6 % du produit intérieur brut au lieu de 8,9 % un an plus tôt. Au demeurant, son financement a été assuré en totalité par des ressources d'origine interne sous forme essentiellement de crédits bancaires et d'appels de fonds auprès du public, l'apport net des concours extérieurs a été en revanche négatif.

La monnaie et le crédit

Les disponibilités monétaires et quasi-monétaires se sont chiffrées à 68,8 milliards de dirhams et accrues d'une fin d'année à l'autre de 15,9 % au lieu de 17,7 % un an auparavant et en moyenne annuelle de 21,3 % au lieu de 14,3 % en 1985. Cette progression des moyens de paiement a résulté de l'augmentation de 20,6 % des avoirs extérieurs nets, de la hausse de 8,6 % des crédits à l'économie et surtout de l'élargissement de 22,3 % des recours du Trésor au système bancaire. Elle recouvre par ailleurs une accélération des rythmes de développement de la monnaie fiduciaire et des dépôts à vue et une décélération de celui de la quasi-monnaie.

Bien qu'elle ait été conforme à la norme retenue, cette croissance de la masse monétaire, en excédant l'expansion nominale de 12,6 % du produit intérieur brut, s'est traduite par une nouvelle hausse du taux de liquidité de l'économie.

L'AGRICULTURE ET LA PECHE

Des conditions climatiques particulièrement favorables et notamment une pluviométrie plus abondante et mieux répartie que les années précédentes, lesquelles ont été marquées par une sécheresse plus ou moins sévère, ont permis au secteur agricole d'aboutir à des résultats exceptionnels qui n'ont pas manqué d'avoir une influence heureuse sur le reste de l'économie. Ainsi, la valeur ajoutée de l'agriculture a totalisé près de 29 milliards de dirhams, en progression en un an de 30 %, soit un taux nettement supérieur à ceux réalisés par les autres secteurs ; de ce fait, sa part dans le produit intérieur brut est passée de 18,4 % à 21,3 %. Cette évolution a permis, d'une part, de limiter les importations de produits agricoles et d'autre part, de renforcer les exportations ; de la sorte, le niveau des échanges extérieurs a enregistré une vive amélioration de la balance commerciale alimentaire qui a dégagé cette année un excédent de 2,2 milliards de dirhams au lieu de 389 millions seulement en 1985. Par ailleurs, l'agriculture joue toujours un rôle social fondamental car elle offre près de 42 % des emplois et procure l'essentiel des revenus de 57 % de la population.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont continué d'apporter une aide importante au secteur agricole dans son ensemble en adoptant notamment des mesures axées principalement sur le relèvement du niveau de vie des paysans et le développement des récoltes. Ainsi, les prix à la production ont encore été relevés cette année et les ventes de produits et de matériel destinés à l'agriculture ont été exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée. Dans le domaine de l'hydraulique, la construction de barrages collinaires et l'équipement de périmètres irrigués en particulier dans le Haouz et le Loukkos ont été poursuivis. Parallèlement, une attention particulière a été accordée aux cultures céréalières qui interviennent pour près du tiers dans la production agricole et sont effectuées essentiellement dans les zones bour.

De plus, la réalisation de l'autosuffisance alimentaire est devenue plus que jamais un objectif prioritaire dont la poursuite s'est traduite en 1986 par un effort de restructuration important. C'est ainsi qu'a été opérée une nouvelle répartition des terres entre le bour et l'irrigué et que l'on a procédé à des reconversions en faveur de cultures mieux adaptées. C'est également dans ce cadre qu'a été mis en place un programme pour l'extension de la culture du blé tendre en affectant un million d'hectares à l'emblavement de cette céréale. En outre, pour assurer le bon déroulement de cette opération, l'Etat a procuré un approvisionnement régulier en semences et en engrais et la Caisse nationale du crédit agricole a accordé des prêts à concurrence de 2 000 dirhams par hectare pour les parcelles irriguées et de 1 600 dirhams pour celles cultivées en sec. Au surplus, la mobilisation du matériel agricole existant qui a rendu possible une plus grande mécanisation des labours a eu pour effet l'extension des superficies ; ce facteur, conjugué aux bonnes conditions climatiques, a permis en définitive de dépasser le but que s'étaient fixé les autorités à cet égard. Par ailleurs, il a été décidé de ne plus faire dépendre la commercialisation à l'étranger des fruits et légumes de la seule compétence de l'Office de commercialisation et d'exportation à partir d'octobre 1986, les producteurs ayant désormais le choix d'exporter directement leurs produits ; cette mesure vise à une plus grande libéralisation, à renforcer les possibilités d'export et à favoriser la diversification des débouchés. De même, après l'élargissement à l'Espagne et au Portugal de la Communauté économique européenne, des négociations ont été engagées par le Maroc avec cette organisation dans le but de préserver les avantages acquis en particulier en ce qui concerne les exportations de produits agricoles.

Les efforts entrepris en faveur du secteur agricole et le retour de conditions climatiques à peu près satisfaisantes ont abouti à des résultats considérablement supérieurs à ceux enregistrés lors des campagnes précédentes tant en quantité qu'en qualité. Au demeurant, les céréales, les agrumes, les cultures sucrières et l'aviculture ont réalisé des performances inégalées jusque-là (1).

Céréales

L'intensification des travaux de préparation des sols et de labours avant les premières pluies qui se sont révélées généralement satisfaisantes et bien réparties de novembre à janvier a permis l'extension des superficies emblavées principalement celles réservées à la culture de blé tendre. En outre, une meilleure distribution des engrais et des semences sélectionnées ainsi que l'alternance de précipitations et de soleil au printemps ont favorisé le développement végétatif des cultures et entraîné une très forte amélioration des rendements, de plus de 34 %. Aussi, la production des quatre principales céréales a-t-elle atteint 76,8 millions de quintaux soit un niveau jamais réalisé auparavant, en vif essor de 47,1 % d'une campagne à l'autre. Cette performance a concerné les trois espèces essentielles et notamment le blé tendre dont la récolte de 18,3 millions de quintaux a progressé en un an de près de 80 % à la faveur d'un élargissement d'un tiers des superficies qui ont dépassé pour la première fois un million d'hectares mais aussi d'un remarquable accroissement des rendements passés de 13,1 à 17,7 quintaux à l'hectare. De même, la production d'orge a totalisé 35,6 millions de quintaux en expansion de 40,2 %, représentant à elle seule près de la moitié des récoltes céréalières. Quant à la production de blé dur, elle a été relevée de 13,4 à 19,8 millions de quintaux sous l'effet surtout d'une augmentation de 38,3 % des rendements. En revanche, celle du maïs en s'établissant à 3,1 millions de quintaux a fléchi de 4,4 % du fait que certaines superficies réservées auparavant à cette espèce ont été affectées au blé tendre et du fait également d'une baisse des rendements. Ces résultats n'ont pas manqué de poser un certain nombre de difficultés de débouchés et de stockage particulièrement pour ce qui est de l'orge.

Toutefois, la couverture des besoins internes essentiellement en blé tendre a nécessité l'importation de quantités importantes de céréales notamment en début d'année pour assurer la jonction des deux campagnes. Elles ont porté sur 15,7 millions de quintaux au lieu de 21 millions et la valeur de ces acquisitions s'est fixé à 1 689 millions de dirhams et apparaît en baisse de près de 40 %.

En raison de l'abondance de la récolte de cette année, les quantités de céréales commercialisées de juin à décembre 1986 par les intermédiaires agréés auprès de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses ont totalisé 14,3 millions de quintaux et marqué une exceptionnelle augmentation de 134 % par rapport à la période correspondante de 1985. En outre, les pouvoirs publics ont procédé au relèvement des prix à la production ; c'est ainsi que le quintal de blé dur et de blé tendre a été porté de 180 à 200 dirhams, celui du maïs de 160 à 180 dirhams et celui de l'orge de 150 à 165 dirhams. De plus, ils ont consenti une majoration des marges de commercialisation, de stockage et de transformation des céréales en faveur des intermédiaires agréés et des minoteries.

La production de riz a bénéficié quant à elle de la disponibilité de l'eau d'irrigation et a atteint 204 800 quintaux au lieu de 17 300 quintaux seulement au terme de la campagne précédente. Cette évolution favorable s'explique par un élargissement de 600 à 4 500 hectares des superficies et par une amélioration de 57,4 % des rendements. Dans ces conditions, les importations de riz ont fortement fléchi et n'ont pas dépassé 141 000 quintaux. A titre d'incitation au développement de cette culture, les prix à la production du quintal ont été portés de 275 à 300 dirhams pour le riz long et de 230 à 250 dirhams pour le riz rond.

Quant à la récolte de céréales secondaires, elle s'est établie à un peu plus d'un million de quintaux et a progressé, d'une campagne à l'autre, de 36 % grâce à un accroissement notable de 55,8 % des rendements.

(1) Voir Annexes statistiques 8 à 20.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Légumineuses

La précocité des labours et la bonne pluviométrie qui ont caractérisé la présente campagne ont entraîné un progrès de 22,4 % des rendements des légumineuses et une récolte de l'ordre de 4,7 millions de quintaux, en hausse de 20,5 % en dépit d'un fléchissement des superficies. Cette orientation favorable a intéressé toutes les variétés à l'exception des petits pois dont la production de 419 000 quintaux a régressé de 12,9 %. En revanche, les quantités de fèves et de lentilles récoltées, chiffrées respectivement à 2,1 millions et 0,7 million de quintaux, ont augmenté de 10,3 % et 50,6 % à la faveur surtout de meilleurs rendements. Parallèlement, la récolte de pois chiches a totalisé 704 000 quintaux, en expansion de 55 %.

Primeurs

Les pluies abondantes et généralisées de l'hiver ont certes provoqué quelques dégats pour les cultures de plein champ, mais en revanche elles ont renforcé le débit des cours d'eau et le niveau de la nappe phréatique, assurant ainsi une irrigation suffisante et régulière des primeurs dont la production de l'ordre de 430 000 tonnes, se révéle en hausse de 6,4 %. Parallèlement, les exportations se sont élevées de 145 000 à 173 000 tonnes à la suite surtout du développement de 43,8 % des expéditions de pommes de terre chiffrées à 69 000 tonnes. Les livraisons de tomates à l'étranger, constituées à concurrence de 60 % par la variété sous-serres, ont atteint 100 000 tonnes, en accroissement de 6,4 %. Dans ce domaine, la France demeure notre principal client absorbant plus des trois quarts du total des exportations qui ont procuré une recette de l'ordre de 570 millions de dirhams, en essor de 10,5 %.

Agrumes

La production agrumicole a franchi un seuil jamais égalé de près de 1,2 million de tonnes au lieu de 960 000 tonnes un an auparavant, soit une avance de 23,4 %. Cette vive croissance est due pour une large part aux récoltes de clémentines et de navels qui ont porté respectivement sur 346 000 et sur 280 000 tonnes, en extension de 41,2 % et 25,6 %. Dans ces conditions, les exportations d'agrumes se sont montées à 606 000 tonnes, en progression de 11,4 % imputable à la plupart des variétés mais plus particulièrement aux clémentines dont les livraisons à l'étranger apparaissent pour 178 000 tonnes environ, en expansion de 31 %. Destinées pour plus de 70 % à la Communauté économique européenne, les expéditions n'ont toutefois permis qu'une recette de 1 769 millions de dirhams, en baisse de 2 % en raison du recul des cours lié à l'insuffisance du calibre des fruits et à la surabondance de l'offre sur les marchés extérieurs.

Par ailleurs, les ventes sur le marché intérieur ont avoisiné 611 000 tonnes dont près de 70 % pour la consommation en frais et le reste ayant été destiné aux unités de transfomation.

Cultures industrielles

Les fortes précipitations du mois de février qui ont provoqué localement des inondations importantes ont entraîné la perte de près de 2 500 hectares de betteraves dans le Gharb et y ont retardé la récolte et l'usinage de la canne à sucre. Par la suite, des conditions climatiques plus clémentes ont favorisé la croissance des plantes, permettant ainsi la récolte de 2,6 millions de tonnes de betteraves qui s'est avérée supérieure de 18 % à celle de l'an passé et la plus abondante depuis l'introduction de cette culture. De même, les quantités de cannes destinées aux sucreries ont porté sur 794 100 tonnes au lieu de 720 500 tonnes un an auparavant en hausse de 10,2 %, les rendements s'étant améliorés de 10 %. Au total, le tonnage de sucre extrait s'est établi à près de 411 000 tonnes dont 82 % en provenance de la betterave et a couvert plus de61 % de la consommation. Les importations de sucre, évaluées à 297 000 tonnes, ont augmenté de près du quart mais leur valeur de 412 millions de dirhams n'a progressé que de 3,4 %.

La disponibilité de l'eau d'irrigation a permis la réintroduction de la culture de coton dans le Haouz et la Moulouya et l'extension des superficies passées en un an de 12 600 à 14 100 hectares. Dans ces conditions, la production cotonnière a atteint 265 000 quintaux en expansion de 6,4 % à la faveur principalement d'une élévation des rendements dans le Gharb et les Doukkala.

Les pouvoirs publics désireux de stimuler la production des cultures industrielles ont relevé cette année le prix à la production du quintal de graines de coton de 178 à 200 dirhams, celui de la tonne de betterave de 190 à 215 dirhams et celui de la tonne de canne de 140 à 160 dirhams. Quant aux marges supplémentaires dont bénéficient les producteurs de betterave des régions bour et ceux de canne de la zone du Loukkos, elles ont été majorées respectivement de 20 à 25 dirhams la tonne et de 30 à 40 dirhams la tonne.

Oléiculture

Les pluies de mai et novembre 1985 ont été bénéfiques pour l'olivier principalement dans le Haouz et le Tadla. La récolte effectuée à la fin de 1985 a procuré 368.000 tonnes d'olives ; ce tonnage, en augmentation de 11,5 %, a fourni 30 000 tonnes d'huiles, en accroissement de 11,1 %. Quant à la cueillette de fin 1986, elle est évaluée, selon les premières estimations, à 482.000 tonnes et les quantités d'huiles à 40 000 tonnes. Ce renforcement d'un tiers des productions d'olives et d'huiles est pour une large part la conséquence des précipitations abondantes et bien réparties de cette année qui ont entraîné de meilleurs rendements dans les principales régions de production.

Oléagineux

A la faveur d'une extension de 16,9 % des superficies et d'un redressement des rendements, passés en un an de 9 à 9,9 quintaux à l'hectare, la récolte d'oléagineux a porté sur 682 000 quintaux en essor de 28,4 % d'une campagne à l'autre. Cette évolution favorable résulte exclusivement de la production de tournesol qui a atteint 432 000 quintaux et progressé de près de 80 % en raison de l'élargissement des superficies et des rendements. En revanche, celle d'arachide est revenue de 290 000 à 250 000 quintaux et ne constitue plus que 37 % environ du total au lieu de près de 55 % un an auparavant. Dans le but d'encourager le développement de ces cultures et partant de limiter les importations, le prix officiel à la production du quintal a été majoré de 430 à 475 dirhams pour l'arachide et de 370 à 410 dirhams pour le tournesol.

Viticulture

Les conditions climatiques favorables ont permis un bon développement végétatif de la vigne et une amélioration aussi bien de la quantité que de la qualité des raisins. En conséquence, la production vinicole s'est accrue d'une année à l'autre de près de moitié et s'est établie à 450 000 hectolitres. Toutefois, les exportations de vins ont été limitées à 39 100 hectolitres au lieu de 98 300 hectolitres un an auparavant et n'ont rapporté que 19,5 millions de dirhams, en réduction de 28,8 %. De même, les quantités livrées au marché local ont totalisé 342 700 hectolitres et se révèlent en repli de 13,5 %.

Elevage

La prédominance du mode d'exploitation traditionnel rend l'activité de l'élevage étroitement dépendante des conditions climatiques qui se sont avérées très favorables cette année, facilitant l'opération de reconstitution du cheptel entamée après les années de sécheresse. En effet, les effectifs des trois principales races animales, poursuivant la nette reprise enregistrée en 1985, se sont élevés à 19,8 millions de têtes marquant une augmentation de 8,5 % imputable surtout à l'accroissement du nombre des ovins et des caprins.

Par ailleurs, la production contrôlée de viande rouge a atteint 128 000 tonnes au lieu de 122 000 tonnes un an auparavant. L'aviculture quant à elle a connu un développement soutenu au cours des dernières années et réalisé en 1986 des résultats très encourageants puisqu'elle a fourni 131 000 tonnes de viande blanche et 1,1 milliard d'œufs soit des niveaux jamais encore réalisés. Néanmoins, l'activité avicole où domine un secteur moderne offrant directement ou indirectement près de 24 000 emplois est confrontée à l'instabilité des cours des importations de poussins et à celle des prix des aliments ainsi qu'aux fortes fluctuations de la demande.

Pour sa part, la production totale de lait n'a pratiquement pas changé et est demeurée voisine de 730 millions de litres. En revanche, les importations de produits laitiers se sont chiffrées à 28 400 tonnes au lieu de 23 600 tonnes en 1985 et leur coût de 342 millions de dirhams a augmenté de près de 17 %.

L'effort de l'Etat en faveur de l'élevage s'est poursuivi et même accentué notamment dans le domaine de l'alimentation du cheptel avec le lancement, sur 20 000 hectares de terres bour autrefois laissées en jachère, de cultures de variétés fourragères performantes. Cette opération a permis une amélioration de la fertilité des sols et une extension des productions de céréales et de fourrages.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Pêche

La production totale de poissons de 1986 a été recensée pour 591 000 tonnes environ, en progression de 25 % et sa valeur a été estimée à 2 969 millions de dirhams, en hausse de près de moitié. De tels résultats s'expliquent par l'accroissement de 28,6 % du tonnage de la pêche côtière évalué à 444 800 tonnes et par l'augmentation de deux tiers des recettes procurées par les captures en haute mer soit 2 188 millions de dirhams. Les livraisons à la consommation en frais, chiffrées à 142 700 tonnes se sont accrues de 1,5 %. Les tonnages exportés de produits bruts et transformés de la pêche ont avoisiné 170 000 tonnes, en reprise de 5,5 % et rapporté la contrevaleur de 2 799 millions de dirhams, en essor de plus de 26 %.

Par ailleurs, l'extension des installations portuaires dans le Sud, a permis pour la première fois le débarquement dans les ports de Tan-Tan et Agadir de près de 16 % des prises de la flotte hauturière. Dans le domaine de la coopération bilatérale, un accord a été conclu avec le Japon pour assurer la formation professionnelle du personnel navigant.

Les investissements se sont intensifiés dans le secteur en 1986 passant de 75 millions à 289 millions de dirhams et marquant une nette expansion. Ils ont été destinés à l'acquisition de 115 unités dont 99 pour la pêche côtière. Enfin, 1 850 emplois nouveaux directs et indirects ont été créés cette année dans l'activité de la pêche.

MINES ET ENERGIE

La production globale du secteur des mines et de l'énergie a stagné d'une année à l'autre, en dépit d'une légère reprise de l'extraction minière. Elle a été surtout défavorablement influencée par un contexte commercial international caractérisé par un excédent de l'offre et par une chute des cours sur les marchés.

En effet, l'activité extractive s'est redressée globalement de 0,9 %. Cependant, les exportations ont été une fois encore éprouvées par les difficultés de commercialisation de la plupart des minerais et particulièrement des phosphates. Cette mévente conjuguée à la baisse des prix de facturation et du cours du dollar ont amoindri les recettes de plus d'un cinquième par rapport à l'an passé.

La production d'énergie quant à elle a accusé un fléchissement de 1,3 % d'une fin d'exercice à l'autre, en relation avec le recul de l'activité de raffinage. Au surplus, les importations de produits énergétiques ont diminué de 2,4 % en tonnage et de près de moitié en valeur.

L'évolution des indices de l'extraction minière et de la production d'énergie au cours des quatre dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

(Base 100 en 1978)	1983	1984	1985	1986
Indice global	**123**	**131**	**128**	**128**
– de l'extraction minière	110	116	113	114
– de la production d'énergie	148	156	156	154

Mines

En 1986, l'industrie minière a dû faire face pour la deuxième année consécutive à des difficultés de ventes à l'extérieur, lesquelles se sont notamment traduites par une réduction de la part de ce secteur dans le produit intérieur brut, revenue en un an de 2,6 % à 2,4 %.

Sur des marchés mondiaux fortement déséquilibrés, caractérisés par une surabondance de l'offre et une contraction de la demande ainsi que par la dépréciation des monnaies de facturation, les cours réels des produits miniers ont baissé et atteint leur niveau le plus bas depuis 1932. Cette situation qui consacre l'échec de recherche d'accords internationaux concernant la stabilisation des prix de certaines matières premières, s'est répercutée négativement sur l'activité productive et commerciale du secteur. En effet, si la production évaluée à 22,2 millions de tonnes, s'est légèrement redressée d'une année à l'autre, grâce à l'augmentation de l'extraction des phosphates, en revanche, la valeur carreau-mine, estimée à 4,6 milliards de dirhams, a fléchi de 2,6 % (1).

(1) Voir annexes statistiques 21 et 22.

Pour leur part, les exportations totales n'ont porté que sur 14,3 millions de tonnes et ont marqué un recul de 9,1 %, touchant à des degrés divers l'ensemble des produits. Les recettes tirées de ces expéditions, d'un montant de 4,3 milliards de dirhams, apparaissent en retrait de près de 23 % en un an du fait pour une large part de la diminution des revenus procurés par les phosphates.

Stimulée notamment par le développement de la transformation de ces derniers, la commercialisation locale s'est accentuée en 1986, atteignant globalement plus de 7,8 millions de tonnes pour une valeur de 1,7 milliard de dirhams. Ansi, les besoins internes se sont élargis de 30,8 % et le taux de valorisation a été relevé de 27,1 % à près de 35 %.

Phosphates

Tributaire de la conjoncture internationale, le secteur des phosphates et dérivés s'est trouvé confronté à la baisse de la demande et en particulier au rétrécissement de certains débouchés traditionnels et à la stagnation des prix, aggravée par la dépréciation du dollar. C'est ainsi que la surcapacité de production en particulier dans les pays du Tiers-Monde et les excédents agricoles en Europe et aux Etats-Unis, ont accentué la concurrence et rendu plus âpre la conquête de nouveaux marchés et parfois même le maintien de ceux déjà existants. Dans ce contexte particulièrement défavorable, les recettes du groupe de l'Office Chérifien des Phosphates (O.C.P.) se sont limitées à 7,7 milliards de dirhams, en baisse de 15,9 % due dans une large mesure à la chute des revenus tirés des livraisons de phosphates naturels. Cette évolution a conduit l'O.C.P. à poursuivre l'enrichissement et la mise en valeur du minerai.

C'est ainsi que la production marchande s'est redressée en 1986 de 3,1 % pour s'établir à près de 21,4 millions de tonnes. De même, les ventes globales, avec 21,3 millions de tonnes, se sont accrues pour leur part de 3,6 % grâce exclusivement à l'augmentation de la demande locale dont le rythme de progression a plus que compensé le repli de 7,4 % des expédition tombées à 13,7 millions de tonnes environ. De fait, la part de l'O.C.P. dans le commerce mondial des phosphates bruts est revenue à 31 % au lieu de 32 % en 1985 et,dans le même temps, la valeur des exportations, évaluée à un peu plus de 3,7 milliards de dirhams, a régressé de 22,2 % d'une fin d'année à l'autre.

Les achats de l'Europe occidentale ont porté sur moins de 8 millions de tonnes soit 57,9 % des tonnages exportés contre 63,7 % l'an dernier et 68,7% en 1984. Ceux de l'Europe de l'est ont peu varié tandis que les commandes provenant du reste du monde se sont développées de 13,9 % pour représenter le cinquième du volume global livré. Avec 2,4 millions, l'Espagne occupe toujours le premier rang des destinataires suivie de la Belgique, de la Pologne et de la France dont les acquisitions sont revenues en un an de 1,6 million de tonnes à moins de 1 million.

Les livraisons au marché local qui avaient fléchi l'an passé ont été stimulées cette année par le démarrage du complexe de Jorf El Asfar et se sont élargies de 31,8 % pour avoisiner 7,6 millions de tonnes, portant ainsi le taux de valorisation de la production de 27,7 % à 35,4 %, soit à un niveau remplissant largement l'objectif que s'étaient fixés les pouvoirs publics. Cette tendance s'est accompagnée d'un accroissement des importations de soufre et a entrainé d'une part une production d'acide phosphorique de 1,7 million de tonnes, en expansion de près d'un tiers en un an et d'autre part des exportations de 1,1 million de tonnes en amélioration de 15,1 % représentant ainsi 30 % du commerce mondial de ce produit. A l'inverse, la fabrication des engrais phosphatés a quasiment stagné à son niveau de l'an dernier tandis que les expéditions n'ont totalisé que 702 000 tonnes en recul de 9,4 %.

Au total, les ventes des dérivés des phosphates ont procuré l'équivalent de 3,9 milliards de dirhams en retrait de 9 % d'une année à l'autre malgré une augmentation de 3,9 % des tonnages exportés.

L'O.C.P. a poursuivi en 1986 les actions engagées depuis plusieurs années. C'est ainsi qu'il a continué la reconnaissance géologique du gisement de Meskala et les lignes de production d'acides sulfurique et phosphorique du complexe de Jorf El Asfar ont été progressivement mises en service tandis que celles concernant les engrais sont en bonne voie de réalisation.

Autres produits miniers

Le secteur minier autre que les phosphates a aussi été affecté par la persistance des mauvaises conditions de commercialisation tenant au désordre des marchés et au fort repli des cours. Dans ces conditions, les tonnages produits,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

limités à 856 600 tonnes, se sont contractés de 25,1 % par rapport à l'exercice précédent et ceux exportés, chiffrés à 625 700 tonnes, ont régressé de 35,5 %. De fait, cette évolution, plus ou moins sensible selon les minerais, s'est traduite par une contraction de plus d'un quart des recettes qui n'ont pas dépassé 559 millions de dirhams.

Barytine

Le manque de débouchés, résultant du ralentissement des forages pétroliers et de la vive concurrence exercée par les gros producteurs, explique la diminution brutale des volumes extraits et commercialisés, établis respectivement à 190 000 tonnes et à 220 000 tonnes. De même, le produit des ventes évalué à 70,2 millions de dirhams fait apparaître une réduction de près des deux tiers due pour l'essentiel à la détérioration des cours.

Plomb

La baisse des prix du plomb a eu un effet défavorable sur les résultats de cette branche. C'est ainsi que la production et les exportations ont fortement reculé en revenant respectivement à 104 400 tonnes et 28 900 tonnes. Cette orientation qui s'est accompagnée d'un fléchissement des recettes s'est répercutée également sur l'activité de la fonderie de Zellidja dont les livraisons à l'étranger n'ont pas excédé 50 000 tonnes de plomb métal, en retrait de 14,3 %.

Cuivre

La tendance à la contraction de la production de cuivre observée l'an passé s'est confirmée cette année où l'extraction n'a porté que sur 54 800 tonnes en régression de 8,1 %. Avec 54 400 tonnes les expéditions ont fléchi de 4,1 % et les revenus chiffrés à 153 millions de dirhams ont fait ressortir un repli plus important encore, de l'ordre de 10 %, à la suite de l'effritement des coûrs.

Manganèse

La production du manganèse a décliné de 16 % d'une année à l'autre pour s'établir de 36 700 tonnes et les livraisons à l'extérieur ont stagné à leur niveau d'il y a un an tandis que les recettes, estimées à 70,6 millions de dirhams, ont progressé de 7,2 %.

Fluorine

Favorablement orientées l'exercice précédent, les quantité de fluorine produites et vendues se sont sensiblement accrues en 1986 grâce à l'extension de la mine d'El Hammam pour s'élever respectivement à 83 000 tonnes et à 76 400 tonnes. Cependant, la valeur globale des exportations établie à 71,4 millions de dirhams n'a augmenté que de 7 % malgré une extension de 17,9 % des quantités commercialisées.

Zinc

La production de zinc qui est destinée en quasi-totalité à l'exportation a porté sur 24 300 tonnes en baisse de 13,9 % par rapport à l'an passé, laquelle a procuré une recette de 43 millions de dirhams, amoindrie en un an de 9,7 % en dépit d'un léger redressement des cours intervenu à partir du deuxième semestre.

Fer

L'extraction de fer en atteignant 195 600 tonnes a opéré un redressement de 8,7 % qui succède à l'essor de 10,4 % enregistré en 1985. A l'inverse, les livraisons à l'étranger ont chuté de près d'un cinquième tant en volume qu'en valeur, en revenant respectivement à 117 000 tonnes et à 19 millions de dirhams.

Energie

Le secteur de l'énergie a continué d'exercer un rôle essentiel sur l'économie en dépit d'une contribution modeste à la formation du produit intérieur brut. Le faible niveau des ressources énergétiques d'origine locale a motivé une fois encore le redoublement d'efforts en vue de mobiliser les moyens existants et de développer la prospection des gîtes potentiels. Il a aussi conduit, comme à l'accoutumée, à un approvisionnement important sur les marchés extérieurs. Cependant, la baisse substantielle des coûts d'importation a permis un allégement de la facture énergétique qui a absorbé l'équivalent du quart des recettes d'exportation contre près de la moitié en 1985. En ce qui concerne les seuls produits pétroliers, la chute des prix de près de moitié en un an ne s'est pas accompagnée d'un ajustement des tarifs de vente intérieurs qui ont été maintenus au même niveau que l'an passé, procurant ainsi au Trésor une recette appréciable.

Dans ces conditions, la consommation totale d'énergie s'est élevée à 5,3 millions de tonnes-équivalent-pétrole (T.E.P), en augmentation de 2,8 % au lieu de 4,5 % en 1985. Par ailleurs, la structure de la demande s'est modifiée de manière assez significative puisqu'on a noté une utilisation croissante du charbon dont le taux de couverture dans le total de l'énergie consommée est passé de 12,8 % à 17 %, à la faveur surtout de l'accroissement des commandes des centrales thermiques. Dans le même temps, si le recours aux produits pétroliers demeure largement dominant, leur part dans la balance énergétique est revenue en un an de 83,3 % à 78,6 % ; celle de l'électricité d'origine hydraulique qui était encore de 8 % en 1980 s'est établie à 5,1 % en faible augmentation par rapport au précédent exercice et celle du gaz est demeurée stable à 1,3 %(1).

La production d'énergie a d'une part enregistré un développement de l'électricité d'origine hydraulique lié à une augmentation des réserves des barrages ; mais elle a été affectée d'autre part, par un certain ralentissement de l'extraction d'hydrocarbures. Au total, elle n'a pas dépassé 616 000 T.E.P, marquant néanmoins une hausse de 5,1 %, inférieure à celle de 9,1 % enregistrée un an plus tôt. En définitive, le déficit énergétique s'est encore élargi, de l'ordre de 2,5 %, et le degré de dépendance à l'égard de l'extérieur, représentant 88,4 % des besoins, est demeuré très important.

Produits pétroliers

La consommation de produits pétroliers a totalisé 4 166 000 tonnes, en repli de 3 % sur un an. Cette évolution est largement due au processus de conversion au charbon des centrales thermiques lesquelles en diminuant de 15,1 % leurs achats de fuel dont elles sont les principales utilisatrices ont réduit les ventes de ce produit de 13,1 %. La demande d'essence n'a que peu varié et les parts relatives au gas oil et aux gaz liquéfiés se sont accrues respectivement de 2,2 % et de 8,7 %. En définitive, la baisse globale des utilisations de produits pétroliers a entraîné une activité de raffinage moins soutenue puisque les usines de Mohammedia et de Sidi Kacem ont traité un volume de 4,3 millions de tonnes en baisse de 7,2 % alors que les ventes sont restées stables à 4;1 millions de tonnes.

Dans le même temps, l'extraction de 23 200 tonnes de pétrole, tout en apparaissant en redressement d'une année à l'autre, demeure peu importante. Au surplus, le volume de gaz recueilli est revenu de 94,5 millions à 88,4 millions de mètres cubes.

La couverture des besoins internes de pétrole s'est effectuée grâce aux importations qui ont porté sur 4,5 millions de tonnes accusant à ce niveau une baisse de 10,3 % d'un exercice à l'autre. Celle-ci, conjuguée à la chute des cours sur les marchés extérieurs, a permis une compression de plus de moitié du coût d'acquisition chiffré à 4,6 milliards de dirhams environ. En outre, une certaine diversification des sources d'approvisionnement a été opérée mais les pays du Golfe sont demeurés les principaux fournisseurs.

Electricité

La production nette d'électricité a été estimée pour l'année 1986 à près de 7,1 milliards de kilowattheure (kwh) en hausse de 5 % en raison de l'apport croissant des centrales thermiques et du redressement sensible de l'énergie hydraulique. Celle-ci, estimée à 625 millions de kwh environ apparaît en effet en progression de près d'un tiers en raison d'un meilleur remplissage des barrages mais sa contribution est restée limitée à 8,8 % de l'électricité totale appelée. C'est donc l'énergie thermique qui s'avère encore la source prépondérante d'électricité dont les quantités produites ont atteint 6,5 milliards de kwh en augmentation de 2,9 % sur un an. A elle seule, la centrale de Mohammedia a contribué pour près de la moitié à ce résultat, à la suite notamment du démarrage en début d'année des deux dernières tranches utilisant la houille importée. La demande d'électricité évaluée provisoirement à 6,3 milliards de kwh s'est inscrite en essor de 5 % malgré le relèvement à partir du mois d'août de 5 % en moyenne des tarifs de ventes. Cette nouvelle augmentation entre dans le cadre du programme d'assainissement de la situation financière de l'Office national de l'électricité.

---

(1) Voir annexes statistiques 23 à 26.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Charbon

L'extraction d'anthracite qui avait régressé de 7,5 % l'an dernier, s'est stabilisée cette année aux alentours de 775 000 tonnes. En revanche, les ventes locales qui ont porté sur 643 600 tonnes ont fléchi de 1,7 % tandis que les importations en provenance pour l'essentiel des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, se sont élevées à 817 200 tonnes en expansion de 82,3 %. Au total, les quantités fournies au marché local ont avoisiné le chiffre d'un million et demi de tonnes, en accroissement en un an de près d'un tiers. Cette évolution illustre l'ampleur du processus de conversion et témoigne de l'importance des besoins des centrales thermiques qui ont acquis plus d'un million de tonnes, soit 70 % des tonnages vendus.

•

En dépit de la chute du cours du baril de pétrole sur les marchés internationaux, les efforts de recherche de nouvelles sources d'énergie ont été poursuivis. C'est ainsi qu'outre le démarrage des travaux d'équipement des gisements de Meskala, les pouvoirs publics ont passé des contrats pour la prospection de pétrole dans les régions de l'Oriental, de Doukkala et d'Essaouira et en offshore au large d'Agadir, Sidi Ifni et d'Ed-Dakhla. Par ailleurs, ils ont continué la construction de l'usine hydroélectrique d'Amouguez et entamé les études relatives à la réalisation de la centrale thermique de Jorf El Asfar dont le premier groupe de quatre tranches de 300 mégawatt chacune devra être mis en service au début de la décennie prochaine. De même, ils ont procédé à l'installation en milieu rural d'unités pilotes d'exploitation des énergies renouvelables notamment pour l'éclairage et le pompage d'eau. Enfin, il a été décidé de différer la mise en valeur des schistes bitumineux, tout en étudiant les meilleures techniques de revalorisation de cette source d'énergie. Parallèlement à ce programme, la recherche de nouvelles sources de production électrique a conduit les responsables à activer les travaux de reconnaissance des sites de Sidi Boulbra et de Bir El Har et à créer un centre national de l'énergie des sciences et des techniques nucléaires en vue de l'édification de la première unité nucléaire dans le pays.

L'INDUSTRIE – LE TOURISME

Industrie

Le mouvement de relance de l'activité industrielle qui s'était amorcé l'année passée s'est amplifié en 1986, exercice au cours duquel l'indice de la production de base 100 en 1978, a marqué une avance de 3,4 % après celle de 1,8 % enregistrée en 1985 (1). Parallèlement, la valeur ajoutée de l'industrie et de l'artisanat s'est établie à 5 934 millions de dirhams à prix constants, en progression de 3,4 %, contribuant à ce niveau à 15,2 % du produit intérieur brut.

Par ailleurs, la propension à investir s'est intensifiée dans ce secteur et notamment dans les branches où la croissance se révèle la plus forte. C'est ainsi que les projets d'investissements industriels agréés ont totalisé 1 254 unités, en hausse de 10 % en un an et ont porté sur un montant de 3 546 millions de dirhams, supérieur d'un quart à celui de l'année précédente. Ont bénéficié de cet essor principalement les industries textile et alimentaire avec plus de 50 % des investissements initiés et, à un degré moindre, le secteur de la parachimie. En outre, la mise en œuvre de ces projets devait procurer 35 000 emplois nouveaux au lieu des 28 000 prévus en 1985.

Dans l'ensemble, l'accélération de la reprise dans l'industrie reflète l'incidence d'un meilleur environnement conjoncturel et les progrès réalisés en 1986 sont imputables pour une part à de multiples facteurs. Parmi ces derniers, on relève le développement plus ou moins marqué des exportations de certaines branches, favorisé par l'allègement et l'assouplissement de formalités administratives internes. Dans le même temps, la demande intérieure en se raffermissant a contribué au regain de la production d'autant qu'une grande liberté de fixation des prix de vente a été accordée aux entreprises. Enfin, la recherche d'une main-d'œuvre plus qualifiée et plus spécialisée a conduit les pouvoirs publics à améliorer le niveau de la formation professionnelle.

(1) Voir Annexe statistique 27.

La situation exacte de l'activité industrielle demeure imparfaitement appréhendée à travers l'indice officiel de production. En effet, celui-ci exclut de par sa conception de nombreux secteurs, tels que la bonneterie, la confection, la fabrication d'accessoires automobiles et l'industrie pharmaceutique, qui se sont révélées les plus dynamiques au cours des dernières années. De même, il ne tient pas compte des unités mises en fonctionnement depuis son établissement en 1978. Enfin, il sous-évalue l'expansion de certaines productions.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industrie des métaux

L'amélioration de la situation des industries métallurgiques et mécaniques observée en 1985 ne s'est pas confirmée cette année. En effet, l'activité a diminué dans l'ensemble mais avec une ampleur variable d'une entreprise à l'autre. La production qui se situait déjà en deçà de son niveau de l'année 1978 s'est à nouveau contractée entraînant ainsi de moindres utilisations des capacités productives.

Subissant le contrecoup de ce marasme, la récession observée depuis près de dix ans dans la fonderie s'est encore accentuée avec une baisse de 15 % en un an. De même, dans la chaudronnerie, la tôlerie et la menuiserie métallique, les résultats ont chuté de plus de 30 % à cause de la rareté des débouchés, tandis que les fabrications d'articles dérivés du fil, déjà en diminution de 39 % en 1985, ont accusé un repli de 24 % en 1986 et celles d'emballages métalliques ont régressé de 6,5 %.

La conjoncture dans le compartiment « matériel de transport » s'est aussi détériorée. C'est ainsi que l'assemblage de voitures particulières n'a concerné que 14 024 unités soit un nombre inférieur de 2 % à celui de l'année passée ; la cherté des véhicules ainsi que le coût élevé des carburants et de l'assurance continuent de peser sur l'évolution de la demande. Au demeurant, une part importante de cette dernière se porte désormais sur l'achat de voitures importées dont la proportion dans les immatriculations totales a atteint près du tiers. La tendance s'est inversée pour le montage de matériel ferroviaire réduit de 8,7 % en 1986 après une hausse de 24 % un an plus tôt ainsi que pour celui des motocycles qui a marqué un déclin de 35,6 % après une progression de 32,4 % en 1985. Seules les usines de construction de véhicules utilitaires ont enregistré de nouveaux progrès, grâce au maintien de flux de commandes émanant des régies et des sociétés de transports urbains.

Offrant l'image d'un secteur en crise, l'industrie métallurgique ne manque pas pourtant de perspectives encourageantes. C'est ainsi que la sous-traitance concernant les pièces détachées pour les voitures connait un essor remarquable à la faveur des diverses dispositions prises en faveur de l'exportation tandis que les mesures de restructuration de l'industrie sont de nature à donner une impulsion au processus de substitution à l'importation tant les possibilités en ce domaine restent insuffisamment exploitées, l'autosuffisance du secteur ne dépassant guère 30 %.

Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc et des matières plastiques

Parmi les industries manufacturières, celles de la chimie et parachimie ont été de loin les plus dynamiques en 1986 laissant apparaître une croissance de 21,2 %. De même, la transformation du caoutchouc et des matières plastiques s'est accrue de 7,3 % au lieu de 2,5 % un an auparavant.

De fait, les dérivés de phosphates qui avaient fléchi en 1985 ont augmenté d'un tiers cette année, retrouvant ainsi leur tendance habituelle. Les complexes de transformation des phosphates renforcés par la mise en service de Maroc-phosphore III et IV d'une capacité additionnelle de plus de 1,3 million de tonnes ont produit 1,7 million de tonnes d'acide phosphorique ; à ce niveau, la valorisation locale a porté sur 35,4 % de la production phosphatière du pays, soit un taux largement supérieur à l'objectif fixé initialement. En revanche, la fabrication d'engrais a baissé de 3,4 % à cause d'un recul des exportations que n'a pu compenser le développement des livraisons de fertilisants au secteur agricole. Pour sa part, la production de polychlorure de vinyle s'est à nouveau élargie pour répondre à la fois aux besoins de l'industrie et aux débouchés extérieurs. A l'inverse, celle de chlore et celle de soude ont continué de fléchir, du fait surtout de la contraction des commandes de l'Office national

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d'électricité et des unités de fabrication des boissons gazeuses. Quant à la branche des peintures et vernis, elle a stagné en 1986 à cause de l'amenuisement de ses fournitures au secteur du bâtiment.

La production d'ouvrages en caoutchouc et plastique a été globalement relevée de 7,3 %. De même, celle de pneumatiques qui avait décliné de 2,8 % l'exercice précédent, s'est améliorée de 6,7 % et les installations ont été utilisées à plein rendement, grâce au raffermissement des ventes sur le marché intérieur et, dans une moindre mesure, à une augmentation des exportations dont la contribution au chiffre d'affaire global demeure modeste.

Biens de consommation

Industries alimentaires, boissons et tabacs

L'activité des industries alimentaires a évolué d'une manière fortement contrastée selon les secteurs. C'est ainsi que certaines entreprises ont accusé d'importantes baisses dues, il est vrai, à des arrêts techniques ou à des facteurs purement conjoncturels. En revanche, d'autres ont bénéficié d'approvisionnements suffisants et ont intensifié leur rythme de production pour répondre au développement de la demande interne mais aussi aux commandes extérieures en légère augmentation.

L'indice qui ne tient pas compte des boissons et tabacs a fléchi de 0,8 % au lieu de 1,6 % en 1985. Les minoteries industrielles ont écrasé quelque 23 millions de quintaux, soit 5 % de moins que l'année passée du fait de l'extension de l'autoconsommation, conformément à la tendance généralement constatée durant les années de bonnes récoltes céréalières ; en outre, la marge de mouture a été relevée de 10,5 dirhams à 15 dirhams par quintal mais des retards de paiement de la Caisse de compensation ont été signalés à nouveau. De même, dans la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie, la production, accrue de 20,2 % un an plus tôt, semble avoir été réduite de 11,2 % en 1986 et celle de la confiserie de 16,3 %. Plus nette encore a été la régression, chiffrée à 36 %, de l'activité des conserveries de légumes qui a pâti de la fermeture de certains marchés européens. Quant à la trituration de graines oléagineuses, elle a chuté de 39,2 % à la suite surtout des perturbations techniques consécutives à la mise en place de nouvelles capacités de production.

A l'inverse, les raffineries, normalement approvisionnées de l'extérieur, ont intensifié leurs cadences de 5,9 % tandis que les usines de mise en conserve de fruits et de jus ont réalisé de nouveaux progrès grâce à la bonne orientation des exportations.

Pour leur part, les sucreries, bénéficiant d'une récolte abondante de cannes et surtout de betteraves, ont porté la production de sucre d'origine locale à quelque 411 000 tonnes, en extension de 11 % et couvrant à ce niveau 61 % des besoins. Il en a été de même pour les laiteries dont l'activité a progressé de 6,7 %. Quant aux conserveries de poissons, les quantités traitées apparaissent en avance de 3,2 % et celles exportées ont procuré une recette en augmentation de 20 %.

Dans la branche « boissons et tabacs », la production de bières s'est accrue de 5 % soit à peu près au même rythme qu'en 1985 mais celle concernant les boissons non alcoolisées s'est, en revanche, repliée de 5,2 % et celle des tabacs de 1,7 %. Au total, l'indice a fléchi de 0,9 % comme un an auparavant mais il ne semble pas avoir fidèlement reproduit l'évolution exacte de ce secteur.

Industries textiles

Stimulée par les effets conjoints du raffermissement de la demande interne, en rapport probablement avec l'amélioration des revenus agricoles et du développement des commandes inter-branches notamment de la part des entreprises orientées vers l'exportation, la croissance de l'industrie textile s'est poursuivie en 1986 puisque la production a marqué une nouvelle avance de 8,3 % pour les seules branches recensées par l'indice.

C'est ainsi que dans le secteur de la laine, l'activité s'est renforcée de 17,3 % grâce surtout à celle très soutenue des bonneteries, l'industrie cotonnière ayant elle-même progressé mais à un rythme beaucoup plus lent, à peine supérieur à 3 % au lieu de 6,7 % un an plus tôt. Dans la branche de la soie et des fibres synthétiques, les fabrications ont dégagé un accroissement de 9,5 % qui succède à celui de plus de 85 % constaté un an plus tôt.

La bonneterie a représenté l'élément le plus dynamique des industries textiles grâce à l'élargissement remarquable de la demande externe, chiffré à 35 % en volume et à 61 % en valeur ; cette orientation positive a permis une plus large utilisation des installations en place et généré même un renforcement sensible de l'embauche et des capacités de production. La confection, pour sa part, a fait preuve d'une expansion plus rapide qu'en 1985 à la suite d'un meilleur courant d'affaires à l'exportation.

L'industrie textile parvient actuellement à satisfaire la quasi-totalité des besoins du pays tout en consolidant ses positions sur les marchés extérieurs. Elle souffre néanmoins de faiblesses structurelles dues en particulier à son niveau insuffisant d'intégration qui entraîne le maintien de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur en matière d'approvisionnements. En outre, la demande intérieure évolue de façon irrégulière tandis que les courants d'exportation sont encore axés sur certains marchés de la Communauté économique européenne où ils sont soumis à des accords d'auto-limitation.

Industrie pharmaceutique

Pour faire face à la croissance continue de la consommation de médicaments, couverte à plus de 80 % par l'offre locale, les laboratoires pharmaceutiques ont accéléré leur rythme de production de près de 10 %, ce qui a porté le taux d'utilisation de leurs capacités de 75 % à 80 % et entraîné une extension de certaines unités.

Industries des papiers et cartons

Confrontée à la rareté du bois et entravée au surplus par un mouvement de débrayage déclenché dès le début de l'exercice, la fabrication de pâte à papier a pratiquement stagné en 1986, en dépit d'un développement de près de 20 % des ventes, essentiellement sur les marchés extérieurs où les prix se sont en outre accrus sensiblement. Par ailleurs, celle de papier et de carton a montré quelques progrès qui ont été le fait des usines d'emballages travaillant pour les entreprises exportatrices.

Industrie du cuir

L'industrie du cuir a progressé de 2,2 % après avoir accusé un retrait de même ampleur l'exercice précédent. Ce redressement est imputable à l'activité de tannage qui s'est avérée en hausse de 4,3 % à la faveur de meilleures fournitures en peaux brutes. Quant à la fabrication de chaussures, réduite de 6,2 % en 1985, elle s'est stabilisée en 1986, la demande locale n'ayant que peu varié d'une année sur l'autre.

Industries diverses

Parmi les industries classées dans ce groupe, le travail du bois a regressé de 6,7 % à la suite d'une baisse des placages et contreplaqués et surtout de celle de 30 % relative aux éléments en liège pour lesquelles des commandes extérieures n'ont pu être satisfaites. A l'inverse, l'assemblage de matériel électrique et électronique s'est inscrit encore en expansion de 14,1 % grâce à la bonne tenue de la demande interne et à un essor de la demande externe au bénéfice de produits de sous-traitance.

Matériaux de construction - Bâtiment et travaux publics

Matériaux de construction

Après la légère reprise observée en 1985, la production des matériaux de construction a globalement baissé de 1,9 %. Cette orientation est imputable essentiellement à une forte réduction des fabrications d'agglomérés et de produits en amiante-ciment. En revanche, la production de ciment chiffrée à 3,7 millions de tonnes a marqué une légère baisse, de même que celle de briques et de tuiles a enregistré une certaine avance d'une année à l'autre.

Bâtiment et travaux publics

La valeur ajoutée du bâtiment et travaux publics qui s'était élargie de 6 % en 1985, s'est réduite cette année de 10,4 %. Considérée seule, l'activité du bâtiment appréhendée à travers les statistiques des autorisations de construire s'est pourtant redressée et le nombre de permis a été supérieur de 12 % à celui de l'an dernier. Dans le même temps, les surfaces de plancher sont passées de 5,9 millions à 6,6 millions de mètres carrés pour un engagement de dépenses de 5,5 milliards de dirhams au lieu de 4,5 milliards un an auparavant.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Ainsi, la relance de la construction entamée dès les derniers mois de l'année 1985 ne s'est pas interrompue grâce surtout aux facilités et avantages accordés aux promoteurs immobiliers dans le cadre du nouveau code promulgué en août 1985. Les progrès réalisés demeurent cependant en deçà des possibilités d'expansion de ce secteur en raison d'une demande potentielle fort importante mais qui n'est pas à même financièrement de répondre à l'offre déjà existante.

Les bons résultats acquis au terme de 1986 ne devraient pas masquer les contraintes qui continuent de peser sur l'évolution de l'industrie, en particulier l'exiguïté relative du marché intérieur qui ne permet pas toujours de réaliser des économies d'échelle, le manque d'intégration du tissu industriel et le faible niveau de la demande extérieure ainsi que ses fluctuations erratiques. Tous ces facteurs constituent encore des obstacles sérieux à un développement harmonieux.

En tout état de cause, des possibilités non négligeables de développer le secteur industriel existent et concernent de nombreux domaines. Toutefois, leur mise en oeuvre implique une plus large ouverture sur les techniques modernes de production et de gestion nécessaires à un abaissement des coûts et une recherche de créneaux nouveaux susceptibles de desserrer les contraintes imposées par le rétrécissement des débouchés extérieurs.

Le tourisme

L'activité touristique qui avait enregistré un essor remarquable en 1985 a été moins bien orientée cette année à l'instar du mouvement de baisse observé dans les principaux pays concurrents. En effet, les arrivées de visiteurs étrangers qui avaient atteint 1 536 563 et s'étaient accrues de 15 % l'an dernier ont été limitées en 1986 à 1 470 637 accusant ainsi un recul de 4,3 % (1). Cependant, un allongement de la durée moyenne de séjour a pu être enregistré, révélé notamment par l'évolution des nuitées totales qui ont été comptabilisées pour 9 776 000, en augmentation de 1,4 % nettement moins importante néanmoins que celle de 6,2 % acquise un an auparavant. En outre, malgré le tassement de la fréquentation touristique, les recettes tirées de ce secteur ont été estimées à 6 730 millions de dirhams en hausse de 10,3 %, à la suite pour partie du relèvement des tarifs appliqués et surtout de la progression de la dépense moyenne par visiteur. Pour leur part, les débours au titre des départs de nationaux à l'étranger se sont élevés à 910 millions de dirhams. Dans ces conditions, le solde positif dégagé par le poste voyages ressort à 5 820 millions de dirhams, en hausse de 11,7 %.

Le flux touristique

Les entrées totales ont été recensées pour 2 186 444, en repli de 3 % d'une année à l'autre, en raison de la moindre affluence des visiteurs étrangers au nombre de 1 470 637, en diminution de 4,3 % sur un an. Quant aux arrivées de nationaux résidant à l'extérieur, elles ont atteint 657 582 et apparaissent en accroissement de 2,2 %

Au demeurant, la provenance du mouvement touristique a subi d'importantes modifications. C'est ainsi que les entrées d'européens, chiffrées à 1 223 584, ont progressé de 6,5 %, par suite essentiellement de l'affluence exceptionnelle de touristes espagnols qui s'est avérée supérieure de 44 % à celle de l'an dernier laquelle avait déjà augmenté de 15 %. Aussi, le nombre de touristes espagnols a-t-il constitué près d'un cinquième de la clientèle étrangère au lieu de 13 % l'an passé. De même, celui de visiteurs britanniques a progressé de 7 % tandis que celui des français a marqué une quasi-stabilité. En revanche, les arrivées en provenance des pays arabes tombées de 202 556 à 130 656 ont fortement baissé, de 35,5 %, par rapport à l'année précédente et leur part dans le total est revenue de 13 % à 8,9 %. Une chute de fréquentation de près de la moitié a été également observée pour les ressortissants d'Amérique du Nord dont la désaffection a intéressé, au demeurant, à des degrés divers l'ensemble des pays méditerranéens.

De même, la répartition des arrivées par moyen de transport se révèle quelque peu différente d'un exercice à l'autre. En effet, si la prépondérance de la voie aérienne qui a acheminé près de 55 % des voyageurs a été maintenue, la part de la voie maritime a enregistré en revanche une forte régression et n'a assuré que 12,1 % du trafic au lieu de 15 % un an plus tôt ; et seuls les moyens de transport terrestre se sont inscrits en augmentation de 9,3 % en drainant près du tiers des passagers.

(1) Voir Annexe statistique 28.

L'infrastructure et la politique touristique

Stimulée par les résultats encourageants obtenus par le secteur au cours des dernières années, dans lequel ont été créés plus de 1 200 nouveaux postes de travail en 1986, l'infrastructure d'accueil a été renforcée par l'entrée en service de 20 nouveaux établissements hôteliers, d'une capacité de 4 305 lits, en extension de 6,2 % en un an. Ces réalisations ont entraîné des investissements pour un montant de 931 millions de dirhams au lieu de 612 millions de dirhams, en élargissement de 52,1 %.

Une forte concentration a caractérisé la répartition de la capacité additionnelle mise en place en 1986 puisque 70 % ont été constitués par les hôtels de la catégorie de luxe dont le nombre de lits supplémentaires a atteint 3 027. Cette tendance a prévalu aussi au niveau de l'implantation régionale des équipements, la zône d'Agadir en a bénéficié pour plus du tiers, Marrakech pour près de 30 % et Casablanca pour 13 %.

Au total, la capacité offerte à fin décembre 1986 ressort à 73 069 lits au lieu de 69 164 un an auparavant, en expasion de 5,6 %. Sa structure n'a pas connu de modification notable du fait du maintien de la prédominance des établissements de haut de gamme qui forment près de la moitié des disponibilités d'accueil, dont plus du tiers reviennent aux seuls établissements de catégorie quatre étoiles.

Dans le même temps, l'utilisation des capacités hôtelières ne s'est guère améliorée en cours d'année puisque le taux de fréquentation a régressé de 10 %, en revenant de 43,2 % à 39 %. En outre, le nombre de nuitées réalisées dans les hôtels classés n'a enregistré qu'une avance modeste de l'ordre de 1,4 %. Au demeurant, la part des visiteurs étrangers a stagné et celle du tourisme intérieur a augmenté de 4,8 %.

Pour ouvrir de nouvelles perspectives au développement du tourisme, des actions précises et d'envergure sont entreprises avec de plus en plus de détermination. Elles sont centrées, d'une part, sur la mise en valeur et l'amélioration des ressources existantes tant au niveau des infrastructures que de la formation du personnel qui les anime.

C'est ainsi notamment qu'un soin particulier a été apporté au recrutement et à l'enseignement dans les écoles hôtelières et que les pouvoirs publics ont cherché à assainir, au moyen d'une réglementation appropriée, certaines activités paratouristiques qui participent de près ou de loin à la qualité de l'accueil. Diverses actions ont visé d'autre part, à renforcer la promotion du tourisme auprès de l'étranger en complétant et en affirmant l'image de marque du Pays, en particulier par une meilleure mise en valeur de ses avantages spécifiques face à ses concurrents. C'est pourquoi aussi les pouvoirs publics cherchent à promouvoir un meilleur équilibre dans l'expansion de l'activité touristique, en particulier par la création ou l'aménagement de nouvelles zones d'accueils. C'est dans ce cadre que s'inscrivent divers projets relatifs au développement de l'infrastructure hôtelière au Sud de l'Atlas ainsi que sur le littoral de la Méditerranée.

En définitive, le secteur touristique offre de réelles possibilités de développement, d'abord par la qualité et l'importance des infrastructures existantes et ensuite par l'ambition raisonnable de les étendre. Il reste cependant à mettre en oeuvre une stratégie de prospection systématique et permanente ainsi qu'une organisation des séjours devant englober le tourisme de masse ; c'est qu'en effet, les indéniables atouts, de toutes sortes, dont dispose le Pays devraient permettre un renforcement rapide du flux touristique.

LES PRIX - LES SALAIRES - LA POPULATION - L'EMPLOI

Prix

La tendance à la décélération de la hausse des prix s'est confirmée en 1986 et si le coût de la vie s'est élevé de 8,8 % au lieu de 7,7 % un an plus tôt, il faut en rechercher la cause essentiellement dans l'important renchérissement de certains produits alimentaires importés puisque la plupart des biens et services n'ont enregistré dans l'ensemble que des variations modérées d'une année à l'autre. Quant à l'indice des prix de gros, l'augmentation ressort à 7,8 % au lieu de 9,6 % en 1985 et 13,7 % en 1984 tandis qu'au stade de la production industrielle, elle a atteint 12,4 % en 1986 au lieu de 14,4 % un an auparavant.

Les retombées bénéfiques de l'amélioration de la conjoncture agricole au cours des deux dernières années, l'absence de majorations officielles des salaires, la stabilité des tarifs des carburants et de ceux des denrées subventionnées ainsi qu'un contrôle plus strict des marchés ont été parmi les principaux

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

facteurs qui ont contribué à modérer la hausse des prix. Cette évolution est d'autant plus appréciable qu'elle est intervenue dans des conditions qui auraient pu provoquer un mouvement inverse. En effet, l'assouplissement apporté au système de formation des prix a permis à bon nombre d'entreprises dotées d'une plus grande liberté de tarification de réajuster leurs barèmes à mésure que leurs coûts de production s'alourdissent, particulièrement dans les branches exposées au renchérissement des importations. De même, l'application en avril d'un système de taxe sur la valeur ajoutée dont l'instauration s'accompagne généralement de pressions inflationnistes immédiates, n'apparaît pas avoir eu d'incidence importante et néfaste sur le rythme de progression des prix, grâce en partie il est vrai à l'extension des exonérations et grâce aux réductions de taux d'imposition auparavant appliqués.

Indice du coût de la vie

Le coût de la vie est mesuré à l'aide d'un indice dont l'année de base s'étend de mai 1972 à avril 1973 et qui se réfère aux prix de 210 articles parmi lesquels ceux relatifs à l'alimentation pèsent pour plus de moitié. Limité à certaines catégories socio-économiques de ménages établis en milieu urbain et fondé sur une structure des dépenses qui remonte à une quinzaine d'années, cet indice dont la représentativité n'a cessé de s'altérer, reste cependant le seul instrument disponible pour appréhender l'évolution générale des prix de détail.

Ainsi calculée, la hausse des prix qui avait atteint 12,5 % en 1984 et 7,7 % en 1985, est ressortie à 8,8 % en 1986 (1).

Poursuivant un profil saisonnier influencé pour une large part par les fluctuations des cours agricoles, l'évolution de cet indice a été marquée, comme à l'accoutumée, par un mouvement ascendant pendant le premier trimestre suivi d'un repli au cours du printemps et d'une remontée durant le troisième trimestre ; par la suite, la stabilité a prévalu jusqu'en fin d'année à l'exception d'une pointe passagère en novembre.

La légère accélération du coût de la vie constatée au niveau global a concerné, bien qu'à des degrés divers, la quasi-totalité des villes recensées. Les taux enregistrés ont oscillé entre un maximum de 10 % observé à Marrakech et un minimum de 7,9 % relevé à Oujda.

Il n'en a pas été de même pour ce qui est des évolutions sectorielles, telles qu'elles apparaissent à travers l'analyse par groupes de produits retracés dans le tableau ci-après. Si les rubriques relatives à l'alimentation ainsi qu'aux transports et loisirs ont progressé à des rythmes relativement rapides, les autres ont connu une évolution remarquablement modérée.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1985	Moyenne annuelle 1986	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	358	391,4	9,3	5,4
Habillement	8,5	267,8	281,3	5	0,4
Habitation	13,5	276,6	297,1	7,4	0,8
Entretien, hygiène et soins	5,5	250,8	269,5	7,5	0,3
Transports, loisirs et divers	18,5	363,7	397,7	9,3	1,9
Indice général	100	334,5	363,8	8,8	8,8

En effet, le renchérissement des produits alimentaires qui n'avait pas dépassé 7,6 % en 1985 a certes atteint 9,3 %, mais cette accélération globale résulte essentiellement du net raffermissement des coûts des denrées importées, notamment ceux du café et du thé. A l'inverse, les prix des produits locaux dont l'évolution s'est ressentie clairement des effets d'une campagne agricole satisfaisante ont enregistré, dans leur grande majorité, des hausses inférieures à celles de l'année précédente. Il en est ainsi notamment des fruits secs, des produits laitiers, des corps gras et des oeufs. Les légumes secs et les fruits frais ont même accusé un retrait qui a atteint respectivement 7,9 % et 0,4 %. Quant aux cours des céréales et des viandes, ils se sont accrus de 10,7 % et 9,1 %, à des rythmes proches de ceux de l'année précédente.

Pour sa part, l'avance de 9,3 % de l'indice concernant la rubrique « transports, loisirs et divers », au lieu de 8,7 % en 1985, a reflété surtout le relèvement des prix des voitures, des tarifs des communications et ceux des cigarettes, les barèmes des produits pétroliers étant restés sans changement pour la deuxième année consécutive.

(1) Voir annexe statistique 29.

Traduisant à la fois les majorations des loyers et des charges d'entretien ainsi que celles relatives aux fournitures ménagères, l'indice regroupant les dépenses d'habitation a fait ressortir une avance de 7,4 % au lieu de 7 % un an auparavant.

Quant au poste « habillement », après un accroissement de 6,9 % l'année passée, il a fait apparaître en 1986 une hausse relativement modérée de 5 % qui a été permise par le tassement du prix des chaussures alors que celui des autres articles a enregistré des accélérations plus ou moins fortes selon les cas.

Enfin, l'indice propre à la rubrique « entretien, hygiène et soins » a marqué une progression de 7,5 % au lieu de 7,9 %, l'année précédente.

Indice des prix de gros

Les variations des prix de gros sont suivies à l'aide d'un indice de base 100 en 1977 qui se réfère aux prix, toutes taxes comprises, de 231 articles agricoles, industriels et énergétiques ; son augmentation qui s'est opérée en deux étapes bien distinctes s'est avérée au total de 7,8 % au lieu de 9,6 % en 1985 et de 13,7 % en 1984 (1). De fait, le rythme de progression des prix de gros a été relativement vif durant les quatre premiers mois avant de s'infléchir par la suite mais de manière plus accentuée que de coutume à cette période de l'année. Ce ralentissement s'est maintenu jusqu'à la fin de l'exercice, à l'exception des mois d'août et novembre marqués par de brèves montées des cours de certains produits tels que les poissons et la volaille.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1985	Moyenne annuelle 1986	Variation brute %	Variation pondérée %
Secteur agricole	39,6	228,6	241,8	5,8	2,3
Secteur industriel	60,4	223,6	244	9,1	5,2
dont :					
- Energie	6,2	313,1	318,3	1,7	0,1
- Industries alimentaires	25	212,1	230,4	8,6	2
- Habillement et textiles	7,3	176,1	193	9,6	0,6
- Industries métallurgiques	10,4	236,2	269	13,9	1,5
- Autres industries légères	11,5	219,8	243,4	10,7	1,2
Indice général	100	225,6	243,1	7,8	7,8

La hausse des cours agricoles qui avait atteint 14,7 % en 1984 et 10,3 % en 1985, est revenue à 5,8 % en 1986 confirmant ainsi la tendance observée depuis deux ans. Ce ralentissement global a concerné la quasi-totalité des composantes de cette rubrique, en particulier les céréales, les cultures industrielles et surtout les produits maraîchers dont les cours se sont tassés après une poussée de 14,2 % un an auparavant. Seuls les prix concernant le bois, soumis à une taxe de 5 % à l'importation depuis le début de l'exercice, les produits de l'élevage et les fruits secs ont enregistré des augmentations plus fortes qu'en 1985.

Dans le secteur industriel et énergétique l'indice s'est accru de 9,1 % en 1986 au même rythme qu'en 1985 au lieu de 13 % en 1984. Le taux relativement modéré de cette année résulte d'une moindre hausse des prix de la plupart des produits manufacturés à l'exception des articles en cuir, des papiers et cartons et des matériels de transport. Il s'explique aussi par la stabilité des barèmes des produits pétroliers.

Indice des prix à la production industrielle

L'indice des prix à la production industrielle figurant dans le tableau ci-après a pour base la période qui s'étend de juillet 1975 à juin 1976 et se réfère aux tarifs de 142 produits relevés auprès des unités de production, à l'exclusion de toutes taxes

	Pondération %	Moyenne annuelle 1985	Moyenne annuelle 1986	Variation %
Industries alimentaires	46	200,3	225,3	12,5
Habillement et textiles	13,5	326,1	350,1	7,4
Industries métallurgiques	21,3	258,1	301,2	16,7
Autres industries légères	19,2	237,5	266,8	12,3
Indice général	100	236,8	266,1	12,4

(1) Voir annexe statistique 30

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Tempérée par la stabilité du coût de l'énergie et du salaire minimum légal, l'augmentation des prix à la production industrielle, chiffrée à 14,4 % en 1985, est revenue à 12,4 % en 1986. Toutefois, cette évolution d'ensemble recouvre des écarts assez marqués entre les branches. En effet, si dans les industries métallurgiques qui ont directement subi le renchérissement des matières importées la hausse des prix a été forte de l'ordre de 16,7 %, elle a atteint 12,5 % dans les industries alimentaires et n'a pas dépassé 7,4 % dans le secteur de l'habillement et des textiles.

Salaires

Le souci de rétablir les équilibres interne et externe a conduit à ne procéder à aucune revalorisation du salaire minimum légal depuis qu'il a été porté, en septembre 1985, à 530 dirhams par mois dans l'Agriculture et à 820 dirhams dans l'Industrie et les services. De même, le traitement de base des fonctionnaires n'a subi aucun changement global.

En revanche, dans le secteur privé ou semi-public, les salaires supérieurs au taux minimum légal semblent avoir bénéficié de réajustements conventionnels dont la fréquence et les proportions sont cependant difficiles à cerner.

Population et emploi

En accroissement de plus d'un demi-million en un an, la population est estimée à fin 1986 à près de 23 millions d'habitants dont 44,5 % de citadins et 42 % de jeunes âgés de moins de 15 ans. La population active, évaluée quant à elle à 6 450 000 personnes en 1984, a augmenté à un rythme qui ne cesse chaque année de peser sur le marché du travail. Ce phénomène est davantage accentué dans les villes du fait de l'exode rural, le taux des demandes d'emploi non satisfaites ayant atteint 14 % en 1985 d'après les derniers résultats de l'enquête relative au milieu urbain.

La situation de l'emploi telle qu'elle est appréhendée à travers les informations fragmentaires disponibles, semble avoir connu une amélioration plus marquée qu'en 1985.

Dans le secteur agricole qui fournit plus de 40 % des emplois, l'évolution favorable de la conjoncture pendant deux années consécutives a permis une vive reprise de l'embauche à caractère, il est vrai, saisonnier. En outre, l'activité mieux orientée de la pêche s'est traduite par une augmentation de 3,9 % du nombre des marins, évalué à 37 430. De même, dans l'industrie, le commerce et les services, les recrutements ont largement excédé les licenciements, dégageant ainsi une création nette de postes de travail de près de 15 000 au lieu de 10 000 en 1985. Les branches du bâtiment et des travaux publics, des industries alimentaires et des textiles se sont avérées les plus créatrices d'emplois nouveaux. Toutefois, l'horaire de travail a été réduit pour plus de 21 000 ouvriers, au lieu de 16 200 un an auparavant tandis qu'il a été rétabli à sa durée normale au profit de plus de 7 200 salariés contre 6 000 environ en 1985.

Le climat social a été relativement très calme en 1986. En effet, si le nombre des débrayages est resté stable, l'effectif des grévistes a diminué de 26 % et le nombre des journées perdues n'a pas dépassé 142 746, marquant un recul de 39 % d'une année à l'autre et se situant à son plus faible niveau depuis une quinzaine d'années.

La promotion nationale soutenue par des dotations budgétaires supérieures de moitié à celles de 1985 a procuré quelque 12 millions de journées de travail, en expansion d'un tiers, soit, l'occupation de 60 390 ouvriers pendant 200 jours en moyenne. L'opération nationale de promotion de l'emploi qui étend le champ d'action de la promotion nationale a été poursuivie cette année. Depuis son lancement en février 1984, ce programme spécial, destiné à atténuer les effets de la sécheresse sur les ménages les plus démunis, a bénéficié d'un crédit global de l'ordre de 645 millions de dirhams dont une centaine de millions au titre de l'année 1986. Sur un total de 21,5 millions de journées de travail prévues, 17,7 millions avaient déjà été réalisées au terme de l'année 1985.

Le courant d'émigration a continué de régresser cette année où le nombre de contrats négociés dans les pays d'accueil s'est à nouveau inscrit en baisse, revenant de 12 795 à 8 750 seulement en un an. Depuis une quinzaine d'années déjà, les recrutements en France portent essentiellement sur l'exécution de travaux saisonniers tandis que les départs vers les Pays Arabes ont évolué de façon irrégulière ; en regard, les retours se sont sans doute intensifiés. Cependant, la communauté marocaine résidant à l'étranger demeure encore importante tant par son nombre que par le rôle qu'elle joue dans l'économie nationale. Elle est estimée en 1986 à 1 045 152 personnes dont 605 622 en France, près de 350 000 dans les autres pays de la Communauté Economique Européenne, 23 000 en Libye et 11 000 en Arabie Saoudite.

COMMERCE EXTERIEUR

Au terme de 1986, les échanges commerciaux ont reflété l'incidence de facteurs importants, tants internes qu'externes, qui ont été à l'origine d'amples variations d'une année à l'autre de certains postes de la balance commerciale.

C'est ainsi que du côté des importations, la vive réduction de la facture énergétique consécutive à la chute des prix du pétrole et la contraction des acquisitions de denrées alimentaires ont entraîné un recul global du montant des achats à l'étranger en dépit de majorations parfois considérables des cours de certains produits. Les exportations ont été pour leur part favorablement influencées par les résultats remarquables du secteur agricole lequel a notablement accru ses ventes sur les marchés extérieurs à l'instar d'ailleurs de la branche textile. Il n'en a pas été de même de celles du secteur minier qui sont apparues en nette régression par rapport à l'an dernier. Néanmoins, le déficit commercial s'est au total considérablement réduit, de plus d'un quart, pour revenir à 12,5 milliards de dirhams ou 9,3 % du produit intérieur brut au lieu de 16,9 milliards et 14,2 % en 1985. Mais ce progrès s'avère fragile puisqu'il est le fruit pour une large part de la conjugaison d'éléments avantageux sur lesquels les pouvoirs publics ont peu de prise et dont le maintien intégral ou dans toute son ampleur passée n'est pas assuré dans l'avenir.

L'ouverture de l'économie sur l'extérieur a été poursuivie et même renforcée. De fait, le programme général des importations a été à nouveau révisé dans un sens plus libéral. C'est ainsi que près de 90 % des produits sont désomais libres à l'importation, qu'il ne subsiste qu'une minorité de marchandises soumises à autorisation préalable et que l'interdiction d'importer a été abolie. De plus, le plafond des droits de douane a été abaissé de 60 % à 45 %. Toutefois, en raison de l'existence d'arriérés commerciaux importants, il a été nécessaire d'instituer en octobre une provision obligatoire représentant au moins 25 % des demandes d'achat de devises pour les échéances venues à terme. Cette mesure qui ne remet pas en cause le processus de libéralisation a cherché surtout à limiter la liquidité de l'économie en effectuant une ponction sur les avoirs des importateurs qui bénéficient d'ailleurs de crédits extérieurs.

Parallèlement, l'effort d'encouragement des exportations a été intensifié. Ainsi, la taxe statistique qui frappait les ventes à l'étranger a été supprimée et celle afférente aux sorties de produits miniers réduite de 5 % à 0,5 % alors que dans le même temps la liste des biens soumis à certificat d'exportation a été très sensiblement allégée. En outre, un mécanisme de mobilisation en devises des créances nées sur l'étranger a été mis au point, en vue de permettre aux exportateurs de prélever sur le produit de leurs ventes, les devises nécessaires aux réglements de leurs fournisseurs de matières premières. De même, une nouvelle société d'assurance a été créée pour renforcer le système en vigueur. Par ailleurs, la période d'exonération de l'impôt sur les bénéfices professionnels a été prorogée d'une année et portée de 13 à 14 ans. Enfin, dans l'optique d'accroître la libéralisation du commerce et d'accélérer son adaptation aux conditions de la concurrence extérieure, le monopole de l'Office de commercialisation et d'exportation a été abandonné pour les exportations de produits agro-alimentaires.

En dépit de l'ensemble de ces mesures et en particulier celles consenties en faveur de l'exportation et qui constituent des avantages très appréciables par rapport aux conditions faites aux autres secteurs de l'économie, les résultats n'ont pas encore produit les effets espérés.

A fin 1986, en effet, les importations se sont chiffrées à 34,6 milliards de dirhams au lieu de 38,7 milliards un an auparavant mais le recul de 10,5 % ainsi enregistré est imputable en définitive exclusivement à la chute des prix des produits énergétiques, la facture pétrolière ayant fléchi de plus de moitié pour se situer à 4,6 milliards de dirhams. Dès lors, si on fait abstraction de ce poste, les importations ressortent à 30 milliards de dirhams, en augmentation de 1,2 % en tonnage et de 4,5 % en valeur. De même, il convient d'apprécier le résultat des exportations en faisant la ligne de partage entre les évolutions qui s'expliquent par une variation des monnaies de facturation et celles qui imcombent à des pertes ou à des gains réels de créneaux commerciaux. Pour ce qui est des phosphates et dérivés, les baisses du cours du dollar et des quantités expédiées se sont traduites par des recettes qui, avec un montant de 7,7 milliards de dirhams, apparaissent en repli de 16 %. Ce résultat a fortement pesé

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

sur la performance finale des exportations qui avec un total de 22,1 milliards de dirhams se sont avérées en progression de 1,7 % en valeur mais en retrait de 6,1 % en tonnage. Compte non tenu des phosphates et dérivés, les quantités expédiées à l'étranger se révèlent également en recul, de 5,2 %. Toutefois, la valeur qu'elles ont procurée, 14,4 milliards de dirhams, apparaît supérieure de plus de 14 % à celle enregistrée douze mois plus tôt.

Au total, les transactions commerciales avec l'extérieur se sont établies à 56,7 milliards de dirhams, accusant un fléchissement de 6,1 % par rapport à leur niveau d'il y a un an ce qui a entraîné une nette réduction de leur part dans le produit intérieur brut, revenue de 50,6 % à 42,2 %.Par ailleurs, les indices des prix du commerce extérieur sont apparus en baisse de 9,8 % à l'importation et stables pour les exportations, reflétant ainsi une amélioration de 11 % des termes de l'échange. Cependant, ce résultat final ne s'explique que par l'impact de la chute du prix de l'énergie sur l'évolution du coût des imports ; abstraction faite de cette incidence, les termes de l'échange se révèlent en détérioration de 18 % d'une année à l'autre.

En définitive, le redressement de la balance commerciale n'a pas entraîné l'élimination de certaines faiblesses dans la structure générale des échanges mais a contribué au contraire à accentuer des tendances qui méritaient d'être corrigées ou à tout le moins infléchies. C'est ainsi que l'économie réalisée sur la facture énergétique ne s'est pas traduite par une réduction de même ampleur du déficit commercial, notamment en raison du fait que les acquisitions de biens de consommation ont fortement progressé. Par ailleurs, l'expérience du glissement du dirham opéré de septembre 1980 à août 1985 et qui aurait pu avoir des effets différés, permet, avec un recul désormais suffisant, de constater d'une part, la rigidité de la structure des importations engendrée par la faible élasticité des produits de base nécessaires aussi bien à la satisfaction de besoins essentiels, à la transformation qu'à la réexportation et, d'autre part, l'étroitesse des marges de manoeuvre en matière d'export, tant en ce qui concerne le développement des livraisons que pour ce qui est de l'ajustement des prix, même pour des produits, tel que le phosphate, pour lequel le Pays dispose d'atouts non négligeables.

Exprimé en termes douaniers, le déficit commercial, comme il ressort du tableau ci-après, a atteint 9,4 milliards de dirhams, en repli de 30,2 % par rapport à celui observé au cours de l'exercice précédent.

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986
Importations (1) F.O.B.	22 871	23 288	31 300	35 194	31 493
Exportations (2) F.O.B.	12 440	14 724	19 110	21 740	22 104
Solde	-10 431	-8 564	-12 190	-13 454	-9 389
Couverture (%)	54,4	63,2	61,1	61,8	70,2

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.
(1) et (2) y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

De même, exprimé sur la base C.A.F. - F.O.B., c'est-à-dire en tenant compte des frais d'assurances et de transports, estimés à 9 % de la valeur des importations, soit 3 115 millions de dirhams au lieu de 3 481 millions en 1985, le déséquilibre de la balance commerciale ressort à 12,5 milliards de dirhams, en baisse de 26,2 % ; à ce niveau, il représente sept mois d'exportations contre neuf mois et demi un an auparavant. Aussi, le taux de couverture s'est-il considérablement amélioré en passant de 56,2 % à 63,9 % (1).

L'analyse des échanges par catégorie de produits fait apparaître un renforcement très sensible de l'excédent de la balance alimantaire lié aux bons résultats de la campagne agricole. Elle confirme aussi la tendance à l'augmentation du solde positif des biens de consommation due cette année aux meilleures ventes réalisées par le secteur textile. En revanche, si le déficit relatif aux demi-produits n'a qu'assez peu varié d'un exercice à l'autre, celui dégagé par les biens d'équipement s'est encore aggravé du fait d'un fort renchérissement des prix. Cependant, l'évolution la plus remarquable et la plus accentuée a concerné le poste énergie dont la contraction de plus de moitié du solde négatif a très largement influencé l'orientation générale de la balance commerciale. Quant au solde dégagé par les produits bruts, il s'est avéré déficitaire de 492 millions de dirhams, eu égard à la situation déprimée du marché des phosphates.

(1) Voir annexes statistiques 31 à 36.

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986
Produits alimentaires	- 477	- 72	- 1 534	+ 389	+ 2 197
Energie et lubrifiants	- 6 536	- 6 445	- 8 236	- 9 965	- 4 865
Produit bruts	+ 1 348	+ 1 179	+ 1 434	+ 214	- 492
Demi-produits	- 2 175	- 1 157	- 1 363	- 2 136	- 2 558
Biens d'equipement	- 5 672	- 4 774	- 6 333	- 6 367	-7 832
Biens de consommation	- 38	+ 402	+ 746	+ 930	+ 1 046
Total	**-13 550**	**-10 867**	**-15 286**	**-16 935**	**-12 504**

La répartition géographique des flux commerciaux révèle la consolidation de la prépondérance de la Communauté économique européenne, ne serait-ce qu'en raison de l'élargissement de celle-ci aux pays ibériques, en particulier à l'Espagne dont l'adhésion au Marché commun entraîne bon nombre de problèmes à nos exportations. Au demeurant la recherche de solutions s'est heurtée, lors de négociations engagées pour l'adaptation de l'accord de coopération signé en 1976, à l'absence, au niveau communautaire, de modalités pratiques pour le maintien et le développement des courants d'échanges traditionnels.

Par ailleurs, diverses actions de prospection de marchés extérieurs ont été entreprises par le secteur public et privé, mais dans ce domaine également, l'option pour une politique de promotion dynamique axée notamment sur la recherche plus offensive de nouveaux débouchés et appuyée par la diversification de la production exportable, est entravée en particulier par l'insuffisance de marchés solvables et le renforcement du protectionnisme.

Importations

Les importations ont totalisé 34 608 millions de dirhams et accusé une baisse de 10,5 %, intervenant pour la première fois depuis 1983 et succédant à une progression de 12,4 % observée en 1985. De même, elles ont marqué un repli de 3,5 % en tonnage qui fait suite à une hausse de 1,5 % l'an dernier. Ce résultat d'ensemble recouvre cependant des mouvements divergents suivant les différentes rubriques. En effet, les acquisitions de denrées alimentaires et de produits énergétiques se sont contractées respectivement de 15,2 % et 49,8 % en valeur, et de 17,4 % et 2,4 % en tonnage. Les entrées de produits bruts se sont inscrites en retrait de 7,3 % en prix et en augmentation de 8,3 % en poids tandis que celles de demi-produits n'ont que peu varié. Enfin, les débours au titre des achats de biens d'équipement et de biens de consommation se sont élevés respectivement de 26,3 % et 25,8 % en raison de la majoration des prix, les quantités correspondantes s'étant amenuisées de 19,9 % pour le premier groupe et accrues de 3,1 % pour le second.

A la suite de ces évolutions, la ventilation des importations a subi des modifications parfois profondes d'une année à l'autre. C'est ainsi que la part des produits énergétiques a été ramenée de 28 % à 15,7 % et celle de produits alimentaires de 13,2 % à 12,5 % alors que celle des biens d'équipement constitue avec 23,8 % au lieu de 16,9 % la plus importante rubrique. S'agissant des demi-produits et des produits bruts, leurs parts respectives se sont également renforcées en passant de 19,2 % à 21,7 % et de 15,6 % à 16,2 %. Il en est de même des biens de consommation dont la proportion a été relevée de 7,1 % à 10,1 %.

Produits alimentaires

Les importations de produits alimentaires ont atteint 4 329 millions de dirhams, en diminution de 15,2 % moins importante que celle de 17,4 % de leur tonnage, due essentiellement à la réduction des achats de céréales. Ces derniers ont porté en quasi-totalité sur du blé et avoisiné 1 700 millions de dirhams, montant en baisse de 40 % et représentant la commande de 1,6 million de tonnes au lieu de 2,1 millions de tonnes en 1985. En revanche, les acquisitions d'autres produits alimentaires se sont montées à 2 640 millions de dirhams, en progression de 15 % à la suite en particulier d'une forte demande de sucre, de produits laitiers et de tabacs.

Produits énergetiques

Les achats de produits énergétiques ont été ramenés à 5 429 millions de dirhams, en chute d'environ 50 % sous les effets cumulés de la baisse des prix mondiaux du pétrole et de celle du cours du dollar, tandis que les quantités

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

correspondantes, de l'ordre de 5,6 millions de tonnes n'ont fléchi que de 2,4 %. La facture pétrolière s'est élevée à 4 587 millions de dirhams, s'inscrivant en régression de 54 % environ pour un volume de 4,5 millions de tonnes, en retrait de 10,3 %. C'est qu'en effet, le coût du baril du pétrole s'est fixé cette année à environ 15 dollars ou 136 dirhams au lieu de 27 dollars ou 270 dirhams en 1985 et de 3,3 dollars ou 14 dirhams en 1973. Quant aux autres produits, ils ont atteint 842 millions de dirhams et se révèlent en contraction de 4,2 % ; leur tonnage apparaît en expansion de 56,9 %, consécutivement à d'importantes acquisitions de charbon.

Produits bruts

Les importations de produits bruts ont totalisé 5 605 millions de dirhams en recul de 7,3 % à cause de l'affaiblissement du cours des monnaies de facturation puisque les quantités reçues se sont inscrites en extension de 8,3 %. En effet, les achats de matières minérales qui représentent la moitié de la rubrique ont occasionné des dépenses de 2 816 millions de dirhams, en augmentation seulement de 1,6 % tandis que, dans le même temps, les quantités importées ont progressé de 12,6 % à la suite de la hausse de 13,8 % des entrées de soufre dont la valeur est demeurée stable. Les produits d'origine animale et végétale n'ont guère varié d'une année à l'autre en volume mais leur coût a été ramené à 2 789 millions de dirhams, enregistrant en un an une réduction de 15 % environ, due au recul des prix des huiles végétales, des oléagineux et du coton. Quant aux achats de bois bruts, ils sont restés pratiquement inchangés.

Demi-produits

Les acquisitions de demi-produits pour une valeur de 7 527 millions de dirhams sont demeurées pratiquement stables et leur tonnage s'avère en léger retrait d'une année à l'autre. Ce sont les importations de produits chimiques, de matières plastiques et d'engrais qui se sont particulièrement développées, bien qu'à des degrés divers, alors que les achats de produits métallurgiques et de profilés ont nettement diminué.

Biens d'équipement

Venant désormais au premier rang des importations, les fournitures de biens d'équipement, comptabilisées pour 8 248millions de dirhams, ont accusé une hausse de plus de 26 % qui résulte d'une vive poussée des prix, les quantités reçues ayant au contraire fléchi d'un cinquième. Cette évolution a concerné les principales composantes telles que les machines et appareils divers, les navires, les voitures industrielles et surtout l'acquisition de deux avions.Pour ce qui est des équipements agricoles, les achats ont progressé à la fois en quantité et en valeur.

Biens de consommation

Les commandes de biens de consommation, inscrites pour une contrevaleur de 3 470 millions de dirhams, ont augmenté de 25,8 % et de 3,1 % seulement en tonnage. Cette tendance qui reflète la hausse des cours a été générale puisqu'elle a intéressé aussi bien les véhicules de tourisme, les appareils ménagers que les tissus de fibres et de coton ou les médicaments.

Exportations

Les exportations totales ont baissé de 6,1 % en tonnage et procuré des recettes de 22 104 millions de dirhams, en accroissement de 1,7 % par rapport à 1985 où elles avaient progressé de 13,8 %. Cette évolution globale recouvre des situations divergentes selon les rubriques. C'est ainsi que les ventes de produits bruts et de demi-produits ont été affectées par une baisse de la demande et plus encore des prix, celles de produits alimentaires et de produits finis se sont bien comportées, en dépit de la chute des cours de biens d'équipement, tandis que celles des biens de consommation enregistrent une progression continue depuis quelques années.

La structure des exportations s'est trouvée sensiblement modifiée. Ainsi, les parts des produits alimentaires et de biens de consommation se sont élargies en passant respectivement de 25,3 % à 29,5 % et de 17 % à 20,4 %. A l'inverse, celles de produits bruts et de demi-produits sont tombées de 28,8 % à 23,1 % et de 24,3 % à 22,5 %. Au surplus, les produits manufacturés ont représenté 44,8 % des exportations totales au lieu de 42 % en 1985 grâce à la bonne tenue des commandes de produits finis.

Produits alimentaires

Les exportateurs de produits alimentaires se sont établies à 6 526millions de dirhams et ont marqué une augmentation de 18,8 % qui recouvre une progression de 2,2 % des tonnages livrés et un raffermissement des prix. C'est qu'en effet les ventes d'agrumes quasiment stables en volume, ont rapporté 1 725 millions de dirhams, montant excédant de 15,6 % celui de l'an passé et les recettes tirées des envois de primeurs et de produits de la pêche, fixées respectivement à 796 millions et à 2 791 millions de dirhams, se sont accrues pour leur part de 31,5 % et 25,8 % pour des quantités supérieures de 19,4 % et 3,1 % à celles d'il y a un an. En revanche, des résultats moins satisfaisants ont été enregistrés notamment pour les jus de fruits et les conserves de légumes.

Produits bruts

Les expéditions de produits bruts se sont chiffrées à 5 113 millions de dirhams, en baisse de 18,3 % et de 8,2 % en tonnage à la suite surtout des difficultés de commercialisation des produits miniers. En effet, les recettes réalisées au titre des enlèvements de minerais qui continuent de représenter près des neuf dixièmes de la rubrique et un cinquième du total des exportations sont revenues à 4 424 millions de dirhams, en repli de 22,2 % en un an. Cette évolution est due pour une très large part à la mévente des phosphates qui avec 13,7 millions de tonnes expédiées, soit 7,4 % de moins que l'an passé, ont rapporté la contrevaleur de 3 748 millions de dirhams, inférieure de plus de 22 % à celle de 1985.

De même, l'apport des autres minerais a été ramené de 871 millions de dirhams à 676 millions, montant en repli de 22,4 %. En revanche, les livraisons de produits d'origine animale et végétale ont atteint 689 millions de dirhams et marqué une progression de 20 % qui s'explique par le renforcement de 15 % des quantités expédiées.

Produits semi-finis et finis

Les exportations de produits manufacturés qui portent à parts à peu près égales, sur des demi-produits et des produits finis, se sont établies à 9 901 millions de dirhams, en avance de 8,3 % pour des quantités accrues de 5,8 % et leur proportion dans le total des ventes à l'étranger est passée en un an de 42 % à44,8 %. Les ventes de demi-produits se sont élargies de 3,9 % en tonnage pour une valeur de 4 969 millions de dirhams, en retrait de 6 %. Les expéditions d'acide phosphorique et d'engrais ont entraîné des entrées en devises pour une contrevaleur de 3 028 millions de dirhams et 914 millions, en recul respectivement de 3,3 % et 23,9 %. A l'inverse, les livraisons de produits finis se sont établies à 4 932 millions de dirhams, en vif essor de 28 % dû à la nette reprise des ventes de biens d'équipement et au développement de celles de biens de consommation qui avec 4 516 millions de dirhams ont augmenté de 22,5 % sous l'impulsion de la bonne orientation des ventes de vêtements confectionnés, d'articles de bonneterie et de tapis.

Répartition géographique des échanges

L'analyse de la répartition géographique des échanges commerciaux souligne une fois encore la prédominance de l'Europe avec laquelle se sont effectués près de 64 % des importations et 73 % des exportations. S'agissant de la seule Communauté économique européenne renforcée par l'entrée de l'Espagne et du Portugal, les transactions commerciales ont fait apparaître un déficit qui a été ramené de 5 528 millions de dirhams à 5 481 millions grâce exclusivement à la réduction du solde négatif dégagé avec la France, principal partenaire qui a assuré un quart du commerce total. En effet, les échanges avec ce pays se sont soldé par un déficit de 2 034 millions de dirhams qui s'avère en retrait en un an de près de 45 %. Ce mouvement s'explique par la réduction des importations de produits alimentaires, notamment de blé, et par une augmentation des exportations.

A l'égard des autres principaux partenaires, le déficit s'est nettement allégé en revenant de 9 862 millions de dirhams à 6 245 millions en raison de l'atténuation de la position débitrice à l'égard des pays arabes exportateurs de pétrole ainsi que vis-à-vis de l'Union Soviétique et du renforcement de l'excédent dégagé avec le Japon. En revanche, il s'est notablement aggravé envers les Etats-Unis, du fait d'achats de céréales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les résultats obtenus en matière des échanges commerciaux depuis cinq ans dans le cadre du processus de libéralisation apparaissent globalement en amélioration appréciable. Il n'en demeure pas moins vrai cependant qu'ils ressortissent davantage de facteurs exogènes que de mesures spécifiques qui ont été mises en oeuvre pour les susciter. Au demeurant, les actions entreprises à cet égard ont été l'oeuvre, dans une large mesure, des pouvoirs publics qui ont dû consentir des amputations importantes de leurs recettes et une assistance renforcée au détriment des autres secteurs de l'activité. En outre, le niveau des exportations reste largement tributaire de facteurs extérieurs caractérisés notamment par le faible niveau de la demande, la baisse des prix des matières premières, l'accentuation du protectionnisme pratiqué même par les nations les plus riches, l'élargissement de la Communauté économique européenne au Portugal et surtout à l'Espagne et qui font peser sur le développement des exportations une incertitude et des menaces que ne peut contrecarrer notre volonté de poursuivre résolument les réformes entreprises en matière de commerce extérieur. Dès lors, l'équilibre des échanges qui sous-tend celui de la balance des paiements étant un impératif inéluctable, l'exploration d'autres voies devrait, faute de solutions internationales toujours hypothétiques, être entreprise, ne serait-ce qu'à titre exceptionnel et temporaire, en vue de permettre la résorption des arriérés commerciaux qui se sont accumulés au cours des dernières années et de tendre vers une harmonisation des importations avec les possibilités de ventes et celles de paiement dont dispose le Pays.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

Une amélioration sensible de la conjoncture intérieure et extérieure jointe aux effets de l'ajustement entrepris depuis quelques années ont entraîné, en 1986, un redressement sensible du compte courant de la balance des paiements. Cette évolution se révèle d'autant plus remarquable que la libération du commerce extérieur s'est poursuivie et qu'un nouvel assouplissement a été consenti aux transferts à l'étranger.

En effet, la production intérieure, particulièrement agricole, a été à même d'augmenter les potentialités d'exportation mais surtout de réduire les achats de produits alimentaires. De même, la baisse des cours de nombreuses matières premières sur les marchés internationaux, notamment la chute du prix du baril de pétrole, la dépréciation de la devise américaine et la réduction des taux d'intérêt nominaux ont constitué des facteurs favorables dont l'incidence sur les échanges et les règlements avec l'extérieur a été manifeste.

C'est ainsi que le déficit de la balance des paiements courants s'est considérablement réduit en revenant à moins de 2 milliards de dirhams ne représentant plus, à ce niveau, que 1,5 % du produit intérieur brut au lieu de 7,2 % un an auparavant et de 12,7 % au terme de 1982 où il avait atteint un maximum de 11,4 milliards de dirhams.

Ces résultats ont pu être acquis en dépit de la faiblesse des prix des phosphates, de l'atonie de la demande mondiale, de l'instabilité des cours de change et surtout de l'accentuation du protectionnisme. De fait, le gain réalisé grâce à la réduction de la facture énergétique et à de moindres importations de produits alimentaires a été partiellement absorbé par les acquisitions de biens d'équipement et de consommation. De surcroît, l'excédent remarquable dégagé par les revenus des voyages et les transferts des travailleurs marocains à l'étranger a servi à faire face au déficit commercial, aux dépenses gouvernementales et n'a pu compenser qu'en partie le service de la dette. Celui-ci a d'ailleurs fait l'objet d'un rééchelonnement qui a été, au demeurant, plus substantiel en ce qui concerne l'amortissement en capital et qui s'est élevé au total à 17 milliards de dirhams.

Dans ces conditions, le financement du déficit des opérations courantes et les remboursements aux organismes internationaux, en particulier le Fonds monétaire international, ont nécessité des besoins en capitaux nettement moins élevés qu'au cours des exercices précédents. Néanmoins, l'accumulation d'arriérés commerciaux, résultant de l'inadéquation entre l'augmentation du volume des importations et des crédits obtenus alors même que des concours substantiels étaient consentis aux acheteurs étrangers de produits locaux, s'est révélée importante. A cet égard, l'ampleur des transferts vers l'étranger de capitaux au titre des charges de la dette en capital et intérêts laisse des moyens financiers en réduction de plus en plus sensible à la disposition du pays en vue de financer ses projets de développement. C'est là, sans doute, une tendance dont la rigueur devrait être atténuée afin de permettre la poursuite de la croissance simultanément avec la recherche de l'équilibre extérieur et de l'ajustement.

Quoiqu'il en soit la balance des paiements a enregistré au terme de 1986 un léger excédent, de l'ordre de 740 millions de dirhams, venu rehausser les réserves de change qui se sont élevées à 4 343 millions de dirhams montant encore insuffisant pour assurer la fluidité des transactions et le règlement à bonne date des échéances (1).

La balance des paiements

Le renforcement des recettes courantes, passées en un an de 43 519 à 47 640 millions de dirhams et l'allègement des dépenses, revenues de 52 160 à 49 602 millions se sont traduits par un déficit du compte courant réduit de 8 641 à 1 962 millions de dirhams, qui ne représente plus que 1,5 % du produit intérieur brut, taux le plus faible enregistré depuis plusieurs années.

Cette évolution a découlé aussi bien de la diminution du déficit des opérations sur biens et services que de l'augmentation de l'excédent laissé par les paiements de transferts. Elle s'est en outre accompagnée d'une nette amélioration de la structure générale de la balance des paiements, comme il ressort du tableau ci-après :

Solde en millions de dirhams	1982	1983	1984	1985*	1986
Biens et services	−17 346	−13 353	−16 979	−19 343	−16 065
Paiements de transferts	+ 5 909	+ 6 945	+ 8 189	+10 702	+14 103
Opérations courantes	−11 437	− 6 408	− 8 790	− 8 641	− 1 962
Capitaux extérieurs	+12 605	+ 5 879	+ 9 390	+ 9 821	+ 2 704
- Capitaux non monétaires	(+9 720)	(+5 041)	(+8 215)	(+8 827)	(+5 301)
- Opérations avec le F.M.I.	(+2 885)	(+ 838)	(+1 175)	(+ 994)	(−2 597)
Balance des paiements	+ 1 168	− 529	+ 600	+ 1 180	+ 742

* Chiffres rectifiés

Les biens et services

Après s'être fortement alourdi au cours des deux précédents exercices, le déficit structurel des opérations sur biens et services s'est établi à 16 065 millions de dirhams et s'est allégé de 3 278 millions ou 17 %. Cette orientation a résulté pour l'essentiel d'un redressement du déséquilibre commercial de près de 30 % ou 4 740 millions et dans une moindre mesure de celui des revenus des investissements ainsi que d'une progression de 605 millions des recettes nettes du tourisme. Ces gains ont été cependant partiellement absorbés par le gonflement du déficit sur transactions gouvernementales.

En effet, le repli des importations F.O.B., chiffrées à 31 655 millions, a atteint 10,5 % tandis que la progression des exportations, chiffrées à 21 946 millions, n'a pas dépassé 1,7 % malgré l'accroissement des ventes de produits alimentaires et, plus encore, de biens manufacturés. Dans ces conditions, le solde négatif des transactions sur marchandises évaluées F.O.B s'est réduit de 29,5 % par rapport à 1985 mais est demeuré important avec un montant de 9 709 millions de dirhams.

S'agissant des frais de transport et d'assurances, les dépenses ont été ramenées de 3 498 à 3 134 millions de dirhams tandis que les recettes correspondantes se sont inscrites en hausse de 1 280 à 1 599 millions ; de la sorte le déficit, évalué à 1 535 millions, s'est sensiblement allégé, de plus de 30 %.

L'excédent dégagé par les voyages est passé de 5 215 à 5 820 millions de dirhams. En effet, en dépit d'une pause du mouvement touristique, les entrées de devises à ce titre ont procuré une contrevaleur en dirhams de 6 730 millions en progression de 10,3 %, résultant de l'augmentation des nuitées et de la dépense moyenne par touriste. Quant aux allocations accordées aux résidents qui se sont rendus à l'étranger, elles sont demeurées stables aux alentours de 910 millions. Dans le même temps, la contrevaleur des opérations ayant effectivement transité par le système bancaire a été portée de 5 743 à 6 330 millions pour les recettes et de 769 à 807 millions pour les dépenses.

Par ailleurs, grâce au rééchelonnement d'une partie du service de la dette intervenu en cours d'année, la charge en intérêts qui s'est établie à 6 161 millions de dirhams au lieu de 7 647 millions en 1985, s'est nettement allégée, si bien que le résultat négatif du poste « revenus des investissements », évalué à 6 270 millions de dirhams, a diminué de 18,6 % par rapport à celui de l'an passé.

(1) Voir annexe statistique 37.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En revanche, les dépenses de l'Etat à l'étranger ont presque doublé en passant de 3 092 à 6 049 millions de dirhams tandis que les transferts effectués par les ambassades étrangères et les institutions internationales pour leur fonctionnement se sont fixés à 714 millions. Aussi, le déficit de la rubrique des transactions gouvernementales sur biens et services ressort-il à 5 335 millions, au lieu de 2 405 millions de dirhams un an auparavant.

Les paiements de transferts

L'apport net des transferts sans contrepartie s'est élevé à 14 103 millions de dirhams, en accroissement annuel de 31,8 %. Cet essor tient aux entrées d'économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger qui ont atteint 12 745 millions et progressé de 31 %. Parallèlement, le montant des virements effectués par les étrangers résidents ou quittant définitivement le territoire a été de l'ordre de 200 millions.

Les transferts publics se sont pour leur part soldés par un surplus plus important qu'en 1985, de 555 millions de dirhams. En effet, les fonds reçus sans contrepartie ont augmenté de 689 millions à 841 millions alors que les règlements au titre des pensions et de la participation aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ont baissé de 365 à 286 millions de dirhams.

En définitive, l'excédent des paiements de transferts a permis de couvrir 88 % du déficit des biens et services au lieu d'un peu plus de la moitié en 1985 et de limiter à 1962 millions de dirhams le solde négatif du compte courant dont le financement a été assuré par un recours, beaucoup moins large que précédement, aux capitaux non monétaires.

Les capitaux non monétaires

Le flux net des capitaux non monétaires qui constitue encore l'apport indispensable pour l'équilibre de la balance des paiements, s'est réduit conformément aux objectifs recherchés de redressement du déséquilibre du compte courant, revenant de 8 827 à 5 301 millions de dirhams. De fait, près de la moitié de ces recettes nettes devait permettre de se désendetter vis-à-vis du Fonds monétaire international, à concurrence de 2 917 millions de dirhams. Emanant pour l'essentiel du secteur public, le total des concours reçus est passé de 14 353 à 11 688 millions de dirhams enregistrant ainsi une baisse de près d'un cinquième et ne représentant plus que 8,7 % du produit intérieur brut au lieu de 12 % en 1985. Dans le même temps, les dépenses en capital se sont accrues de 5 526 millions à 6 387 millions malgré le report d'une partie des échéances.

Dans ces conditions. le service global de la dette extérieure après rééchelonnement, compte tenu des charges en intérêts chiffrées à 6 161 millions de dirhams, a atteint 11 669 millions au lieu de 12 782 millions en 1985 et 7 225 millions en 1984. A ce niveau, il correspond à 35,3 % des recettes d'exportation de biens et services et à près du quart des ressources courantes au lieu de respectivement 39,7 % et 29,4 % en 1985.

Les relations avec le Fonds monétaire international

Dans le cadre de la poursuite du programme d'ajustement entrepris depuis 1983, souvent dans des conditions difficiles, en vue notamment d'atténuer les pressions exercées sur les comptes extérieurs, les pouvoirs publics ont conclu un nouvel accord avec le Fonds monétaire international visant à stimuler la croissance tout en poursuivant le rétablissement des équilibres interne et externe dans un contexte international devenu, il est vrai, moins hostile. Le programme est soutenu par un crédit de confirmation de 230 millions de droits de tirage spéciaux intervenu à la fin de 1986 pour une période devant échoir en mars 1988. A ce titre, un premier tirage de 30 millions de droits de tirage spéciaux soit 320 millions de dirhams a été effectué en décembre. En revanche. les rachats opérés durant l'année ont atteint 2 917 millions de dirhams.

La réglementation des changes

Dans un cadre marqué par la poursuite de l'ouverture de l'économie sur l'extérieur, la réglementation des changes a été à nouveau assouplie.

Sur le plan commercial, les principales mesures ont visé à renforcer le dispositif d'encouragement des exportations et à élargir la libéralisation des importations. C'est ainsi notamment que la taxe statistique à l'exportation a été supprimée et que celle ad-valorem percue sur les ventes de produits miniers à été abaissée de 5 % à 0,5 %. De même, pour aider les exportateurs dans leur problème de financement, les banques ont été autorisées à mobiliser auprès de leurs correspondants étrangers les créances nées à l'exportation dont le produit pourra être directement affecté au règlement des importations effectuées par eux. Par ailleurs, l'orientation libérale du « Programme général d'importation » a été renforcée par la levée de toute prohibition et par l'extension de la liste des produits non soumis à autorisation qui recouvre dorénavant près de 90 % des acquisitions à l'étranger. Afin notamment d'alléger la pression fiscale à l'importation, le taux maximum des droits de douane qui atteignait encore 100 % en 1984 a été à nouveau abaissé, de 60 % à 45 % cette année.

Dans le domaine de la règlementation des services, les formalités administratives concernant les voyages ont été également simplifiées. Désormais, les non résidents ne sont tenus de déclarer à leur entrée les monnaies étrangères sous forme de billets de banque que dans la mesure où leur contrevaleur excède 15 000 dirhams. De même, la part de la dotation annuelle en devises accordée aux entreprises du secteur touristique et dont l'utilisation n'est pas subordonnée à la présentation de justificatifs, a été relevée à 50 % alors qu'elle se limitait auparavant au tiers et ne concernait que les seuls frais de prospection.

Dans le but d'assouplir les conditions de placement consenties à l'épargne étrangère, il a été décidé de rendre libre la fixation de la rémunération servie aux dépôts sur comptes étrangers en dirhams convertibles. Des aménagements ont été prévus en faveur des transferts des résidents étrangers titulaires de comptes capital et d'attente et autorisés à apurer le solde n'excédant pas 100 000 dirhams. En outre, le montant susceptible d'être viré en cas de départ définitif a été porté à 25 000 dirhams par année de séjour au Maroc, sans fixation de montant maximum. De même, les envois de fonds au profit des personnes poursuivant des études supérieures à l'extérieur ont été relevés de 1 200 à 2 000 dirhams par mois. Enfin, ont été supprimés les plafonds appliqués jusqu'ici pour les transferts mensuels de bénéfices réalisés par les professions libérales et pour les cotisations sociales versées à l'étranger par les salariés et leurs employeurs.

En matière de cotation des changes, aucune dépréciation n'a été opérée officiellement depuis le mois d'août 1985, les variations enregistrées sur les devises cotées relevant simplement des fluctuations des cours sur les marchés extérieurs atténuées au demeurant par le jeu des pondérations. Ainsi, la valeur externe du dirham exprimée en droits de tirage spéciaux est demeurée pratiquement stable d'une année à l'autre après s'être inscrite en baisse de 11,3 % un an auparavant. Par rapport aux principales devises européennes, on a constaté une dépréciation de 6 % vis-à-vis du franc français, de 12,9 % au regard du deutschmark, de 5,4 % et 13,6 % respectivement à l'égard de la peseta espagnole et du franc suisse ; pour le franc belge et la lire italienne, elle a été d'environ 11,5 %. En revanche, le dirham s'est apprécié de 10,4 % à l'encontre du dollar américain, de 9,1 % par rapport au dollar canadien et de 8 % sur la livre sterling. Enfin, avec la cotation du mark finlandais à partir d'octobre, le nombre de monnaies dont le cours est calculé chaque jour ouvrable par la Banque centrale s'établit dorénavant à 21 (1).

Le financement du déficit commercial et des charges de la dette par les recettes du tourisme et les transferts des travailleurs marocains à l'étranger s'avère insuffisant et nécessite un recours aux capitaux extérieurs, procurés le plus souvent par le secteur public. Ce processus, poursuivi d'une manière immuable au cours des dernières années, apparaît incompatible avec les obligations de remboursement de la dette qui ne cessent de s'alourdir et aboutissent inexorablement au rééchelonnement, entraînant ainsi un nouvel endettement lequel entrave la réalisation des objectifs de redressement tracés. Dès lors, la révision à la baisse de la facture des importations, le renforcement maximum des exportations ainsi qu'une meilleure allocation des ressources engendrées par le tourisme et les transferts d'économies sur salaires s'imposent d'autant que la structure du commerce extérieur fait encore une large place à des biens et services non essentiels au développement et, au demeurant, fort onéreux. Le maintien d'une libéralisation trop rapide et unilatérale ne saurait être durable, en raison notamment du seuil atteint par l'endettement.

LES FINANCES PUBLIQUES

Dans le domaine des finances publiques, l'exercice 1986 a été marqué par la poursuite des actions d'ajustement et d'assainissement entreprises il y a quelques années déjà. Il a été également marqué par la mise en œuvre, en avril, de la taxe sur la valeur ajoutée qui constitue la première étape vers la rénovation du système fiscal actuel ; à cet égard, il convient de rappeler que le nouvel impôt sur les sociétés a été approuvé cette année et devra être appliqué à compter de 1988.

(1) Voir annexe statistique 58

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

C'est ainsi qu'au niveau de la loi de finances de 1986 on relève certes un fort accroissement des grandes masses budgétaires. Cependant, celui-ci résulte essentiellement de l'inscription pour des montants élevés des dépenses d'investissement et des charges de la dette. S'agissant des premières, il importait de concilier le niveau des autorisations de dépenses et celui des possibilités de paiement et pour mieux y parvenir, d'éponger les ouvertures de crédits déjà autorisées en incluant les sommes ainsi dues dans le budget de 1986. De même, en ce qui concerne les charges de la dette, il convenait, en raison de la pratique comptable suivie en la matière, d'inscrire, en dépenses, la totalité du service de la dette et, en recettes, la contrevaleur du rééchelonnement. Une telle demande a, en définitive, accentué les différences entre les prévisions retenues dans la loi de finances et celles qui devaient être établies pour l'exécution.

Au niveau de celle-ci, l'année 1986 a été répartie en deux périodes bien distinctes, l'une se situant en début d'exercice pendant laquelle, en l'absence d'un accord avec le Fonds monétaire international, le Trésor a procédé au règlement d'importantes sommes qui étaient en instance de visa à la fin de 1985. Ceci n'a pas manqué d'exercer des pressions sur la trésorerie de l'Etat et de gonfler sensiblement les besoins de financement du Trésor. La seconde étape a été, en revanche, celle d'une stricte adaptation des dépenses aux ressources, en tenant compte de moindres recettes en particulier en provenance des monopoles largement relayées, il est vrai, par la perception de fonds substantiels tirés des ventes des produits pétroliers. Au cours de cette période, il a été procédé également à la reconstitution des arriérés pour un montant presque équivalant à celui dont le règlement était intervenu en début d'année. En outre, la conclusion d'un accord avec le Fonds monétaire international portant sur l'octroi d'un crédit de confirmation de 230 millions de droits de tirage spéciaux et sur une période de 18 mois devant s'achever au terme du premier trimestre de 1988 a pu être réalisée à la fin de l'année.

Au total, les dépenses courantes se sont élevées à 29,8 milliards de dirhams laissant un déficit de 1,2 milliard et celles d'investissement se sont situées à 6,3 milliards montant compatible avec les possibilités de financement internes et externes mais nettement inférieur à celui réalisé les années antérieures. De la sorte, les charges globales du Trésor sont passées de 42,2 à 45,1 milliards mais n'ont représenté que 33,6 % du produit intérieur brut au lieu de 35,4 % un an auparavant, en dépit du quasi-doublement du remboursement en capital de la dette publique. Pour leur part, les ressources courantes ont atteint 28,6 milliards, en progression de 6,9 %, comprenant il est vrai 3,3 milliards de plus-value pétrolière.

Dans ces conditions, le déficit de trésorerie ressort à 16,5 milliards et à 7,5 milliards seulement si l'on exclut le paiement du capital de la dette, représentant ainsi 5,6 % du produit intérieur brut, légèrement en deçà de l'objectif retenu et sensiblement moindre par rapport aux 8,9 % observés un an auparavant.

De fait, si le rythme de formation des ressources du Trésor s'est abaissé, celui des dépenses s'est avéré plus modéré mais même au niveau auquel s'est situé le déficit, le financement s'est révélé délicat à mettre en œuvre, en raison de l'insuffisance des flux financiers extérieurs lesquels apparaissent négatifs pour la première fois et de l'importance des sommes d'origine interne qu'il a fallu mobiliser en conséquence pour le couvrir. Celles-ci ont donc assuré la totalité des besoins du Trésor et, malgré l'appel à des fonds d'épargne principalement auprès du public, les moyens revêtant un caractère monétaire ont été largement sollicités et dès lors il est apparu nécessaire d'en neutraliser, autant que possible, les effets tant en ce qui concerne la liquidité de l'économie que pour ce qui a trait à la demande interne et externe.

La loi de finance

L'accroissement des crédits budgétaires, déjà sensible en 1985, a été beaucoup plus accentué dans la loi de finances pour l'année 1986.

Toutefois, l'extension exceptionnelle de plus de deux tiers, des crédits d'investissement a résulté de l'intégration, dans le budget de cette année, des crédits nécessaires à la consolidation d'une fraction des engagements antérieurs de l'Etat, les autres crédits de report non retenus ayant été définitivement annulés. Cette procédure entre dans le cadre de l'assainissement des finances publiques et devrait permettre de régler le problème des arriérés cumulés nés d'ouvertures de crédits trop larges ; elle vise également à éviter pour l'avenir l'inscription dans la loi de finances de dépenses dont le financement n'est pas assuré.

De même, le service global de la dette publique, prévu en alourdissement de plus de 80 %, devait faire l'objet d'un rééchelonnement plus important des échéances de la dette extérieure, pour 11,5 milliards de dirhams. Ainsi, exclusion faite de ces deux facteurs, les dépenses budgétaires accusent une augmentation comparable à celle de l'année précédente.

De fait, le budget de fonctionnement prévoyait une hausse modérée des charges de personnel et de matériel ainsi qu'un montant de subventions des prix des produits de base en net recul en raison de la baisse des cours des matières premières sur les marchés internationaux et du relèvement des prix intérieurs intervenu en septembre 1985.

Au total, compte tenu des seules charges en intérêts de la dette publique, l'équilibre entre les dépenses courantes prévisionnelles et les recettes ordinaires escomptées apparaissait sauvegardé. En revanche, l'absence d'une épargne publique laissait entier le problème du financement des investissements tributaires des ressources d'emprunts qui pourraient être effectivement mobilisées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En définitive, la masse totale des dépenses de la loi de finances a été arrêtée à 70,3 milliards de dirhams, marquant une augmentation de 41,7 %, au lieu de 12,2 % en 1985 et d'une baisse en 1984 et 1983. Les ressources, quant à elles, ont été évaluées à 57,4 milliards, en progression de 35,6 % au lieu de 15,5 % en 1985, laissant un découvert de 12,9 milliards de dirhams.

Le tableau des ressources et des plafonds de charges retenus pour le budget général, ainsi que pour les budgets annexes et les comptes spéciaux se présente comme suit pour les dernières années : (1)

En millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Budget général	**44 313**	**61 983**	**38 055***	**50 628***	**-6 258**	**-11 355**
- Fonctionnement	21 284	22 099				
- Dette publique **	10 747	19 381				
- Investissements	12 282	20 503				
Budgets annexes	**618**	**681**	**618**	**681**		
Comptes spéciaux	**4 647**	**7 587**	**3 626**	**6 053**	**-1 021**	**-1 534**
Loi de finances	**49 578**	**70 251**	**42 299**	**57 362**	**-7 279**	**-12 889**

* Les ressources du budget comprennent:
- Les recettes ordinaires : 26 640 millions en 1985 et 29 208 millions en 1986.
- Les recettes d'emprunts :11 415 millions en 1985 et 21 420 millions en 1986.

** Avant rééchelonnement.

Les dépenses du budget général

Autorisés à hauteur de 62 milliards de dirhams, les engagements du budget général accusent un accroissement considérable de 40 % environ ou 17,7 milliards. Celui-ci provient presque intégralement et à parts pratiquement égales du service de la dette avant rééchelonnement et des crédits d'équipement qui représentent le tiers du total des crédits au lieu de 27,7 % dans la précédente loi de finances.

Arrêtées à plus de 22 milliards, les dépenses de fonctionnement ont été majorées de 3,8 % au lieu de 10,7 % en 1985, compte tenu d'une réduction des subventions des prix à la consommation à verser à la Caisse de compensation et à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses, ramenées de 2,1 milliards à 1,6 milliard de dirhams. Les dépenses de personnel, de matériel et les charges communes ont été portées quant à elles de 19,2 à 20,5 milliards, marquant une augmentation de 6,8 % bien inférieure à celle observée un an auparavant. La hausse de la masse salariale, de 11,7 %, est imputable à la répercussion du relèvement des traitements intervenu en 1985, à l'amélioration des régimes indemnitaires de certaines catégories de fonctionnaires, ainsi qu'à la création de 14 600 emplois au profit essentiellement de la Défense et des Ministères de l'intérieur, de l'éducation et de la santé.

Les dépenses de matériel ont pour leur part fait l'objet d'une majoration de plus de 9 %, découlant surtout de l'actualisation des bourses de l'enseignement supérieur, des subventions aux collectivités locales et des augmentations de crédits consenties à quelques administrations.

Les crédits ouverts pour le service de la dette publique intérieure et extérieure, avant rééchelonnement, sont passés de 10,7 milliards de dirhams à 19,4 milliards, montant destiné pour près des deux tiers au remboursement du capital des prêts extérieurs venus à échéance. L'intensification des recours du Trésor à des émissions de bons sur le marché monétaire intérieur explique par ailleurs le gonflement sensible des charges liées à la dette flottante de l'Etat. Globalement, les règlements afférents à la dette extérieure ont été chiffrés à plus de 16,7 milliards sur lesquels il a été toutefois possible d'obtenir un rééchelonnement de 11,5 milliards de dirhams.

(1) Voir annexes statistiques 38 et 39.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Quant aux crédits de paiements ouverts au titre du budget d'investissement pour l'année 1986, ils ont été fixés à 20,5 milliards comprenant, il est vrai, une somme importante représentant les reports de crédits qui n'ont pu être engagés au cours des budgets précédents. Cette action entre dans le cadre de l'opération d'assainissement des finances publiques visant en particulier à éliminer la constitution d'arriérés et à rapprocher les émissions des possibilités de réalisation et de règlement. Au demeurant, la rationalisation des projets retenus lesquels ont été reclassés en fonction d'une gamme de priorités et du degré d'opportunité qu'ils revêtent et surtout la nécessité de mener à bonne fin les programmes en cours ont été à la base de la décision de renforcer les dépenses d'équipement.

De ce fait, l'essentiel des autorisations a bénéficié spécialement aux actions économiques qui en ont obtenu plus des deux tiers destinés en particulier à l'achèvement de l'équipement informatique de certains services, aux travaux relevant de l'hydraulique, à l'infrastructure routière et portuaire ainsi qu'à la formation professionnelle et l'éducation nationale.

Les ressources du budget général

Les ressources globales estimées à 50,6 milliards, au lieu de 38 milliards en 1986, enregistrent une progression de 33 % imputable pour une large part aux ressources d'emprunts qui constituent plus de 42 % du total contre 30 % un an auparavant.

Les recettes ordinaires, évaluées à 29,2 milliards, s'inscrivent en hausse de 2,6 milliards ou 9,6 % comme l'an passé. Les rentrées fiscales avec 26,9 milliards, en progression de 11,9 %, en représentent plus de 92 %.

C'est dans le cadre de la mise en place progressive de la réforme fiscale que s'inscrit l'entrée en vigueur, à partir du premier avril 1986, de la taxe sur la valeur ajoutée. Les sommes collectées au titre de cette nouvelle taxe, substituée à la taxe sur les produits et les services et dont il n'était pas au demeurant attendu de forte augmentation, devaient en outre être transférées à hauteur de 30 % aux budgets des collectivités locales.

Les autres dispositions fiscales de l'année qui visaient des objectifs sectoriels déterminés pouvaient se traduire par un affaiblissement du volume des recettes. Ainsi, les opérations de remembrement des propriétés agricoles ont bénéficié de l'exonération de la taxe sur les profits immobiliers et de taux réduits pour les droits d'enregistrement. Enfin, la modification ou la suspension des droits de douane appliqués à des produits spécifiques avait pour but d'assurer à certaines activités productives des conditions d'approvisionnement moins onéreuses. En outre, il a été prévu de réduire de 60 % à 45 % le taux maximum des droits de douane pour les importations et de supprimer la taxe de sortie sur certains produits locaux. Des déductions sur les cotisations à l'impôt sur les bénéfices professionnels ont été également instituées au profit des entreprises créatrices d'emplois.

Par catégorie de prélèvement attendus, les impôts directs ont été estimés à 7 350 millions et les droits de douane à 5 350 millions, en hausse respectivement de 9,5 % et 12,7 %. Quant aux droits d'enregistrement et de timbre, leur montant est évalué à 2 431 millions. Pour leur part, les impôts indirects passent de 10 275 millions à 11 785 millions, en progression de 14,7 % par rapport au précédent exercice et demeurent constitués pour plus des trois quarts par les taxes sur le chiffre d'affaires.

Les autres ressources courantes totalisent 2 292 millions ; les revenus des monopoles et exploitations de l'Etat y figurent pour 1 266 millions, en diminution d'une année à l'autre, les versements de l'Office chérifien des phosphates devant revenir de 1 100 millions à 500 millions de dirhams.

En revanche, les plafonds d'emprunts ont été relevés de 11,4 milliards à 21,4 milliards de dirhams. Les capitaux à recueillir sur le marché financier intérieur ont été estimés à 1,6 milliard seulement tandis que les concours de l'étranger ont été autorisés jusqu'à concurrence de 19,8 milliards. Les gains de rééchelonnement de la dette extérieure en constituent 11,5 milliards, au lieu de 4,4 milliards dans le budget précédent, le reste provenant des emprunts traditionnels contractés auprès des organismes internationaux ou dans le cadre de la coopération bilatérale pour la contrevaleur totale de 8,3 milliards de dirhams, au lieu de 6 milliards en 1985.

L'exécution de la loi de finances

Respecter les grandes lignes de la politique d'ajustement lors de l'exécution du programme budgétaire devait constituer la préoccupation majeure des autorités, soucieuses de réduire le déficit de caisse et de parvenir au respect des critères fixés mais également de régler le maximum possible d'arriérés. Cependant, lorsque cette dernière démarche s'est heurtée en particulier aux difficultés de financement, il a été nécessaire de surseoir temporairement à la poursuite des paiements au titre d'arriérés.

En définitive, le non paiement de la totalité des émissions du Trésor a permis de limiter les besoins de financement à 7,5 milliards, soit seulement 5,6 % du produit intérieur brut au lieu de respectivement 10,6 milliards et 8,9 % un an auparavant.

Contrairement à 1985, les recettes ordinaires se sont avérées inférieures aux montant escomptés mais compte tenu de la plus-value de 3,3 milliards procurée par les produits pétroliers, les ressources du Trésor ressortent à 28,6 milliards en progression de 6,9 % qui demeure néanmoins moins importante que celle de 14 % dégagée l'an dernier. Cependant, les dépenses courantes de l'Etat, arrêtées à 29,8 milliards, n'ont augmenté quant à elles que de 5,4 % et de ce fait, le déséquilibre des opérations ordinaires a été quelque peu réduit. Au surplus, les débours au titre des investissements ont été limités à 6,3 milliards de dirhams et, au total, le déficit de caisse du Trésor a pu être contenu dans les limites prévues par le programme.

Le financement de ce dernier a fait l'objet de critères arrêtés en commun accord avec le Fonds monétaire international, en particulier en ce qui concerne les recours de l'Etat au crédit bancaire. Du fait de cette contrainte et de la défaillance des capitaux extérieurs, le Trésor a développé ses emprunts intérieurs auprès du public et recouru au réaménagement de l'échéancier de sa dette externe.

En effet, les financements extérieurs qui avaient assuré la couverture d'une large partie du déficit du Trésor en 1985, ont laissé cette année un solde négatif alourdi par les remboursements effectués au Fonds monétaire international. Dès lors, les capitaux internes qui ont totalisé 10,3 milliards dont 6,6 milliards provenant des concours des banques de dépôts et 3 milliards des émissions auprès du public de bons du Trésor à 5 ans, ont été supérieurs aux besoins de financement et ont permis de couvrir, en outre, les remboursements en capital des concours extérieurs, en particulier ceux du Fonds monétaire international.

La situation provisoire du Trésor a évolué comme il ressort du tableau ci-après par comparaison avec l'exercice 1985 (1) :

En millions de dirhams	1985	1986
Recettes ordinaires	26 746	28 586
Dépenses ordinaires	28 259	29 787
Solde ordinaire	**– 1 513**	**– 1 201**
Dépenses d'équipement	9 084	6 286
Besoins de financement	**–10 597**	**– 7 487**
Financement net	**+10 597**	**+ 7 487**
Dons	2 508	140
Emprunts extérieurs	1 868	– 365
Fonds monétaire international	1 070	– 2 617
Crédits bancaires	3 456	6 187
dont – Banque Centrale	(–1 033)	(– 417)
– Banques	(4 489)	(6 604)
Emprunts intérieurs non bancaires	1 695	1 142

Les recettes

Les ressources ordinaires ont porté sur 28 586 millions de dirhams et marqué une hausse de 6,9 %, inférieure de moitié à celle enregistrée en 1985. Si l'on exclut la plus-value de 3 331 millions résultant du maintien des prix intérieurs de vente des produits pétroliers à leur niveau de l'an passé, les recettes courantes accusent même une baisse de 5,6 %. Cette évolution est imputable d'une part à l'absence de versement des revenus de monopoles de l'Etat par certains organismes, notamment l'Office chérifien des phosphates dont la contribution s'était élevée un an auparavant à 1 738 millions et d'autre part au ralentissement du rythme de progression des recettes fiscales proprement dites revenu de plus de 10 % au cours des deux derniers exercices à 2,9 % cette année.

Les prélèvements à caractère fiscal ont atteint 27 395 millions et ont constitué 96 % environ des ressources courantes du Trésor. Ils ont représenté comme au cours des dernières années, près de 20 % du produit intérieur brut, après la prise en compte de la plus-value pétrolière dont a bénéficié le Trésor

(1) Voir annexe statistique 40.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

en 1986. Cependant, la progression moins rapide du produit de la fiscalité proprement dite par rapport à la production, déjà sensible l'an passé, résulte des exonérations fiscales édictées en vue d'encourager la production, les exportations ou les investissements ainsi que des mesures arrêtées dans le programme d'ajustement qui se sont traduites par des moins-values importantes et ont coincidé avec la mise en application intervenue seulement en avril de la taxe sur la valeur ajoutée. Il n'en demeure pas moins que la charge fiscale est de plus en plus inégalement assumée par les divers secteurs d'activité.

En effet, la structure des prélèvements a subi d'importantes modifications mais a continué à faire la plus grande part aux taxes indirectes qui passent de 44,2 % à 50,4 % d'un exercice à l'autre au détriment des impôts directs et surtout des droits de douane qui n'interviennent plus que pour 16,9 % dans le total.

Les rentrées au titre des impôts directs ont totalisé 6 549 millions, en hausse de 9,1 % au lieu de 14,2 % un an auparavant. Les prélèvements sur traitements et salaires en constituent, avec 2 685 millions, le principal élément, en progrès de plus de 11 %. Ils dépassent depuis 1985 les versements d'impôts sur les bénéfices professionnels qui se sont chiffrés à 2 523 millions, en amélioration de 16,4 % cette année après la quasi-stagnation observée en 1985.En revanche, la participation à la solidarité nationale et la contribution complémentaire des personnes physiques n'ont guère évolué d'un exercice à l'autre tandis que l'impôt des patentes ainsi que la taxe sur les produits des actions et parts sociales ont fourni des recettes en baisse

Les ressources procurées par l'imposition du commerce extérieur se sont ressenties aussi bien des diverses mesures prises en matière de taxation que du ralentissement du rythme de progression des importations et de la valeur de celles-ci. En effet, les quotités ont été réduites par étapes jusqu'à ne plus excéder 45 % à partir de février 1986 tandis que la taxe spéciale à l'importation a été ramenée successivement de 15 % à 7,5 %. En outre, la taxe de statistique à l'exportation, de l'ordre de 80 millions en 1985, a été supprimée à compter du 1er janvier 1986. En définitive, les rentrées globales ont baissé de 3,5 % et sont revenues de 4 799 millions à 4 630 millions dont 2 373 millions pour les droits d'importation et 2 033 millions pour la taxe spéciale.

Les impôts indirects, y compris les prélèvements effectués sur les produits pétroliers, ont totalisé 15 616 millions et progressé de plus d'un tiers cette année au lieu de 14 % précédemment. Les taxes intérieures de consommation se sont élevées à 2 665 millions et ont émané pour l'essentiel des ventes de tabacs et de produits pétroliers qui ont procuré en outre 3 331 millions de plus-value. Les taxes sur les chiffres d'affaires ont atteint 7 820 millions, en avance d'un point seulement d'une année à l'autre. Il est vrai que l'entrée en application de la taxe sur la valeur ajoutée qui s'est substituée à partir du 1er avril aux taxes sur les produits et sur les services n'a pu encore produire son plein effet et qu'un temps d'adaptation s'avère nécessaire non seulement aux assujettis mais aussi à l'administration fiscale.

Enfin, les droits d'enregistrement et de timbre se révèlent en accroissement de 6,4 % en atteignant 2 404 millions dont 1 468 millions au titre des droits de timbre et 796 millions pour ceux d'enregistrement. Quant à la taxe sur les véhicules automobiles, elle a rapporté 136 millions.

Les recettes ordinaires non fiscales n'ont rapporté que 1 191 millions, soit un peu plus de 38 % des sommes recueillies l'an passé. Les revenus des domaines de l'Etat n'ont pas dépassé 76 millions alors que les recettes diverses se sont élevées à 920 millions de dirhams.

Les dépenses

Les charges globales de l'Etat sont passées, d'un exercice à l'autre, de 42,2 milliards à 45,1 milliards de dirhams dont 9 milliards représentent les amortissements effectivement déboursés au titre du capital de la dette publique. En effet, l'année 1986 a constitué la période de pointe en matière d'échéances de la dette et seul le rééchelonnement de celles-ci, dans une plus large mesure que par le passé, a permis de contenir le volume des dépenses qui se sont inscrites dans la limite du programme d'ajustement. De même, une certaine pause dans l'apurement des règlements d'arriérés de l'Etat au titre des investissements devait alléger au cours du second semestre les débours du Trésor. Il est vrai néanmoins que cette mise en instance de règlement d'une partie des émissions budgétaires de l'année 1986, de près de cinq milliards, s'est faite à concurrence des régularisations relatives aux engagements antérieurs.

Au total, le rythme de progression des dépenses a été de 6,9 % au lieu de 28,6 % un an auparavant. Rapportés au produit intérieur brut, les décaissements ont fléchi, revenant de 35,2 % à 33,6 % en un an. Exclusion faite des remboursements en capital, les charges ont été abaissées de 3,4 % et ramenées de 37 343 millions à 36 073 millions, soit 26,9 % du produit intérieur brut au lieu de 31,3 % en 1985.

Sur ce dernier montant, 82,6 % sont allés aux dépenses ordinaires au lieu d'un peu plus des trois quarts l'an passé, traduisant ainsi le recul des dépenses d'investissement qui ne représentent plus cette année que 4,7 % du produit intérieur brut au lieu de 7,6 % en 1985.

De fait, les dépenses ordinaires arrêtées à 29 787 millions, se sont accrues de 5,4 % au lieu de 20,8 % l'an passé par suite de la diminution des subventions des prix à la consommation des produits de première nécessité en raison aussi bien de l'augmentation de certains tarifs décidée en septembre 1985 que de la baisse des cours sur les marchés internationaux. Cette décélération résulte également d'une quasi-stabilisation des paiements d'intérêts de la dette consécutive au rééchelonnement d'une partie des sommes dues à ce titre.

Considérées séparément, les charges de fonctionnement proprement dites se sont élevées à 20 474 millions, soit de 13,7 %, taux deux fois plus rapide d'un exercice à l'autre et imputable notamment à l'impact des ajustements des traitements et indemnités de certaines catégories de fonctionnaires ainsi qu'à une amélioration du matériel dans les services des administrations.

La baisse des cours mondiaux des produits de base et l'ajustement des prix à la consommation intérieure se sont traduits par un allègement des charges du Trésor sous forme de subventions lesquelles n'ont constitué que 5,1 % des dépenses ordinaires cette année au lieu de plus de 10 % en 1985 ne représentant qu'un peu plus d'un pour cent du produit intérieur brut. Les versements à la Caisse de compensation et à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses sont revenus en un an de 2 693 millions à 1 533 millions accusant un repli de 43,1 %. Les transferts ont concerné les céréales, à concurrence de 888 millions au lieu de 1 407 millions en 1985, les produits pétroliers pour 112 millions au lieu de 231 millions, le sucre pour 182 millions au lieu de 300 millions et les huiles alimentaires pour 448 millions au lieu de 813 millions en 1985. A l'inverse, des excédents ont été dégagés sur les ventes de produits laitiers. Au demeurant, le maintien à leur niveau antérieur des prix intérieurs des hydrocarbures a permis au Trésor de réaliser une recette de 3,3 milliards.

Le service en intérêts de la dette intérieure et extérieure a absorbé 27,2 % de l'ensemble des recettes au lieu de 28,3 % l'exercice écoulé et porté sur 7 730 millions, montant en hausse de 3 % au lieu de 70 % en 1985 par suite d'un rééchelonnement plus important. La dette extérieure a nécessité le transfert de 5 042 millions de dirhams et les charges de la dette intérieure sont passées de 1 927 millions à 2 738 millions et se sont accrues de 42 % du fait des recours considérables du Trésor aux marchés monétaire et financier intérieurs. Rapportés aux dépenses ordinaires, les paiements d'intérêts se sont pour la première fois légèrement réduits d'une année à l'autre et fixés au niveau de 26 % environ alors qu'ils n'avaient cessé de croître auparavant et avaient atteint 26,7 % en 1985.

Au total, les charges courantes du Trésor ont augmenté moins rapidement que les ressources correspondantes et ont permis de baisser de 1 513 à 1 201 millions le déficit ordinaire. Toutefois, celui-ci s'est ajouté aux besoins de financement liés aux dépenses d'investissements. Le Trésor qui a consenti en début d'exercice un effort important pour l'apurement des arriérés a dû laisser une partie des émissions de 1986 en instance de paiement. En définitive, les règlements effectifs des investissements qui atteignaient encore 9 084 millions un an auparavant ont porté sur 6 286 millions ne représentant plus à ce niveau que 4,7 % du produit intérieur brut.

Dans ces conditions, le déficit global du Trésor a été limité conformément aux objectifs tracés dans ce domaine fixant à 9 milliards ou 6,7 % du produit intérieur brut le déficit de caisse avant rééchelonnement. De fait, celui-ci s'est élevé à 8 904 millions légèrement en deçà du critère assigné et, compte tenu de 1 417 millions d'échéances reportées, le financement net a été circonscrit à 7 487 millions et s'est avéré en baisse de près de 30 % par rapport à celui de l'an dernier.

Le financement du déficit du Trésor

L'adoption d'un programme d'ajustement pour l'exercice 1986 a permis la conclusion d'accords de rééchelonnement avec les gouvernements et les banques internationales portant sur 12,7 milliards de dirhams en intérêt et capital ainsi que l'obtention d'un nouveau crédit de confirmation de la part du Fonds monétaire international.

Mais les entrées de concours extérieurs n'ont pas atteint les montants escomptés, le flux net apparaissant pour la première fois négatif et seul l'appel massif aux capitaux intérieurs a été à même de couvrir les besoins du Trésor qui ont été ramenés, il est vrai, de 10,6 milliards à 7,5 milliards.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les concours extérieurs

Les concours extérieurs nets des amortissements après rééchelonnement ont laissé un solde négatif de 225 millions de dirhams à la place de l'excédent de 4 376 millions enregistré l'an passé.

Les dons, de 140 millions seulement au lieu de 2 508 millions en 1985, et les tirages sur les lignes de crédit, comparables aux précédents avec 5 026 millions, n'ont pas suffi à rembourser aux créanciers étrangers les emprunts non reportés qui se sont élevés à 5 391 millions contre 3 203 millions pour l'exercice écoulé et 1 183 millions en 1984. Les concours ont émané en particulier de la Banque mondiale, sous forme de prêts sectoriels à long terme et ont servi à financer des importations et des projets dans le cadre de l'aide à la balance des paiements.

Les crédits du Fonds monétaire international

Après la renonciation à l'accord conclu en septembre 1985, les pouvoirs publics et le Fonds monétaire international sont entrés en consultations qui ont abouti à la conclusion d'un nouvel accord concernant une période de 18 mois allant jusqu'à mars 1988 et portant sur une nouvelle facilité de 230 millions de droits de tirage spéciaux. Un premier tirage d'un montant de 30 millions de droits de tirage spéciaux ou 320 millions de dirhams a été effectué en décembre alors que les concours reçus l'année dernière ont excédé 2,2 milliards de dirhams. En revanche, les remboursements globaux sont passés d'un exercice à l'autre de 1 132 millions à 2 938 millions, se traduisant par des sorties nettes de plus de 2,6 milliards, au lieu d'un apport net de plus d'un milliard de dirhams en 1985.

Le financement intérieur

C'est pourquoi, les moyens internes nets mis à la disposition du Trésor ont totalisé 10 329 millions doublant en douze mois et équivalant à 40 % de l'épargne nationale au lieu de 26,7 % l'année précédente et à 7,7 % du produit intérieur brut. Ils ont émané du système bancaire, pour 6 187 millions et des entreprises et particuliers pour 4 142 millions.

Les banques commerciales ont accordé au Trésor des concours nouveaux de 6 604 millions, en hausse de 47 % grâce au développement de leur portefeuille d'effets publics provenant à concurrence des trois quarts environ des souscriptions libres aux bons du Trésor sur le marché monétaire qui apparaissent en fin d'exercice pour plus de la moitié de l'encours des titres d'Etat détenus par les banques.

Les recours du Trésor au marché monétaire résultent de la poursuite de la politique de son désendettement vis-à-vis de la Banque centrale dont les facilités nettes ont à nouveau baissé globalement de 417 millions. Seule l'avance statuaire, représentant le dixième des recettes ordinaires de l'Etat, a été augmentée de 558 millions et mobilisée dans son intégralité pendant les 300 jours autorisés à hauteur de 2 944 millions. A l'inverse, les facilités rémunérées ont diminué de 894 millions.

Au total, les crédits des banques et de l'Institut d'émission ont été maintenus dans les limites arrêtées dans le plan d'ajustement ; au demeurant, ils ont été accompagnés d'emprunts émis dans le public pour des montants substantiels et également, mais un moindre degré, d'un renforcement des dépôts effectués auprès de la Trésorerie générale et des Chèques postaux. En effet, outre les émissions traditionnelles de bons et obligations d'Etat sur le marché financier intérieur, le Trésor s'est de nouveau adressé directement à l'épargne privée en lançant deux emprunts à 5 ans dont le produit a presque atteint 3 milliards de dirhams.

Néanmoins en dépit de cet effort de collecte de ressources stables, les moyens de financement d'origine monétaire ont été à nouveau largement sollicités. Ils se sont chiffrés à 6 441 millions, en augmentation de 77,3 % par rapport au montant recensé en 1985, représentant plus de 86 % du déficit de caisse au lieu de 34,3 % une année auparavant.

•

Parallèlement aux efforts de renforcement des recettes, la réduction du déficit des finances publiques passe inéluctablement par la limitation des charges de l'Etat. A cet égard, les marges de manœuvre apparaissent cependant étroites particulièrement en matière de dépenses courantes et seules une rationalisation des dépenses et une politique de désengagement de l'Etat des secteurs non stratégiques peuvent conduire à une diminution des budgets d'investissements.

En effet, la recherche d'augmentation des ressources publiques s'est traduite au cours des dernières années par un transfert de plus en plus important de l'épargne privée au profit de l'Etat, soit par le biais d'une fiscalité alourdie, soit directement par des emprunts massifs du Trésor auprès des particuliers et des entreprises au demeurant fort onéreux. La baisse de rendement de certains impôts, tant décriée par ailleurs, doit inciter à une analyse objective des causes de ce phénomène qui résulte en fait d'exonérations instituées pour de nombreux secteurs de production comme elle doit inciter à une plus grande justice fiscale et l'on est en droit de poser la question de savoir si la réforme mise en œuvre est de nature à répondre à cet objectif.

En revanche, des économies substantielles pourraient être réalisées en matière de subventions budgétaires. C'est dans ce cadre qu'un vaste projet de réformes structurelles des entreprises publiques est en cours d'élaboration en vue d'améliorer leurs performances économiques et financières notamment par l'augmentation des marges d'autofinancement, tout en contenant les nouveaux investissements qu'elles initient dans les limites compatibles avec les moyens de financement mis à leur disposition. L'élimination des arriérés du Trésor qui doit intervenir incessamment figure parmi les objectifs prioritaires de ce plan qui, en permettant de régler les dettes de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers, notamment publics, leur procurera des ressources nouvelles. Celles-ci sont de nature à réduire l'encours des crédits actuellement en place et à alléger la création monétaire qui ne saurait se substituer durablement et sans effets néfastes à l'insuffisance des autres moyens de paiement.

L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

La gestion de la monnaie en 1986 s'est effectuée comme les années précédentes dans le cadre du programme d'ajustement structurel et a été conçue et appliquée dans la perspective de contenir la demande tout en soutenant la croissance économique afin de desserrer la contrainte externe et d'atténuer la hausse des prix. A ces fins, le contrôle quantitatif et sélectif des principales sources de création de la monnaie a été maintenu, de même qu'ont été renforcées les mesures visant à développer l'épargne et le financement des secteurs prioritaires.

Plus que par le passé, l'accent a été mis cette année sur le choix des instruments de nature à accompagner, voire infléchir, l'évolution de la monnaie lorsque celle-ci a commencé à s'écarter des objectifs tracés et ce, au cours du deuxième semestre. C'est ainsi que le rôle primordial joué par les taux d'intérêt dans la consolidation de l'épargne et la rationalisation de la distribution des crédits a été affirmé et que la place que doit tenir le marché monétaire a été renforcée. Parmi les mesures mises en œuvre au cours de la deuxième période de l'année, figurent le relèvement du taux de la réserve monétaire, la constitution partielle mais obligatoire de provisions pour achat de devises et l'institution d'un marché de billets de trésorerie. Ces dispositions ont permis de contenir l'expansion monétaire et de parvenir au respect de l'objectif retenu à cet égard en début d'exercice.

Le taux de progression de la masse monétaire a été en effet fixé à 16 % pour l'ensemble de l'année. Cette augmentation apparaissait nécessaire en vue de faire face aux besoins de financement des secteurs public et privé et tenait compte de l'évolution attendue de la balance des paiements, des prix, de l'activité économique ainsi que du stock de monnaie déjà en circulation. Le dérapage constaté en milieu d'année et qui a été redressé a résulté d'appels de fonds forts et précoces tant par le Trésor que par les entreprises et les particuliers qui disposaient de l'accumulation de crédits extérieurs importants échus et non réglés et de concours intérieurs pour des montants substantiels.

En définitive, en dépit des mesures judicieuses qui ont été appliquées, la masse monétaire s'est accrue de 15,9 % d'une fin d'année à l'autre, au lieu de 17,7 % un an auparavant, et de 21,3 % en moyenne annuelle, au lieu de 14,3 % en 1985 (1). En regard, la progression du produit intérieur brut en prix courants s'est établie à 12,6 % et s'avère moins élevée ; de la sorte, le taux de liquidité de l'économie s'est à nouveau renforcé. Néanmoins, l'incidence des liquidités nouvellement émises sur la tenue des équilibres interne et externe est restée cette année encore modérée du fait qu'elles ont été affectées, pour une

(1) Voir annexes statistiques 41 à 50.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

large part, à l'épargne qui a couvert une fraction importante des investissements, marqués il est vrai par un certain tassement, dans une conjoncture caractérisée par l'insuffisance des entrées de ressources extérieures.

La progression des moyens de paiement en 1986 a été acquise pour l'essentiel au cours du premier semestre. Elle a résulté, conformément aux prévisions effectuées en début d'exercice, pour la majeure partie de l'endettement du Trésor public et pour le reste de l'extension des crédits à l'économie et dans une moindre mesure de celle des avoirs extérieurs.

La masse monétaire

Sous l'effet de l'accroissement des créances sur le Trésor dès le début de l'année et de la reprise des crédits à l'économie à partir du mois de juin, la masse monétaire s'est développée sans interruption jusqu'au mois d'août à l'issue duquel son expansion par rapport au début de l'exercice ressortait à 17,9 % excédant de deux points environ la norme retenue pour l'ensemble de l'année. Par la suite, le rythme de formation des moyens de paiement, consécutivement au désendettement du Trésor et à la contraction des crédits, s'est atténué pour ressortir en définitive à 15,9 % à fin décembre, date à laquelle le montant des disponibilités monétaires et quasi monétaires a atteint 68 848 millions de dirhams.

Toutefois, cette évolution apparaît différente de la tendance observée au cours de ces dernières années ; en effet, l'augmentation rapide de la monnaie scripturale s'est accompagnée d'une décélération très sensible du taux de progression des dépôts à terme et d'une assez vive reprise de la monnaie fiduciaire.

Aussi, la structure de la masse monétaire s'est-elle modifiée faisant apparaître en un an un renforcement de 48,7 % à 50,1 % de la part de la monnaie scripturale, une quasi stabilisation au niveau de 27,2 % de celle de la monnaie fiduciaire et un repli de 24 % à 22,7 % de celle de la quasi-monnaie.

La monnaie fiduciaire

En s'élevant à 18 694 millions de dirhams, la monnaie fiduciaire, composée des billets et pièces en circulation a enregistré une hausse de 2 500 millions ou 15,4 % au lieu de 1 423 millions ou 9,6 % en 1985.

En millions de dirhams	1984	1985		1986	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
A. **Disponibilités monétaires**	**39 188**	**45 131**	**+ 15,2**	**53 223**	**+ 17,9**
Monnaie fiduciaire	14 771	16 194	+ 9,6	18 694	+ 15,4
Monnaie scripturale	24 417	28 937	+ 18,5	34 529	+ 19,3
B. **Quasi-monnaie**	**11 296**	**14 285**	**+ 26,5**	**15 625**	**+ 9,4**
Dépôts à terme	11 281	14 283	+ 26.6	15 625	+ 9,4
Dépôts-importation	15	2	- 86.7	–	–
Total de la masse monétaire (A+B)	**50 484**	**59 416**	**+ 17,7**	**68 848**	**+ 15,9**

Conformément à son cycle saisonnier, la monnaie fiduciaire est demeurée stable pendant les premiers mois avant d'amorcer un mouvement ascendant de juin à août au terme duquel elle a culminé à 19 211 millions de dirhams en raison de la coïncidence de la commercialisation des céréales, des congés d'été et de la célébration de deux fêtes religieuses. Cette tendance s'est avérée toutefois plus ample que de coutume en raison notamment de l'importance de la récolte agricole. Par la suite, elle s'est inscrite en baisse, interrompue par la reprise habituelle du mois de décembre.

Concernant la composition des billets émis, la part des coupures de 100 dirhams s'est de nouveau renforcée, en passant de 86,8 % à 87,6 % alors que celle des coupures de 50 dirhams est revenue de 8,9 % à 8,4 %. Ainsi ces deux billets constituent avec 96 % l'essentiel de la monnaie fiduciaire.

La monnaie scripturale

Confiés aux banques à hauteur de 91,3 %, les dépôts à vue ont atteint 34 529 millions de dirhams et progressé de 5 592 millions ou 19,3 % au lieu de 4 520 millions ou 18,5 % en 1985.

La monnaie scripturale, en liaison avec le développement des crédits intérieurs, s'est accrue sans interruption jusqu'à fin juillet. Consécutivement au repli de ces derniers, elle a accusé une baisse au cours des mois suivants à l'exception toutefois d'octobre et de décembre au cours desquels au surplus les réserves de change ont également augmenté.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Les dépôts bancaires à vue, d'un montant de 32 005 millions de dirhams, ont augmenté de 5 338 millions ou 20 % au lieu de 4 335 millions ou 19,4 % au terme de l'exercie précédent, en dépit de la constitution en fin de période d'une provision pour achat de devises pour un montant supérieur à 1 milliard de dirhams.

Le solde des comptes créditeurs ouverts auprès de la Banque centrale, arrêté à 479 millions de dirhams, s'est élargi de 30 millions ou 6,7 % après avoir baissé de 109 millions ou 19,5 % en 1985.

Les dépôts à vue gérés par les banques commerciales apparaissent pour 31 526 millions de dirhams, en extension de 5 308 millions ou 20,2 % au lieu de 4 444 millions ou 20,4 % un an auparavant.

Les comptes de chèques qui constituent 52,8 % de ce total ou 16 635 millions ont augmenté de 3 365 millions ou 25,4 % au lieu de 2 473 millions ou 22,9 %, en liaison notamment avec l'accroissement de 1 905 millions ou 26,6 % des avoirs à vue des travailleurs marocains à l'étranger, lesquels ont de ce fait totalisé 9 070 millions et représenté à eux seuls 54,5 % des comptes de chèques et 28,8 % des dépôts à vue.

Les avoirs en comptes courants se sont chiffrés à 9 343 millions et accrus de 1 235 millions ou 15,2 % au lieu de 1 234 millions ou 18 % en 1985. Leur part ressort ainsi à 29,6 % des dépôts bancaires à vue au lieu de 30,9 % une année plus tôt.

Les comptes sur carnets, en progression de 885 millions ou 38,3 % au lieu de 321 millions ou 16,1 % au terme de l'exercice précédent, ont atteint 3 194 millions de dirhams, par suite notamment du relèvement de 8 % à 8,5 % du taux de leur rémunération et de 120 000 à 150 000 dirhams de leur plafond. Ils représentent désormais plus de 10 % des dépôts à vue auprès des banques.

Le solde des autres comptes créditeurs, arrêté à 2 354 millions de dirhams, apparaît en recul de 177 millions ou 7 % alors qu'il avait augmenté de 416 millions ou 19,7 % en 1985.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Le total des fonds des entreprises et des particuliers déposés auprès des comptables publics et du Centre des chèques postaux s'est inscrit en hausse jusqu'à fin juillet, puis en baisse plus ou moins prononcée et s'est situé à 2 524 millions de dirhams à fin décembre, réalisant de la sorte une extension annuelle de 254 millions ou 11,2 % au lieu de 185 millions ou 8,9 % en 1985.

La quasi-monnaie

Les bons et comptes à échéance fixe formant la quasi-monnaie ont totalisé 15 625 millions de dirhams et n'ont progressé que de 1 340 millions ou 9,4 % au lieu de 2 989 millions ou 26,5 % au terme de l'exercice précédent.

Le ralentissement constaté en 1986 est venu interrompre le processus d'accroissement élevé et continu du rythme de formation des dépôts à terme intervenu au cours des dernières années à la faveur principalement d'une rémunération attractive. Cette décélération s'explique par les ponctions opérées en juillet et en novembre lors des souscriptions aux emprunts à moyen terme émis par le Trésor public et en décembre, par le besoin de financement des billets de trésorerie institués à cette date. L'effet restrictif exercé par ces facteurs a été accusé par la réticence des banques à accepter les dépôts à échéance supérieure à 6 mois et par l'annonce de mesures fiscales sur le produit de ces placements. La loi de finances de l'exercice 1987 a en effet décidé d'établir une taxe frappant les intérêts servis sur les comptes et bons à terme et prélevée à la source, au taux de 15 % pour les personnes déclinant leur identité et de 20 % pour les placements anonymes.

La liquidité de l'économie

Les liquidités de l'économie comprennent les disponibilités monétaires et quasi-monétaires ainsi que les autres actifs liquides constitués par les dépôts à la Caisse d'épargne nationale, à la Caisse nationale de crédit agricole, par les bons du Trésor à court terme souscrits par les entreprises et les particuliers, par la provision pour achat de devises et par les billets de trésorerie. Elles se sont élevées en moyenne annuelle à 73 235 millions de dirhams et se révèlent en expansion de 14 152 millions ou 24 % au lieu de 9 172 millions ou 18,4 %

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

en 1985. En regard, les taux de croissance du produit intérieur brut et de la dépense nationale ont été nettement moins rapides et ressortent respectivement à 12,6 % et 9,2 %. Dans ces conditions, le taux de liquidité de l'économie s'est encore élargi en 1986 ; en effet, mesuré par le rapport de l'ensemble des liquidités à chacun de ces deux agrégats, il est passé respectivement de 49,5 % à 54,5 % et de 45,5 % à 51,6 %.

Le rythme de formation des liquidités s'est donc avéré à nouveau plus accentué que celui de la croissance réelle et de la hausse des prix. Néanmoins, du fait de l'attitude de prudence et de vigilance des pouvoirs publics dans une conjoncture économique menée sous l'égide de l'impératif de redressement et d'ajustement, la rotation et la transformation des disponibilités monétaires et quasi monétaires se sont effectuées à une cadence plus lente. Ainsi, nonobstant une création monétaire très vive, la demande est restée modérée. Mais, en vue de maintenir l'équilibre entre la production et la demande, il reste à trouver l'adéquation la plus judicieuse entre la quantité de monnaie à offrir sur le marché et son coût, de manière à rémunérer au maximum l'épargne et à ne pas pénaliser l'investissement.

En milliards de dirhams En moyenne des fins de mois	1984	1985		1986	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
I. **Masse monétaire**	48 278	55 160	+ 14,3	66 900	+ 21,3
– Disponibilité monétaires	37 693	42 276	+ 12,2	50 657	+ 19,8
– Quasi-monnaie	10 585	12 884	+ 21,7	16 243	+ 26,1
II. **Actifs liquides**	1 633	3 923	+140,2	6 335*	+ 61,5
Total des liquidités (I + II)	49 911	59 083	+ 18,4	73 235	+ 24
Produit intérieur brut (P.I.B.)	104 840	119 310	+ 13,8	134 334	+ 12,6
Dépense nationale brute (D.N.B.)	115 797	129 918	+ 12,2	141 844	+ 9,2
Taux de liquidité de l'économie					
- Liquidités / P.I.B.	47,6	49,5		54,5	
- Disponibilités monétaires / P.I.B.	36	35,4		37,7	
- Quasi-monnaie+actifs liquides / P.I.B.	11,6	14,1		16,8	
- Liquidités / D.N.B.	43,1	45,5		51,6	

* Compte non tenu des souscriptions aux bons du Trésor à 5 ans émis en 1986 d'un montant de 2 904 millions de dirhams.

Les contreparties de la masse monétaire

Les recours du Trésor public au système bancaire en 1986 apparaissent à l'origine de 67 % de la création monétaire au lieu de 41,8 % en 1985. Les crédits à l'économie, en raison de leur progression modérée, ont été en revanche moins impliqués, ne participant au développement de la masse monétaire qu'à concurrence de 25 % au lieu de 44 % précédemment. En effet, les décaissements du Trésor, l'institution d'un marché de billets de trésorerie et le non paiement d'arriérés extérieurs, en apportant des liquidités additionnelles aux entreprises ou en les y maintenant, ont sensiblement allégé la demande de crédit bancaire.

De ce fait, la part relative des créances sur le Trésor est passée en un an de 48,3 % à 50,9 % du total des contreparties, au détriment de celle des crédits à l'économie revenue de 45,7 % à 42,8 %. Les avoirs extérieurs nets ont, quant à eux, continué d'en représenter 6 % environ.

En millions de dirhams	1984	1985		1986	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
Avoirs extérieurs nets	2 410	3 601	+ 49,4	4 343	+ 20,6
Créances sur le Trésor	25 318	28 951	+ 14,4	35 392	+ 22,3
dont: Bank Al-Maghrib	10 737	9 704	– 9,6	9 287	– 4,3
Portefeuille d'effets publics	12 405	16 855	+ 35,9	23 451	+ 39,1
Crédits à l'économie	23 520	27 393	+ 16,5	29 760	+ 8,6
Total des contreparties	**51 248**	**59 945**		**69 495**	
Divers	*– 764*	– 529		– 647	

Les avoirs extérieurs

Les avoirs extérieurs nets, demeurés tout au long du premier semestre à un niveau inférieur à celui de décembre 1985, se sont reconstitués en juillet et en août avant de subir des fluctuations assez sensibles jusqu'à la fin de l'année où ils se sont montés à 4 343 millions de dirhams en accroissement, d'une fin d'exercice à l'autre, de 742 millions ou 20,6 % au lieu de 1 191millions ou 49,4 % un an auparavant.

Les disponibilités de change de la Banque centrale se sont établies à 1 705 millions de dirhams et renforcées de 732 millions ou 75,2 %. En revanche, les avoirs des banques de dépôts, constitués essentiellement par leur portefeuille de créances nées sur l'étranger, ont totalisé 2 638 millions, montant à peine supérieur à celui d'il y a un an.

La progression en 1986 des avoirs en devises reflète essentiellement la réduction très sensible du déficit des opérations courantes de la balance des paiements dont le faible montant a pu être couvert en dépit de rentrées de capitaux extérieurs en nette diminution. Celles-ci ont en effet permis le remboursement de la dette, il est vrai allégé par le rééchelonnement et même de dégager un surplus, venu renforcer le niveau des réserves de change. Toutefois, les arriérés commerciaux n'ont pu être apurés en totalité. Au demeurant, pour éviter leur aggravation, les autorités monétaires ont décidé de procéder dès la fin octobre à la constitution obligatoire d'une provision pour achat de devises égale au moins à 25 % des montants demandés. De même, elles ont autorisé la mobilisation de créances nées auprès des banques étrangères en faveur des exportateurs afin de leur permettre de financer leurs importations.

Les créaces sur le trésor

Les créances sur le Trésor se sont établies à 35 392 millions de dirhams et ont enregistré une expansion de 6 441 millions ou 22,3 % au lieu de 3 633 millions ou 14,4 % en 1985. Leur augmentation se révèle conforme à l'objectif fixé et s'explique par l'insuffisance des concours extérieurs reçus.

Les engagements monétaires du Trésor se sont très fortement amplifiés pendant le premier semestre au terme duquel ils s'étaient accrus de 31,2 %. Au cours des mois suivants, ils ont été généralement orientés à la baisse, sauf en décembre, où l'accélération habituelle des dépenses de fin d'année a entraîné une nette reprise.

Cette évolution recouvre un nouveau désendettement du Trésor vis-à-vis de l'Institut d'émission du fait de la suppression des facilités accordées sur les obligations émises par les établissements financiers spécialisés et un accroissement de ses recours aux banques de dépôts sous forme notamment de souscriptions aux bons à court terme sur le marché monétaire dont le rôle s'est trouvé ainsi notablement renforcé.

Les avances de la Banques centrale, réduites au cours des deux derniers exercices successivement de 65 millions ou 0,6 % et 1 033 millions ou 9,6 %, se sont inscrites à nouveau en baisse en 1986, de 417 millions ou 4,3 % pour se fixer à 9 287 millions de dirhams. Le protefeuille d'effets publics détenu par les banques a atteint 23 451 millions de dirhams et progressé de 6 596 millions ou 39,1 % au lieu de 4 450 millions ou 35,9 % un an auparavant. Le développement des facilités des banques au Trésor a résulté notamment pour près de trois quarts de leurs achats en bons du Trésor à un mois sur le marché monétaire qui, avec plus de 12 milliards de dirhams, se sont accrus de 4 754 millions ou 65,1 % et représentent à eux seuls plus de 51 % du porfeuille d'effets publics. Les souscriptions dans le cadre du plancher, fixé à 35 % des dépôts à vue, apparaissent pour 10 milliards, en hausse de 1 594 millions ou 18,1 %.

Les dépôts des banques au Trésor, limités à 130 millions de dirhams, n'ont augmenté que de 8 millions ou 6,6 % au lieu de 31 millions ou 34,1 % en 1985. Ceux des entreprises et des particuliers auprès des comptables publics, d'un montant de 2 524 millions de dirhams, ont enregistré un accroissement de 254 millions ou 11,2 % au lieu de 185 millions ou 8,9 % un an auparavant.

Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires ont atteint 29 760 millions de dirhams à fin décembre et progressé de 2 367 millions ou 8,6 % soit un rythme nettement moins accentué que celui observé en 1985 et qui s'était élevé à 16,5 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En contraction au cours du premier semestre, en raison notamment des réglements du Trésor public qui ont permis aux entreprises de se désendetter quelque peu à l'égard des banques, la demande de crédit s'est amplement intensifiée à partir du mois de juin et à fin octobre sa variation par rapport au début de l'exercice ressortait à 14,3 %, soit 5 points de plus que la norme qui lui était fixée. Cette évolution, devenue inquiétante quant à la réalisation des objectifs du programme d'ajustement, a conduit la Banque centrale à appliquer fermement les sanctions à l'encontre des établissements en dépassement des plafonds d'encadrement, à relever progressivement à 4 % la réserve monétaire, à instituer une provision obligatoire représentant 25 % des demandes d'achat de devises et enfin à introduire sur le marché pour la première fois la possibilité de recourir à la souscription de billets de trésorerie. L'effet combiné de l'ensemble de ces opérations a permis au total de contenir l'augmentation des crédits dans la limite de 9 % et de respecter le critère convenu.

Les divers

Les contreparties monétaires se sont élevées à 69 495 millions de dirhams alors que les disponibilités de même nature n'ont atteint que 68 848 millions, dégageant ainsi une marge d'ajustement égale à 647 millions - au lieu de 529 millions un an auparavant - correspondant à l'augmentation des emplois non monétaires du système bancaire et qui ont été en définitive financés par un recours supplémentaire à l'Institut d'émission et auprès des organismes financiers spécialisés. Au demeurant, cette différence représente également l'ajustement entre les éléments d'actif et du passif du système bancaire qui ne sont pas considérés comme revêtant le caractère monétaire

LE CREDIT

Les autorités monétaires, dans le dessein de favoriser le rétablissement des équilibres fondamentaux, ont continué d'appliquer une politique du crédit, prudente et pragmatique, s'attachant dans ses grandes lignes a affiner les objectifs, à accroître l'efficacité des instruments mis en œuvre et à agir en profondeur sur les conditions et les mécanismes de l'intermédiation financière et bancaire.

A fin décembre 1986, les crédits dispensés à l'économie par le système bancaire et les organismes financiers spécialisés ont atteint plus de 48 milliards de dirhams et progressé de 5 672 millions ou 13,3 %. Rapportés au produit intérieur brut, ils en ont représenté 36 % au lieu de 35,8 % en 1985. Cette évolution traduit en partie l'action des autorités qui, pour assurer un financement sain et rationnel de l'économie, ont incité les agents économiques à diversifier les sources de financement et à utiliser en priorité les liquidités déjà créées.

De la sorte, le financement de l'activité économique n'a pas été entravé, bien au contraire, car presque tous les secteurs ont bénéficié de concours en augmentation et la liquidité de l'économie s'est nettement élargie. De fait, les crédits à courts terme ont progressé de 3 408 millions de dirhams ou 12,4 % et ceux à moyen et long terme de 2 264 millions ou 14,9 %. Les banques, en augmentant leurs facilités de 1 369 millions ou 5,4 %, ont ramené leur participation dans la distribution des concours à l'économie de 55,4 %. Pour leur part, les organismes financiers spécialisés ont relevé leurs engagements de 2 198 millions ou 15,8 % lesquels ont été à l'origine de 33,2 % de l'ensemble des facilités. La Banque centrale a accru ses concours de 2 105 millions ou 62 % et porté ainsi sa participation à 11,4 %. Elle a par ailleurs soutenu l'action des organismes distributeurs de crédit, en leur fournissant les ressources nécessaires à des taux au demeurant peu pénalisateurs et a instauré un nouveau type de financement, faisant appel à la mobilisation directe par les entreprises emprunteuses de fonds disponibles.

La politique du crédit

Insérée dans le cadre du programme d'ajustement structurel, la politique du crédit appliquée en 1986 est restée globalement restrictive, lorsqu'il s'est agi de fixer les normes de progression des concours bancaires. Elle a néanmoins maintenu en les renforçant, les mesures sélectives dont bénéficient les secteurs prioritaires ; de même, elle a poursuivi la modernisation des moyens de financement et la restruction des circuits financiers de l'économie.

L'impératif de redressement des équilibres fondamentaux, conditionné lui-même par la modération de la demande interne, a en effet commandé à nouveau une surveillance étroite des principales sources de création monétaire. C'est ainsi que l'encadrement des crédits a été reconduit et a même été rendu plus contraignant lorsqu'a été menacée la réalisation des objectifs monétaires retenus. De fait, les risques de dérapage que pouvait comporter la croissance rapide des crédits au cours du second semestre ont amené l'Institut d'émission à sanctionner fermement les banques qui ne respectaient pas les limites impartes et a relever progressivement de 3,5 % à 4 % le taux de la réserve monétaire. En fin d'année, pour ramener à 5 % le taux annuel de progression des facilités soumises à plafonnement, la Banque centrale est intervenue encore une fois en incitant les banques à démonétiser une fraction importante de leurs crédits.

C'est qu'en effet, il était impératif de ne pas laisser s'exercer des pressions supplémentaires sur la demande de crédit que ne justifiaient ni les besoins réels de l'économie, ni l'état des trésoreries des entreprises, celles-cidisposant d'un important volant de liquidités dont une partie non négligeable d'origine extérieure. Au demeurant, le secteur productif a bénéficié de décaissements successifs et substantiels du Trésor, notamment au titre du règlement des arriérés de l'Etat. De plus, l'institution d'un marché de billets de trésorerie en décembre a permis a de nombreuses sociétés de recueillir directement auprès d'agents économiques des fonds non bancaires importants et en conséquence de se désendetter à l'égard des banques. Parallèlement, le financement des investissements et des exportations, à cause de leur impact sur le développement et sur le rééquilibrage du compte extérieur, a continué d'être assuré sans limitation et a des conditions avantageuses. Enfin, l'octroi de crédits au logement a été encore encouragé en portant le coefficient de l'emploi obligatoire à ce titre de 4 % à 5 % en avril, puis à 6 % en octobre 1986.

La surveillance des conditions de la distribution des crédits a été accompagnée d'un nouvel effort d'adaptation des structures financières. Ainsi, après avoir opéré en 1985 une révision générale des taux d'intérêt qui visait en définitive la consolidation de l'épargne et la rationalisation du crédit, les autorités monetaires ont procédé en 1986 a une refonte du barême des commissions applicables aux opérations bancaires. Cette réforme, à l'instar de celle des taux d'interêt, a été effectuée dans le sens d'une simplification, d'une plus grande libéralisation permettant une large concurrence entre les opérateurs et une fixation le plus souvent maximale des rémunérations des services rendus à la clientele.

Simultanément, le processus de réaménagement du marché monétaire qui en a déjà changé la configuration, s'est poursuivi cette année avec un certain décloisonnement des circuits de financement et la mise en place de mécanismes propres à favoriser un recyclage sans entrave des liquidités et un approvisionnement adéquat de l'économie sans création monétaire excessive. Dans ce cadre, il a été décidé d'autoriser la Banque nationale pour le développement economique et le Crédit immobilier et hôtelier à collecter des dépôts directement auprès du public. Mais, en fin d'exercice, ces organismes n'avaient pas encore usé de cette possibilité. Par ailleurs, il a été permis aux banques de mobiliser auprès de leurs correspondants étrangers les créances que détiennent les exportateurs sur l'extérieur au profit de ces derniers. Enfin, il a été institué en fin d'année un marché de billets de trésorerie, lequel permet aux entreprises d'une certaine envergure d'emettre des titres négociables, nominatifs ou au porteur, à l'ordre de personnes physiques ou morales, d'une durée de 10 jours à 9 mois et d'un montant au moins égal à un million de dirhams. Dans ce dispositif, le rôle des banques consiste à assurer la domiciliation des billets, leur placement ainsi que l'octroi au profit de l'émetteur d'une ligne de crédit dite de substitution garantissant en cas de non renouvellement le paiement des effets échus. Les transactions sur ce marché qui, au demeurant, sont soumises à l'accord préalable de la Banque centrale, ont atteint au 31 décembre 1986 un encours de 840 millions réduisant d'autant le montant des crédits bancaires.

Le contrôle du crédit

Compte tenu à la fois du plafond imparti à l'endettement du Trésor et de l'augmentation attendue des avoirs en devises, une limite maximale de 10 % a été fixée à la progression des crédits au vu d'une norme de croissance de la masse monétaire de 16 % retenue pour l'ensemble de l'année.

En outre, afin de prévenir un développement excessif de la création monétaire et pour ajuster l'offre de crédit à la demande généralement plus pressante pendant la deuxième moitié de l'exercice, le taux d'accroissement autorisé des crédits encadrés, d'abord fixé à 4 % pour le premier semestre, a été porté à partir du second semestre à 10 % pour l'ensemble de l'année sous réserve qu'à fin décembre la progression finale des concours plafonnés n'excède pas 5 %. Pour atténuer les inconvénients de l'encadrement, la fixation des limites individuelles a été pondérée en fonction des efforts accomplis par chaque

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

établissement bancaire dans le renforcement de ses fonds propres, la collecte de l'épargne et le financement des secteurs prioritaires.

En définitive, après un repli au cours du premier semestre en partie lié aux décaissements de l'Etat, les crédits bancaires se sont ensuite fortement amplifiés de juillet à novembre enregistrant même des dépassements, au demeurant systématiquement sanctionnés par la constitution de réserves d'un montant équivalent auprès de la Banque centrale. Toutefois, en fin d'année, grâce notamment à l'institution d'un marché de billets de trésorerie le taux d'expansion des crédits plafonnés a pu être réduit de 10 % en novembre à 4 % à fin décembre, leur encours s'étant élevé à 22 414 millions de dirhams.

Les concours dispensés hors encadrement qui ont atteint 4 708 millions de dirhams et représenté 17,4 % de l'ensemble des facilités bancaires ont en revanche réalisé une augmentation plus sensible de 609 millions ou 14,9 % imputable pour 499 millions aux crédits consentis aux exportateurs et pour 110 millions à ceux à moyen terme réescomptables.

Au total, les concours accordés par les banques se sont chiffrés à 27 122 millions de dirhams à fin décembre 1986 et apparaissent en accroissement de 1 429 millions ou 5,6 % au lieu de 2 772 millions ou 12,1 % une année plus tôt.

L'action sur la liquidité

Au contrôle direct de la distribution des crédits a été associée cette année une politique active de contrôle des liquidités bancaires avec un nouveau recours aux réserves obligatoires et la modulation des volumes de refinancement auprès de l'Institut d'émission, notamment au deuxième semestre en vue de peser sur la création monétaire des banques au moment où la demande de crédit se faisait plus forte. A cet effet, la Banque centrale a porté graduellement le taux de la réserve monétaire de 0,5 % en juillet à 4 % en décembre, opérant de ce fait une ponction de plus d'un milliard de dirhams sur les trésoreries bancaires. Néanmoins, afin d'encourager les banques à collecter l'épargne, l'assiette de la réserve monétaire déjà limitée aux seuls dépôts à vue a exclu désormais l'accroissement des dépôts en comptes sur carnets.

l'effet restrictif exercé par le relèvement du taux de la réserve s'est trouvé minimisé par la détention d'un important volume d'effets publics mobilisés sans restriction auprès de l'Institut d'émission par le truchement du marché monétaire. Les recours des banques par ce biais ont en effet atteint 2,8 milliards de dirhams en moyenne mensuelle en 1986 représentant 40 % de l'ensemble des facilités ouvertes par l'Institut d'émission au lieu de 24 % environ en 1985. Les interventions à taux variables dont le renforcement a été accompagné par le déclin de la part du réescompte sous plafond qui ne constitue guère plus de 10 % des avances obtenues de la Banque centrale, n'ont pu être prépondérantes en raison de l'expansion continue des refinancements privilégiés consentis sans limitation. Dispensés pour la quasi-totalité aux exportateurs, ces derniers ont atteint 3,1 milliards en moyenne mensuelle et représenté 44 % de l'ensemble des facilités ouvertes aux banques. Le taux appliqué à la mobilisation des créances nées et du papier financier a été néanmoins porté de 6 % à 7 % en 1986. Enfin, la fiche réservée au refinancement des crédits céréaliers, de 200 millions au cours du premier semestre a été relevée à 450 millions pour la période allant de juillet à décembre.

L'action par les taux d'intérêt

Les taux d'intérêt, pour devenir un instrument actif de la politique monétaire en assurant l'adéquation de l'offre des fonds à la demande, ont été au cours des dernières années souvent ajustés pour tenir compte notamment de l'évolution des prix et des pressions s'exerçant sur le compte extérieur. En outre, fixés depuis 1985 en maximum pour les prêts et en minimum pour les dépôts rémunérés, les taux d'intérêt sont désormais en mesure grâce à cette flexibilité de stimuler la concurrence au sein de la profession bancaire.

Dans la ligne de ce mouvement d'ensemble, il a été procédé en 1986 à une refonte du barème des commissions bancaires demeuré inchangé depuis 1975. Portant sur un recensement exhaustif et une description détaillée des opérations bancaires, la réforme a permis de clarifier et de simplifier autant que possible la tarification. Cette dernière, en libéralisant le prix de nombreuses interventions et en fixant les rémunérations à un maximum, a conféré au barème des commissions une souplesse de nature à stimuler, comme pour les taux d'intérêt, une certaine concurrence entre les établissements bancaires.

En 1986, seuls des aménagements limités ont été apportés aux taux d'intérêt et ont concerné les crédits de campagne et les crédits de la Caisse marocaine des marchés, relevés respectivement d'un demi et d'un point. En outre, afin de favoriser la collecte de l'épargne, il a été décidé de majorer de 8 % à 8,5 % le taux de rémunération des comptes sur carnets. D'une manière générale, la grille est restée sans changement d'une année à l'autre avec en particulier un taux de 12 % au minimum pour les dépôts d'une échéance de 12 mois. Concernant les taux débiteurs, les limites supérieures pour les crédits à court terme sont restées fixées respectivement à 12 % et 14 % selon qu'ils soient mobilisables ou non, à 14 % et 15 % pour le moyen terme et à 16 % pour le long terme. Toutefois, il a été décidé de relever de 8 % à 9 % le taux préférentiel des crédits à l'exportation (1).

D'une manière générale, il n'a pas été jugé opportun en 1986 de procéder à une révision d'ensemble des taux d'intérêt au vu de l'évolution des paramètres conditionnant leur fixation. En effet, si le mouvement de baisse généralisé à l'échelon international militait pour une action similaire au niveau interne,il était exclu de se départir d'une ligne de conduite qui s'est avérée particulièrement efficace dans la mobilisation de l'épargne et la rationalisation du crédit. De plus, le rétablissement partiel, progressif et encore fragile des équilibres fondamentaux commande la poursuite de la politique d'ajustement appliquée au cours des dernières années et justifie largement le maintien des taux créditeurs à un niveau voisin de celui actuellement fixé mais incite à une réflexion approfondie pour ce qui concerne les taux débiteurs à appliquer au financement des investissements.

les organismes distributeurs de crédit

Les banques

A fin 1986, le total des bilans des quinze banques de dépôts s'est élevé à 72 milliards de dirhams et les huit premières d'entre elles ont encore renforcé leur part qui ressort à près de 93 %. A elles-seules, les deux premières banques ont porté en un an leur part de 43,9 % à 48,1 % et sont intervenues à hauteur des deux tiers dans l'octroi de concours au Trésor et de 37 % des crédits à l'économie.

Quant aux six banques suivantes, leur importance dans l'activité bancaire est revenue de 48,4 % à 44,8 %. Enfin, celle des sept derniers établissements bancaires à fléchi et est demeurée, avec 7,1 %, très modeste.

Le réseau bancaire a été élargi de 35 nouveaux guichets en 1986 et comptait en fin d'année 756 points de contact avec la clientèle dont 26 % environ étaient situés à Casablanca qui a recueilli 37 % des dépôts au lieu de 38 % en 1985.

Montants des situations en fin d'exercice

Montant du bilan en millions de dirhams	Nombre de banques		Total des situations		Pourcentage de l'ensemble	
	1985	1986	1985	1986	1985	1986
Au-delà de 8 000 ...	2	2	25 257	34 657	43,9	48,1
8 000 à 2 000	6	6	27 854	32 258	48,4	44,8
moins de 2 000	7	7	4 449	5 090	7,7	7,1
Total	**15**	**15**	**57 560**	**72 005**	**100,0**	**100,0**

L'évolution générale des ressources et des emplois

La situation consolidée des banques de dépôts a totalisé 60 687 millions de dirhams en augmentation de 11 493 millions ou 23,4 % au lieu de 8 400 millions ou 20,6 % l'exercice précédent (1). Cet accroissement s'explique notamment par celui des créances sur le tésor et dans une moindre mesure par le développement des crédits à l'économie, des titres en portefeuille et des avoirs liquides.

Les emplois

Les crédits accordés par les banques aux entreprises, aux particuliers et aux organismes financiers spécialisés, d'un montant de 27 123 millions de dirhams à fin 1986, ont marqué une progression de 1 430 millions ou 5,6 %,

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

(1) Voir annexe statistique 51.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

nettement plus lente que celle constatée un an auparavant. De ce fait, leur part dans le total des emplois a diminué de 52,2 % à 44,7 %. Les crédits de trésorerie, chiffrés à 16 157 millions et qui augmentaient à un rythme encore soutenu au cours des derniers exercices, sont demeurés pratiquement stables par rapport à leur niveau de 1985. Les crédits spécifiques, consentis pour la plupart hors encadrement, ont totalisé 10 966 millions en essor de 1 409 millions ou 14,7 % grâce surtout au développement des crédits à l'exportation, à l'équipement et à l'habitat. Au demeurant, les banques ont respecté le coefficient d'emploi en crédits-logement, porté de 4 % à 5 % puis à 6 % de leurs exigibilités mais elles ont au contraire enregistré des insuffisances à l'égard du coefficient d'emploi en crédit à moyen terme réescomptables fixé à 5,5 % de leurs avoirs exigibles(2).

En millions de dirhams	Fin 1985	Fin 1986	Variations Montants	Variations %
Emplois				
Avoirs liquides *	696	2 269	1 573	226,0
Créances sur le Trésor	16 902	23 580	[illegible]	39,5
dont :				
- Portefeuille d'effets publics	(16 780)	(23 450)	6 67[illegible]	[illegible]9,7
- Dépôts-importation	(1)	(–)	(– 1)	
- Autres dépôts	(121)	(130)	(9)	7,4
Crédits à l'économie	25 451	26 820	1 369	[illegible]
Concours aux organismes financiers spécialisés	242	303	61	25,2
Titres en portefeuille	4 125	5 640	1 515	36,7
Avoirs extérieurs (1)	551	579	28	5,1
Immobilisations	1 227	1 496	269	21,9
Total	**49 194**	**60 687**	**11 493**	**23,4**

En millions de dirhams	Fin 1985	Fin 1986	Variations Montants	Variations %
Ressources				
Capital et réserves	1 882	2 406	524	27,8
Provisions	758	959	201	26,5
Dépôts à vue	26 218	31 526	5 308	20,2
Dépôts à échéance	14 283	15 625	1 342	9,4
Dépôts-importation	2	–	– 2	
Engagements extérieurs	472	740	268	56,8
Concours de l'institut d'émission (2)	3 756	7 490	3 734	99,4
Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pension)	22	161	139	631,8
Ressources diverses nettes	1 801	1 780	–21	– 1,2
Total	**49 194**	**60 687**	**11 493**	**23,4**

* Y compris les réserves obligatoires des banques sur les livres de l'Institut d'émission

(1) A l'exception des créances nées et des chèques escomptés sur l'étranger compris dans les crédits à l'économie.

(2) Y compris les effets à moyen terme transitant par les groupes réescompteurs.

Les créances sur le Trésor, en extension de 6 678 millions ou 39,5 %, ont atteint 23 580 millions de dirhams et représenté 38,9 % des emplois au lieu de 34,4 % l'exercice précédent. L'expansion des concours des banques au Trésor a résulté essentiellement de l'accroissement de près de deux tiers de leurs souscriptions aux bons à court terme sur le marché monétaire, portées à 12 054millions.Par ailleurs, les banques ont accru de plus de 18 % leurs acquisitions de bons dans le cadre du plancher d'effets publics et se sont en général conformées à la règle du portefeuille minimum fixé à 35 % des dépôts à vue.

Le portefeuille-titres, élevé à 5 640 millions de dirhams, s'est inscrit en hausse de 1 515 millions ou 36,7 % en raison principalement de l'élargissement des souscriptions des banques aux bons émis par la Banque nationale pour le développement économique et le Crédit immobilier et hôtelier, en complément des crédits à moyen terme et des crédits-logement soumis à des ratios obligatoires d'emploi ainsi que par la Caisse nationale de crédit agricole, dans le cadre du coefficient institué en 1981 et arrêté à 3,5 % des exigibilités bancaires.

Le poste « avoirs liquide », passé de 696 à 2 269 millions de dirhams, s'est renforcé à la suite surtout de la modification en plusieurs étapes du taux de la réserve monétaire, relevé de 0,5 % à 4 % des exigibilités à vue.

Les ressources

Les dépôts bancaires à vue et à terme se sont chiffrés à 47 151 millions de dirhams et apparaissent en accroissement de 6 650 millions ou 16,4 %. Celui-ci a résulté pour près de moitié des avoirs des travailleurs marocains à l'étranger qui ont progressé de 3 168 millions ou plus d'un tiers, se sont établis à 19 562 millions et ont représenté 26,6 % de l'ensemble des dépôts.

Par ailleurs, la part des comptes rémunérés s'avère en légère augmentation en dépit du net ralentissement du rythme d'expansion des dépôts à échéance fixe. Les comptes sur carnets, les avoirs à vue des travailleurs marocains à l'étranger et les dépôts à échéance ont représenté 59,2 % de l'ensemble des dépôts au lieu de 58,7 % à l'issue de l'exercice précédent.

Parallèlement, les banques ont été largement à même de respecter le coefficient de liquidité fixé à 60 %, leurs actifs liquides ayant constitué en moyenne plus de 77 % des exigibilités retenues à cet égard. Un tel résultat a cependant nécessité un recours à l'Institut d'émission à concurrence de 7 490 millions, montant en quasi doublement d'une fin d'année à l'autre.

La rubrique capital et réserves a été portée a 2 406 millions de dirhams, en hausse de 524 millions ou 27,8 %, du fait des augmentations de capital opérées par neuf établissements, en vue de se conformer au coefficient de solvabilité maintenu à 5,5 %.

Les organismes financiers spécialisés

Le bilan consolidé des cinq organismes financiers spécialisés (1) est passé d'un exercice à l'autre de 20 596 millions de dirhams à 24 438 millions et a accusé une extension de 18,7 % au lieu de 18,9 % douze mois plus tôt (2). A ce niveau, il correspond à 40 % environ de la situation des banques de dépôts.

Les emplois

Représentant près des deux tiers des emplois des organismes financiers spécialisés, les crédits à l'économie distribués par ces derniers se sont situés, en fin d'année, à 16 070 millions de dirhams, en progression de 2 198millions ou 15,8 %, inférieure à celle de 16,6 % réalisée un an auparavant. Cet accroissement a concerné la Caisse nationale de crédit agricole, le Crédit immobilier et hôtelier dont les concours ont encore sensiblement augmenté respectivement de 1 [illegible] millions ou 20,4 % et 965 millions ou 21,1 % et a également intéressé mais à un moindre degré les crédits consentis par la Banque nationale pour le développement économique en hausse cette année de 105 millions ou 3,8 % au lieu d'une baisse en 1985. Quant aux prêts de la Caisse de dépôt et de gestion, il se sont à nouveau inscrits en diminution de 47 millions ou 6,3 %.

Le montant des créances sur le Trésor de 2 295 millions de dirhams, qui constitue toujours moins de 10 % des emplois, n'a augmenté que de 214 millions ou 10,3 % au lieu de 398 millions ou 23,6 % en 1985. Cette évolution a résulté [illegible]ent des souscriptions traditionnelles de la Caisse de dépôt et de gestion aux obligations d'Etat et dans une moindre mesure des interventions de la Caisse nationale de crédit agricole sur le marché monétaire par l'achat de bons du Trésor dont l'encours en fin d'année a avoisiné 100 millions de dirhams.

Les autres emplois ont marqué une forte hausse de 1 430 millions ou 30,8 % principalement imputable à une vive croissance des créances des établissements financiers sur les banques, des crédits octroyés aux collectivités locales ainsi que du renforcement des emplois divers.

---

(2) Voir annexe statistique 53.

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés.

(2) Voir annexe statistique 52.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	Fin 1985	Fin 1986	Variations Montants	Variations %
Emplois				
Créances sur le Trésor	2 081	2 295	214	10,3
Créances sur les banques	319	649	330	103,4
Crédits à l'économie	13 872	16 070	2 198	15,8
Crédits aux collectivités publiques	552	800	248	44,9
Portefeuille-titres	1 830	2 030	200	10,9
Autres emplois	427	527	100	23,4
Emplois divers nets	1 515	2 067	552	36,4
Total	20 596	24 438	3 842	18,7

En millions de dirhams	Fin 1985	Fin 1986	Variations Montants	Variations %
Ressources				
Fonds propres	1 539	2 066	527	34,2
Concours de l'Etat	606[1]	589	– 17	–2,8
Emprunts extérieurs	5 712	7 763	2 051	35,9
Emprunts intérieurs	4 461[1]	5 441	980	22
- Obligations et bons	4 219[1]	5 138	919	21,8
- Obligations	1 690[1]	1 681	– 9	–0,5
- Bons	2 529	3 457	928	36,7
- Prêts et avances des banques	242	303	61	25,2
Dépôts à court terme	7 342	8 579	1 237	16,8
Concours de l'Institut d'émission	936	–	–936	–100,0
Total	20 596	24 438	3 842	18,7

[1] Chiffres rectifiés.

Les ressources

L'accroissement des ressources des organismes financiers spécialisés a trouvé son origine dans l'expansion de 2 051 millions de dirhams des emprunts extérieurs et dans le renforcement des dépôts à vue et des fonds propres accrus globalement de 1 764 millions. Les moyens de financement nets collectés par le biais des émissions de bons et obligations sur le marché intérieur ont progressé de 21,8 % surtout en raison des émissions de bons du Crédit immobilier et hôtelier auprès des banques. En revanche, les avances de l'Institut d'émission qui représentaient encore 936 millions à la fin de 1985 ont été supprimées.

Les dépôts recueillis par les établissements financiers apparaissent en augmentation de 1 237 millions de dirhams ou 16,8 % et se sont élevés à 8 579 millions dont plus des quatre cinquièmes ont été collectés par la Caisse de dépôt et de gestion, laquelle, avec 7,5 milliards de dirhams, a drainé l'équivalent d'un quart environ des avoirs à vue confiés aux banques. Quant à ceux gérés par la Caisse nationale de crédit agricole, ils ont à peine excédé un milliard de dirhams, mais sont demeurés en essor continu.

Les emprunts intérieurs ont procuré 5 441 millions de dirhams, montant en accroissement de 980 millions ou 22 % et fourni un cinquième environ des ressources totales. Cette évolution s'explique notamment par l'ampleur des souscriptions bancaires aux bons émis par les organismes financiers spécialisés dans le cadre des coefficients d'emploi obligatoires. En revanche, les émissions d'obligations sur le marché financier en faveur de ces établissements sont demeurées pratiquement stables.

En atteignant 7 763 millions de dirhams, l'encours des emprunts extérieurs a formé près du tiers des avoirs des organismes financiers spécialisés et s'avère une nouvelle fois en forte extension de 2 051 millions ou 35,9 %. Un tel résultat est surtout le fait de la Caisse nationale de crédit agricole qui a, cette année encore, fortement élargi de 1 444 millions ou 41,6 %, ses recours aux financements extérieurs qui constituent 55,5 % des fonds recueillis par cet organisme. La part de cette catégorie de concours s'est également élevée à plus de 46 % pour la Banque nationale pour le développement économique tandis qu'elle est demeurée voisine de 14 % dans les ressources du Crédit immobilier et hôtelier.

Enfin, les fonds propres, d'un montant de 2 066 millions de dirhams, apparaissent en hausse de 527 millions ou 34,2 %, consécutivement au renforcement des résultats en instance d'affectation et à celui des comptes de provisions pour certains établissements.

La distribution du crédit

Les crédits mis à la disposition de l'économie par l'Institut d'émission, les banques de dépôts et les organismes financiers spécialisés, se sont globalement élevés à 48 386 millions de dirhams, marquant une avance de 5 672 millions ou 13,3 % au lieu de 6 257 millions ou 17,2 % à l'issue de l'exercice précédent et ont représenté 36 % du produit intérieur brut calculé aux prix courants.

La répartition de ces crédits selon leur origine, leur source de financement et leur échéance au cours des trois dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

Répartition des crédits à l'économie

En millions de dirhams	Fin 1984	Fin 1985	Fin 1986
– Selon l'origine de la distribution :			
Institut d'émission	1 782	3 391	5 496
Banques de dépôts	22 779	25 451	26 820
Organismes financiers spécialisés	11 896	13 872	16 070
	36 457	42 714	48 386
– Selon leur financement :			
Institut d'émission	5 414	7 867	9 661
Banques de dépôts (1)	21 824	24 297	25 766
Organismes financiers spécialisés	9 219	10 555	12 959
	36 457	42 719	48 386
– Selon leur durée :			
Court terme	23 432	27 561	30 969
Institut d'émission	1 782	3 391	5 496
Banques de dépôts	20 105	22 303	23 158
Organismes financiers spécialisés	1 545	1 867	2 315
Moyen et long terme	13 025	15 153	17 417
Banques de dépôts	2 674	3 148	3 662
Organismes financiers spécialisés	10 351	12 005	13 755
	36 457	42 714	48 386

(1) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de prises de participation.

Selon l'origine de la distribution

Les crédits distribués par les banques ont atteint 26 820 millions de dirhams, en progression de 1 369 millions ou 5,4 % seulement au lieu de 2 672 millions ou 11,7 % un an auparavant. Aussi, leur part dans le total des concours a-t-elle fléchi de 59,6 % à 55,4 %. Les organismes financiers spécialisés, dont les crédits se sont développés plus rapidement que ceux des banques mais à un rythme plus modéré que l'an passé, ont, au total, maintenu leur part à un tiers environ de l'ensemble des crédits dispensés. Les facilités directes de l'Institut d'émission ont encore enregistré une nouvelle et vive expansion, de 2 105 millions ou 62,1 %, après avoir presque doublé au cours de l'exercice précédent.

Selon le financement

Comme en 1985, les banques de dépôts ont nourri plus de 96 % des crédits qu'elles ont octroyés et ont financé 53 % environ des concours à l'économie. Quant aux organismes financiers spécialisés, ils ont assuré des financements en hausse de près de 23 % portant la part de leurs concours à 26,8 % au lieu de 25 % environ en 1985.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les interventions globales de la Banque centrale se sont accrues de près de 1 800 millions ou 23 %, compte tenu de la progression rapide de ses facilités directes, les concours aux banques sur effets privés n'ayant que modérément augmenté tandis que les avances aux organismes financiers ont été supprimées en fin d'année.

Selon la durée

Attribués par les banques à concurrence des trois quarts, les crédits à court terme ont atteint 30 969 millions de dirhams en extension de 3 408 millions ou 12,4 % et ont continué de représenter près des deux tiers des concours accordés à l'économie.

Les prêts à moyen et long terme ont totalisé un encours de 17 417 millions de dirhams et progressé de 2 264 millions ou 14,9 %. Ils restent initiés par les organismes financiers spécialisés à hauteur des quatre cinquièmes environ et constituent toujours plus du tiers de l'ensemble des financements attribués.

Selon les secteurs d'activité

La ventilation des crédits par secteur d'activité continue d'être appréhendée au travers des déclarations faites à la Centrale des risques qui ne concernent toutefois que les engagements excédant 100 000 dirhams lesquels ont constitué cette année plus de 60 % des crédits effectivement distribués.

En millions de dirhams Secteurs d'activité	Déc. 1984	Déc. 1985	Déc. 1986	Variations en % Déc. 1985 / Déc. 1984	Variations en % Déc. 1986 / Déc. 1985
Agriculture et pêche	**2 393**	**2 807**	**3 717**	**17,3**	**32,4**
– cultures	1 269	1 700	1 945	34	14,4
– activités annexes de l'agriculture	687	662	1 303	– 3,6	96,8
– pêche	226	195	196	– 13,7	0,5
– divers	211	250	273	18,5	9,2
Mines et industries	**11 953**	**13 644**	**4 255**	**14,1**	**4,5**
– Energie	1 274	896	639	– 29,7	– 28,7
(dont pétrole et carburant)	(1 048)	(716)	(451)	(–31,7)	(–37)
– mines	1 167	1 458	1 504	24,9	3,2
– matériaux de construction, bâtiment et travaux publics	1 829	2 155	2 026	17,8	– 5,9
– industries mécaniques	1 491	1 908	1 910	28	0,1
– industries chimiques	1 044	1 139	1 208	9,1	6,1
– industries alimentaires	2 198	2 615	3 168	19	21,1
– industries textiles	1 943	2 293	2 501	18	9,1
– industries diverses	1 007	1 180	1 297	17,2	9,9
Services et divers	**8 942**	**9 914**	**11 211**	**10,9**	**13,1**
– commerce	3 657	3 905	4 086	6,8	4,6
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(1 221)	(1 123)	(1 349)	(– 8,1)	(20,1)
(dont commerce de gros des matières premières)	(1 221)	(1 344)	(1 227)	(10,1)	(– 8,7)
(dont commerce des textiles)	(223)	(255)	(280)	(14,3)	(9,8)
– intermédiaires du commerce et de l'industrie	156	219	197	40,4	–10
– transports et auxiliaires	1 108	1 075	971	– 3	–9,7
(dont maritime)	(751)	(678)	(544)	(– 9,7)	(–19,8)
– hôtellerie	235	247	277	5,1	12,1
– affaires immobilières	971	931	1 005	– 4,1	7,9
– activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille...)	1 487	1 655	1 972	11,3	19,2
– divers	1 328	1 882	2 703	41,7	43,6
Total	**23 288**	**26 365**	**29 183**	**13,2**	**10,7**
dont: – court terme	16 339	18 612	20 199	13,9	8,5
– moyen et long terme	6 949	7 753	8 984	11,6	15,9

Les encours de crédits ainsi centralisés se sont établis à 29 183 millions de dirhams, en progression de 2 818 millions ou 10,7 %. Comme il ressort du tableau qui précède, tous les secteurs d'activité ont bénéficié de concours en hausse plus ou moins sensible.

Les crédits au secteur « agriculture et pêche », qui se sont élevés à 3 717 millions de dirhams, ont augmenté de 32,4 % au lieu de 17,3 % un an auparavant. Cette extension a profité essentiellement aux cultures et aux activités annexes, notamment le stockage des céréales dont le financement a pratiquement doublé d'une année à l'autre.

Les facilités consenties en faveur des activités du secteur secondaire, d'un montant de 14 255 millions de dirhams, soit près de la moitié de l'ensemble des crédits déclarés, n'ont été élargies que de 4,5 % au lieu de 14,1 % un an auparavant. Les crédits destinés aux industries alimentaires, textiles et diverses se sont accrus respectivement de 21,1 %, de 9,1 % et de 9,9 %. En revanche, ceux octroyés au secteur pétrolier ainsi qu'aux activités du bâtiment et des matériaux de construction, ont baissé de 37 % et de 5,9 %.

Enfin, les avances dont a bénéficié le secteur tertiaire ressortent à 11 211 millions de dirhams, en hausse de 13,1 % au lieu de 10,9 % en 1985. Comme pour le secteur secondaire, des évolutions en sens opposés ont été relevées. Les crédits attribués au commerce des produits alimentaires et aux activités financières ont augmenté respectivement de 20,1 % et de 19,2 % alors que ceux ouverts au commerce des matières premières et au transport maritime ont régressé à des taux respectifs de 8,7 % et de 19,8 %.

L'équilibre des trésoreries bancaires

L'activité des banques, en forte expansion en 1986, s'est accompagnée d'un resserrement par moments assez sensible des trésoreries bancaires. Celles-ci ont pu être néanmoins aisément alimentées grâce notamment à la mobilisation auprès de la Banque centrale de bons du Trésor souscrits sur le marché monétaire.

Les liquidités des banques en sont en effet ressenties dès le début de l'exercice de l'impact restrictif exercé par le désendettement du Trésor à l'égard de l'Institut d'émission. Mais c'est surtout pendant le second semestre que les tensions se sont accusées sous l'effet d'abord des retraits habituels de billets et ensuite du relèvement des réserves obligatoires des banques auprès de l'Institut d'émission et de la suppression d'avances auparavant consenties aux organismes financiers spécialisés que les établissements bancaires ont en partie relayées. Aussi, les recours des banques au refinancement ont-ils pratiquement doublé d'une fin d'année à l'autre et ont-ils constitué en moyenne 11 % de leurs ressources. De même, les transactions sur le marché monétaire se sont fortement développées du fait des interventions massives de Bank Al-Maghrib qui a répondu à la demande des banques et contribué à maintenir les taux d'intérêt sur le marché interbancaire entre 8 % et 9,5 %.

Les facteurs agissant sur les trésoreries bancaires

L'incidence positive ou négative exercée par les facteurs influençant les trésoreries bancaires est retracée par le tableau ci-après :

Variations cumulées depuis le début de l'année (1)	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Monnaie « Banque centrale »	– 380	–1 346	–3 689	–4 729
dont : – billets et pièces en circulation	– 738	(–1 045)	(–2 569)	(–2 593)
– dépôts	+ 1 539	(– 174)	(– 176)	(– 29)
– comptes des banques et du Trésor	(– 1 181)	(– 127)	(– 944)	(–2 107)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	– 60	– 311	+ 358	+ 732
Créances de l'Institut d'émission sur le Trésor	– 865	– 197	– 616	– 336
Concours de l'Institut d'émission aux établissements financiers spécialisés et aux débiteurs divers	+ 401	+ 274	+ 986	+1 170
Autres facteurs	– 292	– 165	– 461	– 572
Total	–1 193	–1 745	–3 422	–3 735
Recours des banques à l'Institut d'émission (2)	+ 193	+1 745	+3 422	+3 735

(1) Les signes (+) ou (–) indiquent un effet contractif ou expansif sur la base monétaire ; les chiffres négatifs une incidence restrictive.
(2) Le signe (+) correspond à une diminution des recours et le signe (–) à une augmentation.

Les trésoreries bancaires ont été soumises à des tensions dès le mois de janvier parallèlement au désendettement du Trésor à l'égard de la Banque centrale. Après une courte période d'aisance en mars et en avril, consécutive à la reprise des recours du Trésor à l'Institut d'émission, les liquidités des banques se sont à nouveau amenuisées jusqu'au mois de novembre. Elles ont notamment subi l'incidence négative de l'expansion de la circulation fiduciaire observée en été et ensuite des besoins que les banques étaient tenues

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d'effectuer à la Banque centrale pour faire face au relèvement progressif de 0,5 % à 4 %, du taux de la réserve monétaire. L'impact conjugué de ces facteurs, qu'ils soient spontanés ou provoqués, s'est traduit par un alourdissement du déficit de trésorerie porté de 3,7 milliards de dirhams à fin décembre 1985 à 10 milliards de dirhams à fin novembre 1986. Les décaissements de fin d'année du Trésor que reflète l'élargissement de ses recours à l'Institut d'émission ont néanmoins contribué à renforcer sensiblement les liquidités des banques et ramené leur besoin de financement à 7,5 milliards de dirhams à fin décembre 1986, soit un montant relativement élevé, représentant le double de celui enregistré à la fin de l'exercice précédent.

Le refinancement auprès de Bank Al-Maghrib

En effet, il ressort du tableau ci-après que les concours de l'Institut d'émission aux banques apparaissent en augmentation très nette d'une année à l'autre.

(en fin de mois et en millions de dirhams)

1er semestre	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1985	3 678	3 722	3 862	3 520	5 263	4 733
1986	5 420	5 854	4 948	4 636	4 866	5 500
2e semestre	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Oct.**	**Nov**	**Déc.**
1985	3 990	4 910	4 326	4 124	5 935	3 756
1986	6 104	6 930	7 169	8 903	10 058	7 490

Sur la base de la moyenne des fins de mois, les recours des banques à la Banque centrale se sont en effet établis à 6 490 millions de dirhams en 1986, en accroissement de 2 172 millions ou 50,3 % au lieu de 645 millions ou 17,6 % une année plus tôt. Cette évolution a été constatée tout au long de l'exercice avec toutefois une nette amplification au cours du second semestre. Ainsi, les facilités de Bank Al-Maghrib qui ont atteint 5 204 millions de dirhams en moyenne mensuelle au cours des six premiers mois, au lieu de 4 130 millions un an auparavant, se sont élevées à 7 776 millions durant la seconde moitié de l'année contre 4 507 millions au cours de la période correspondante de l'exercice antérieur.

En raison du renforcement du rôle du marché monétaire, le changement de structure des recours amorcé il y a un an s'est confirmé en 1986. En effet, les interventions à taux variables, d'un montant mensuel moyen de 2 838 millions, ont représenté près de 44 % de l'ensemble des facilités accordées aux banques par la Banque centrale au lieu de 27 % environ en 1985.

Ces avances ont été utilisées de façon intensive tout au long de l'exercice et ont culminé en novembre avec plus de 6 milliards de dirhams. Elles ont été accordées à des taux qui se sont situés entre 8,85 % et 10,24 %, niveaux analogues à ceux de l'exercice précédent. Corrélativement, la proportion des concours à taux fixes est revenue en un an de près de 73 % à 56 % environ et demeure constituée pour l'essentiel par la mobilisation des crédits à l'exportation. En effet, le réescompte des créances nées sur l'étranger et du papier financier à l'exportation dont le taux a été relevé de 6 % à 7 %, a totalisé 2 796 millions de dirhams en moyenne, représentant ainsi 43 % de l'ensemble des facilités consenties aux banques. Les financements accordés dans la limite du plafond de réescompte se sont établis à 502 millions de dirhams en moyenne mensuelle, ne constituant plus que 8 % des concours globaux de la Banque centrale.

Le marché monétaire

Le marché monétaire, en raison des aménagements qui lui ont été apportés au cours des dernières années, procure désormais aux banques et au Trésor public une large part de leurs besoins en liquidités.

Du fait de l'importance qu'il n'a cessé de prendre dans les circuits de refinancement et grâce aussi à sa souplesse, il est devenu la pierre angulaire du dispositif de la politique du crédit, permettant une rotation rapide des flux monétaires et une transparence des transactions.

En 1986, les opérations sur le marché monétaire se sont considérablement développées. En effet, les souscriptions des banques aux bons du Trésor à un mois, effectuées au taux de 10 % jusqu'en juin et de 8,5 % depuis juillet, sont passées de 7 milliards de dirhams environ à 12 milliards d'une fin d'année à l'autre. La mobilisation de ces bons par les banques auprès de l'Institut d'émission a porté sur 2,8 milliards de dirhams en moyenne, au lieu d'un milliard en 1985, à des taux oscillant entre 9 % et 10 % selon qu'il s'agit d'avances à 1 jour, 3 jours ou 7 jours.

Les échanges de fonds entre banques ont également progressé, en passant de 142 millions en moyenne des fins de mois à 206 millions de dirhams. De même, les recours nets des banques aux organismes financiers spécialisés ont augmenté, en s'élevant en un an de 72 millions de dirhams à 169 millions de dirhams. Ces transactions ont été négociées à des taux variant entre 8 % et 9,50 % en fin de mois, au lieu de 7 % et 11 % précédemment, et à 8,7 % sur la base des moyennes quotidiennes au lieu de 8,9 % un an auparavant. En dépit donc des besoins de financement accrus des banques, le loyer de l'argent est resté pratiquement au même niveau que l'année dernière en raison de l'action exercée par les interventions de Bank Al-Maghrib.

Au total, la liquidité de l'économie s'est dans ces conditions à nouveau fortement élargie.

L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Le produit intérieur brut est estimé pour 1986 à 134,3 milliards de dirhams et s'avère ainsi en accroissement de 12,6 %. Cette évolution s'est accompagnée au demeurant d'une diminution relative de la consommation finale. Aussi l'épargne intérieure s'est-elle fortement développée consécutivement au renforcement des revenus, notamment dans le secteur agricole, du fait de la modération de la demande et enfin en raison de l'incitation à une constitution plus large des capitaux internes, en particulier par une rémunération attrayante.

De fait, la consommation globale, privée et publique, a progressé en un an de 11,7 % au lieu de 10,3 % en 1985. Dans ces conditions, sa part dans le produit intérieur brut a légèrement fléchi en revenant de 85,9 % à 85,3 %. C'est pourquoi, l'épargne intérieure brute a marqué un essor de 17,8 % en s'élevant à 19,7 milliards de dirhams représentant à ce niveau 14,7 % au lieu de 14,1 % en 1985 du produit intérieur brut. Quant à l'épargne nationale, elle a été élargie de 19,3 milliards à 25,7 milliards de dirhams, soit de 33,1 %, les revenus nets de l'extérieur ayant atteint près de 6 milliards de dirhams par suite de l'accroissement des transferts des travailleurs marocains à l'étranger et de la réduction du service de la dette obtenue dans le cadre des accords de rééchelonnement intervenus à ce titre.

Pour leur part, les investissements ont totalisé un montant de 27,3 milliards, comparable à celui réalisé un an auparavant. Cette tendance, conjuguée à un élargissement des ressources d'épargne nationale, a conduit à une nouvelle et importante réduction des besoins de financement extérieur limités cette année à 1,5 milliard de dirhams, niveau le plus bas depuis 1975, alors qu'ils avaient atteint 8,3 milliards en 1984 et un maximum de 11,4 milliards en 1982. Ainsi, l'épargne extérieure n'a couvert que 5,6 % des investissements au lieu de 36,4 % en 1984 et 54,5 % en 1982 et n'a plus représenté que 1,1 % du produit intérieur brut au lieu de 12,7 % en 1982.

Ce résultat favorable souligne l'intérêt qui s'attache à la poursuite de l'ajustement des finances publiques pour permettre la réalisation d'une épargne à même de couvrir la part la plus large possible des dépenses d'équipement du Trésor. Il souligne également la nécessité de continuer à encourager l'épargne privée par le maintien de taux d'intérêt réels positifs, sans pour autant peser outre mesure sur les taux débiteurs appliqués à l'investissement. En tout état de cause, le renforcement de l'épargne intérieure même à un niveau substantiel n'est en mesure de répondre valablement aux besoins des investissements que s'il est accompagné d'une reconstitution adéquate des réserves de change, faute de quoi le recours aux capitaux extérieurs demeure indispensable pour couvrir les dépenses en devises générées par l'acquisition de biens et services étrangers (1).

Les données statistiques actuellement disponibles ne permettent pas de dresser un bilan exhaustif des éléments constitutifs de l'épargne ni de leurs emplois. Dans ces conditions, seules l'évolution de l'épargne liquide ou à court terme et la situation des marchés des capitaux à moyen et long terme seront analysées. En l'absence d'un tableau général des opérations financières dont l'élaboration apparaît d'une utilité incontestable, les risques de double emploi ne peuvent être totalement éliminés. Au demeurant, les investissements restent saisis principalement au travers des différentes composantes de la formation brute de capital fixe telles qu'elles ressortent des comptes nationaux.

L'épargne liquide et le marché financier

Le développement de l'épargne suscité depuis quelques années déjà par une rémunération attrayante servie sur les dépôts à terme et sur les bons du

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Trésor émis dans le public s'est poursuivi en 1986 et s'est même étendu au marché financier sur lequel s'est portée une large part des liquidités en quête de placement. En outre, une provision a été constituée par les importateurs dans l'attente d'achat de devises. Par ailleurs, les appels des établissements semi-publics aux investisseurs institutionnels et surtout les recours des entreprises à l'épargne des particuliers notamment par le biais des billets de trésorerie créés cette année se sont sensiblement accrus.

L'ensemble des actifs liquides ou facilement mobilisables a atteint 22 546 millions de dirhams, a marqué un accroissement en un an de 4 082 millions ou 22,1 % qui succède à celui de 43 % observé en 1985 et est intervenu pour près de 30 % dans le total des liquidités de l'économie.

Pour leur part, les capitaux à moyen et long terme recueillis ont plus que doublé d'une fin d'exercice à l'autre en s'établissant à 7 372 millions de dirhams. A lui seul, le Trésor a bénéficié de près de 58 % des sommes collectées, les sociétés en ont absorbé plus de 28 % et le reliquat a été alloué aux entreprises semi-publiques.

Quant à la bourse des valeurs, elle a connu un nouveau tassement quant au marché des actions mais a profité des transactions sur titres d'Etat largement entretenues par l'expansion du marché financier.

L'épargne liquide ou à court terme

Les diverses composantes de l'épargne liquide ou à court terme sont ventilées dans le tableau ci-après qui retrace également leur évolution au cours des dernières années :

En millions de dirhams	Encours à fin décembre			Variations absolues		
	1984	1985	1986	1984	1985	1986
Dépôts bancaires à terme	11 296	14 285	15 625	+ 1 118	+ 2 989	+ 1 340
Dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole	553	758	1 016	+ 86	+ 205	+ 258
Dépôts à la Caisse d'épargne nationale	719	780	897	+ 93	+ 61	+ 117
Bons du Trésor						
– à 6 mois	359	359	959	+ 8	–	+ 600
– à 3 ans	–	2 282	2 144	–	+ 2 282	– 138
Provisions pour achat de devises	–	–	1 065	–	–	+ 1 065
Billets de trésorerie	–	–	840	–	–	+ 840
Total	**12 927**	**18 464**	**22 546**	**+ 1 305**	**+ 5 537**	**+ 4 082**
Taux de progression	+ 11,2	+ 42,8	+ 22,1			

Les liquidités à court terme se sont élargies de 4 082 millions, malgré la ponction d'une partie des disponibilités quasi-monétaires effectuée pour répondre aux émissions par le Trésor d'emprunts à cinq ans dans le public.

Dans cet ensemble, la création d'un marché de billets de trésorerie devait permettre de mobiliser directement des fonds auprès des particuliers et des entreprises et d'atténuer l'expansion des crédits bancaires ; à ce titre, un montant de 840 millions a pu être recueilli à fin 1986 ; les dépôts bancaires à terme ne se sont accrus que de 9,4 % au lieu de 26,5 % un an auparavant par suite en partie de l'institution en fin de période d'un impôt à la source sur les produits qu'ils procurent ; les avoirs confiés à la Caisse nationale de crédit agrigole ont augmenté de 34 % et ceux gérés par la Caisse d'épargne nationale, de 15 %. L'encours des bons du Trésor à six mois, émis dans le public en permanence au taux de 10,5 % depuis avril 1985, s'est très vivement renforcé, en passant de 359 millions à 959 millions, en raison des conditions avantageuses offertes. Quant aux bons à 3 ans, leur montant a diminué de 138 millions, le Trésor ayant procédé le premier avril au remboursement de la première tranche de l'emprunt émis en mars 1985. Par ailleurs, le Trésor a pu disposer de 1 065 millions de dirhams, provenant de l'obligation faite aux importateurs de constituer une provision égale au moins à 25 % de la contrevaleur en dirhams des demandes d'achat de devises.

Dépôts quasi monétaires gérés par les banques

L'accroissement annuel des dépôts quasi-monétaires auprès des banques a atteint 1 340 millions de dirhams au lieu de 2 989 millions douze mois plus tôt. L'évolution de ces avoirs n'a pas été uniforme au cours de cet exercice ; c'est ainsi qu'elle a été dévaforablement influencée par les opérations d'emprunts publics intervenues en juillet et en novembre ; de même, la formation des dépôts à terme a été contrariée en décembre par la mise en place du marché des billets de trésorerie et surtout par l'annonce d'un impôt à la source allant de 15 % à 20 % sur leurs rémunérations ; le caractère définitif de ce prélèvement, l'ampleur de celui-ci et son application à tous les placements sans distinction de montants font peser une menace sur le développement futur de cette catégorie d'épargne.

Dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole

L'augmentation globale des fonds à vue, sur carnets et à terme confiés à la Caisse nationale de crédit agricole qui se sont élevés en fin d'année à 1 016 millions s'est poursuivie et s'est chiffrée à 258 millions ou 34 %, rythme comparable à celui enregistré en 1985. Toutefois, même au niveau atteint, ils ne représentent que 2 % des dépôts bancaires.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

Les avoirs constitués par près de 548 000 titulaires auprès de la Caisse d'épargne nationale ont atteint 900 millions de dirhams environ, en hausse de 117 millions en une année ou 15 %. De ce fait, le solde moyen des avoirs par livret ne dépasse guère encore 1 600 dirhams, en dépit d'une progression de 24 % par rapport au niveau observé un an auparavant. A titre de comparaison, pour un plafond autorisé identique de 150 000 dirhams, le dépôt moyen par compte sur carnet chez les banques ressort à près de 10 000 dirhams à fin décembre 1985.

Bons du Trésor

Les bons du Trésor sur formule à six mois réservés aux particuliers ont connu une très forte demande, les souscriptions ayant totalisé 2 734 millions en quasi doublement d'une année à l'autre. Le montant des acquisitions nettes des remboursements , lesquels ont porté sur 2 134 millions soit autant qu'en 1985, s'est élevé pour la première fois à 600 millions.

Le marché financier et la bourse des valeurs

L'année 1986 a enregistré une réactivation du marché financier liée au lancement dans le public de deux emprunts d'Etat à 5 ans. En dépit d'un réaménagement des conditions de durée et de rémunération appliquées à ces nouveaux placements, le Trésor a recueilli près de 3 milliards de dirhams, sans que ses recours traditionnels en aient été sensiblement affectés. Cumulés avec les émissions des établissements publics, de plus d'un milliard de dirhams, les prélèvements du secteur étatique sur le marché financier se sont établis au total à 5,3 milliards de dirhams. Quant aux apports de capitaux pour la création de sociétés ou l'augmentation de leurs fonds propres, ils sont passés d'une fin d'année à l'autre de 1,2 milliard à 2,1 milliards de dirhams.

Au total, le flux d'épargne à long terme a porté sur 7 372 millions de dirhams tandis qu'il n'avait guère excédé 3,5 milliards au cours des trois dernières années, dépassant ainsi largement pour la première fois le niveau exceptionnel atteint en 1982.

Les souscriptions brutes à moyen et long terme sont décrites dans le tableau ci après :

Souscriptions brutes à moyen et long terme *

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986
Bons d'Etat à moyen terme (1) (2)	26	280	32	40	3 080
Obligations et bons d'Etat à long terme (2)	645	1 005	1 078	1 239	1 173
(dont obligations à 15 ans)	(503)	(820)	(905)	(943)	(1 017)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	870	876	883	1 070	1 024
Emissions des sociétés	3 466	1 253	1 305	1 215	2 095
Total	**5 007**	**3 414**	**3 298**	**3 564**	**7 372**

* En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.

(1) Non compris les bons à trois ans émis dans le public, inclus dans l'épargne à court terme.

(2) Non compris les bons et obligations souscrits par les banques dans le cadre du plancher d'effets publics, inclus dans la masse monétaire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

L'épargne à moyen et long terme collectée par le Trésor sur le marché intérieur s'est fixée à 4 253millions de dirhams au lieu de 1 279 millions en 1985.

Les souscriptions à moyen terme ont totalisé 3 080 millions cette année et les émissions auprès des personnes physiques, résidentes ou non, de deux emprunts à 5 ans ont été couvertes bien au delà des montants initiaux en procurant 2 905 millions au Trésor. La première opération lancée en juillet sous forme de bons à 14 % pour un nominal de 400 millions a permis de drainer plus d'un milliard tandis que la seconde, intervenue en novembre, a recueilli 1 904 millions au lieu des 500 millions prévus en dépit de l'abaissement de 14 % à 13 % du taux d'intérêt ; tous les titres émis sont remboursables par tirage au sort à compter de la troisième année en trois tranches égales. Pour leur part, les souscriptions par les étrangers non résidents aux bons à 5 ans par débit du compte capital se sont chiffrées à 34 millions seulement pour l'exercice. Enfin, deux émissions de bons à 5 ans réservées à la Banque centrale populaire et à un consortium bancaire lancées au mois de juin au taux de 10 % ont rapporté 141 millions de dirhams.

Quant aux emprunts à long terme, ils ont porté sur 1 173 millions. Les acquisitions des bons d'équipement à 10 ans en utilisation des réserves d'investissement constituées par les contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices professionnels et rémunérées au taux de 8 % n'ont pas excédé 156 millions au lieu de 224 millions douze mois plus tôt. Les emprunts obligataires à 15 ans ont été effectués en deux tranches, la première en mars et la deuxième en décembre pour un total de 1 017 millions souscrit pour plus de 85 % par la Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurances et le reliquat par la Banque centrale populaire.

De même, les établissements publics dont les emprunts bénéficient de la garantie de l'Etat ont été autorisés à faire appel à l'épargne des investisseurs institutionnels et ont obtenu de la sorte 1 024 millions, somme comparable à celle collectée en 1985. Par organisme, le Crédit immobilier et hotelier a été le principal demandeur avec un total de 550 millions répartis en trois emprunts obligataires de 15 ans à 13 %. L'Office chérifien des phosphates a pour sa part émis en novembre 200 millions de dirhams tandis que l'Office national d'électricité a procédé à deux opérations portant globalement sur 171 millions, souscrites presque intégralement par les sociétés d'assurances. Quatre autres emprunteurs ont pu recueillir au total 103 millions de dirhams.

Le groupe Caisse de dépôt et de gestion a répondu pour plus de 810 millions à l'ensemble des émissions garanties par l'Etat et pour 592 millions aux emprunts directs à long terme du Trésor et a ainsi contribué pour près des deux tiers à la formation de l'épargne longue publique.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Après la quasi stagnation observée au cours des trois dernières années, le volume brut des capitaux internes destinés à la constitution de sociétés ou au renforcement de leur capital est passé en un an de 1 215 millions à 2 095 millions de dirhams, comme le montre le tableau ci-après :

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986
Augmentations de capital	2 826	1 065	1 104	1 030	1 134
Constitutions de sociétés	640	188	201	185	961
Accroissement brut de capital	**3 466**	**1 253**	**1 305**	**1 215**	**2 095**
Réductions de capital	- 96	- 104	- 126	- 85	- 107
Accroissement net de capital	**3 370**	**1 149**	**1 179**	**1 130**	**1 988**

Les augmentations de capital se sont élevées à 1 134 millions de dirhams et ont intéressé 531 entreprises. Les nouveaux apports ont été constitués à hauteur de 70 % par des actifs liquides et pour le reste par des prélèvements sur les réserves. Les activités industrielles ont bénéficié de 555 millions, les sociétés commerciales de 145 millions et le secteur financier a reçu 130 millions.

Les constitutions de sociétés ont connu quant à elles une expansion remarquable en drainant 961 millions de dirhams dont il est vrai, 580 millions destinés à une seule société hôtelière. Elles ont néanmoins concerné près de 1 400 unités au lieu de 1 187 un an auparavant relevant en particulier de l'industrie et du commerce. Au demeurant, moins de dix sociétés, notamment dans les secteurs financier et touristique, ont été constituées pour un capital compris entre 10 et 50 millions alors que le capital initial du plus grand nombre d'entre elles est inférieur à 1 million de dirhams.

Dans le même temps, les dissolutions, fusions ou transformations de sociétés ainsi que les réductions et faillites judiciaires ont totalisé 107 millions ; de la sorte, le flux net de capital pour constitution de sociétés ou augmentation de leur capital ressort à 1 988 millions de dirhams au lieu de 1 130 millions un an auparavant.

Bourse des valeurs de Casablanca

L'activité de la bourse a été caractérisée en 1986 par deux mouvements divergents, l'un en hausse a intéressé les valeurs d'Etat et l'autre en baisse a concerné les actions. Toutefois, le chiffre d'affaires global réalisé a atteint 317,2 millions de dirhams et s'avère en progression sensible d'une année à l'autre, de 93,6 millions ou 42 %.

Ce résultat est imputable exclusivement aux valeurs à revenu fixe qui ont enregistré un développement remarquable en passant de 99,3 à 233,4 millions de dirhams. Les transactions ont porté essentiellement sur les bons à 3 ans émis en 1985 et ceux à 5 ans lancés en 1986, tous à des conditions très avantageuses. De plus, les cessions des titres d'Etat ont été effectuées à concurrence de 72 % sur le marché de la criée et pour le reliquat directement entre les offreurs et les demandeurs.

En revanche, le marché des actions a accusé un fléchissement très net, ramenant les transactions à leur plus bas niveau enregistré depuis de nombreuses années. De fait, ce compartiment reste défavorisé par le manque de valeurs et ne peut être alimenté que grâce à des introductions de titres nouveaux. Quoiqu'il en soit, le chiffre d'affaires qu'il a réalisé a été limité à moins de 84 millions de dirhams dont à peine 17,5 % ont été réalisés par le marché de la criée.

Au surplus, le nombre de titres admis à la cote officielle en fin d'exercice s'est chiffré à peine à 24,6 millions d'unités en légère hausse due elle-même exclusivement aux augmentations de capital intervenues durant l'année alors qu'aucune cotation nouvelle n'a pu être recensée. En outre, la capitalisation boursière calculée sur la base du cours annuel fait ressortir également une quasi stagnation par rapport à 1985. En effet, le cours moyen général s'est inscrit en baisse de 115,76 à 114,01. Néanmoins, le rendement moyen, en raison de la distribution pour près de 230 millions de dividendes, ressort à 9,45 % en léger accroissement mais demeure cependant inférieur à celui des bons du Trésor et des placements bancaires à terme.

Les investissements

Les investissements se sont fixés à 27 259 millions de dirhams, soit à peine le niveau réalisé en 1985 alors que des progressions sensibles avaient été enregistrées au terme des deux précédents exercices. La constitution de stocks a porté sur 995 millions et la formation brute de capital fixe a atteint 26 264 millions en augmentation de 5,2 % seulement au lieu de 11 % en 1985. Aussi, le taux d'investissement mesuré par le rapport de la formation brute de capital fixe au produit intérieur brut est-il revenu en un an de 20,9 % à 19,6 %. Ce fléchissement, observé à partir de 1983, est imputable au ralentissement des dépenses d'équipement de l'Etat ; en revanche, celles des secteurs semi-public et privé ont dégagé une progression sensible. Parallèlement, l'épargne nationale, en développement depuis quelques années déjà et qui s'est renforcée de 33,1 % en 1986, a porté sur 25 732 millions de dirhams et a permis la couverture de la quasi intégralité des dépenses en capital, alors qu'elle en assurait à peine 45 % en 1982.

La formation brute du capital fixe et ses composantes ont évolué au cours des cinq dernières années comme il ressort du tableau après :

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986
Matériel et outillage	8 703	7 895	9 302	9 989	11 833
Bâtiment	6 324	7 402	7 879	8 189	8 052
Travaux publics	5 352	4 480	4 381	5 695	5 117
Aménagements et plantations	402	442	518	648	700
Bétail	310	325	380	443	562
Formation brute de capital fixe	**21 091**	**20 544**	**22 460**	**24 964**	**26 264**
Produit intérieur brut	**90 088**	**94 635**	**104 840**	**119 310**	**134 334**
Taux d'investissement	23,4	21,7	21,4	20,9	19,6

La ventilation sectorielle des investissements laisse apparaître, d'une année à l'autre, une croissance plus rapide de 18,5 % au niveau des acquisitions de matériel et d'outillage et des résultats en amélioration dans l'agriculture qui a bénéficié de conditions plus favorables que pendant les campagnes antérieures.

En effet, les acquisitions de matériel et d'outillage d'un montant de 11 833 millions constituent toujours la principale dépense de capital avec 45 % du total. Le secteur rural a bénéficié d'investissements pour un montant de 1 262 millions de dirhams en hausse de 15,7 %. A l'inverse, les investissements dans le bâtiment qui se chiffrent à 8 052 millions, en baisse d'une année à l'autre, ne représentent plus que 30,7 % des équipements. Enfin, les travaux publics ont totalisé 5 117millions en recul de 10 % en un an, drainant moins de 20 % des équipements au lieu de 23 % en 1985.

Saisis au niveau des agréments de l'année 1986, les investissements industriels se sont fortement accrus en passant de 2 832 millions à 3 546 millions dont 2 294 millions destinés à des extensions d'entreprises. Le nombre concerne 1 254 unités devant procéder à des créations d'emplois chiffrés à 34 800 postes environ, en progression de 14 % par rapport à l'an dernier. Les petites et moyennes entreprises constituent plus de la moitié des unités projetées lesquelles devraient fournir 60 % des emplois envisagés et mobiliser des capitaux portant sur 792 millions de dirhams et représentant plus de 22 % du total ; de ce fait, le coût moyen par poste de travail créé ressort à 37 000 dirhams au lieu d'une moyenne générale de plus de 100 000 dirhams.

Le secteur privé national est le principal initiateur puisqu'il intervient avec 72 % du montant à investir, soit 2 557 millions de dirhams tandis que la contribution directe de l'Etat est limitée à 108 millions. La participation des promoteurs étrangers, des pays d'Europe essentiellement, pour 881 millions au lieu de 451 millions l'année précédente, a formé le quart des investissements agréés.

Il est prévu que le financement de ceux-ci se fasse pour plus de la moitié par les fonds propres et à hauteur respectivement de 14 % et 20 % par des crédits de la Banque nationale pour le développement économique et des banques. Il nécessitera par ailleurs, des dépenses en devises pour la contrevaleur d'environ 2 325 millions de dirhams.

Par secteur d'activité, l'industrie agro-alimentaire et celle du textile et du cuir sont à l'origine de demandes d'agréments portant sur 966 millions chacune soit globalement 54 % du total des investissements ; la branche de la chimie et parachimie avec 805 millions de dirhams ou 23 % et dans une moindre mesure les activités mécaniques et électriques avec 523 millions ou 15 % forment l'essentiel du reliquat.

Géographiquement, les investissements tendent à s'orienter vers des provinces autres que les grands centres économiques tels que la place de Casablanca qui ne reçoit que 42 % des fonds à investir au lieu de la moitié l'an passé. Ce mouvement de décentralisation résulte pour une bonne part des mesures d'incitation prévues par les codes de 1983 dont les effets semblent se faire sentir au terme de la quatrième année de leur application.

SIRE

Le bilan de l'activité au terme de 1986 apparaît comme l'un des plus satisfaisants présentés depuis bien des années. Il apporte la preuve indéniable de l'influence déterminante de facteurs exogènes sur l'évolution de notre économie. Il souligne aussi l'importance de l'apport et du rôle de l'agriculture comme celle des mesures d'ajustement que le Pays a continué de mettre en œuvre.

Le retournement en notre faveur des cours de certaines matières premières, en particulier ceux du pétrole, la baisse de la valeur de la devise américaine et le repli des taux d'intérêt sur les places financières internationales n'ont pas manqué d'entraîner des effets bénéfiques sur les finances publiques et la balance des paiements dont l'incidence se révèle d'autant plus importante qu'elle a été accompagnée de conditions climatiques favorables dont la manifestation la plus tangible réside dans la réalisation d'une série de performances sans précédent de productions, notamment de céréales, d'agrumes, des plantations sucrières et de l'aviculture. De même, les autres secteurs d'activité ont enregistré des progrès sensibles. C'est ainsi que le tertiaire qu'il s'agisse du commerce comme des transports a poursuivi son expansion et que le tourisme a pu réaliser des recettes en nette augmentation malgré une réduction du nombre de visiteurs étrangers. C'est ainsi enfin que l'industrie a été caractérisée par une reprise qui a pratiquement compensé l'orientation défavorable des autres branches et notamment des mines dont la production a stagné et les exportations ont chuté à la suite d'une conjoncture mondiale peu propice.

Au total, la croissance du produit intérieur brut s'avère forte et la progression du revenu national se révèle assez sensible, tandis que la hausse des prix est demeurée limitée et contraste avec les mouvements inflationnistes observés dans les pays en développement.

Dans le domaine financier, le résultat le plus probant est constitué sans doute par le redressement remarquable du compte courant de la balance des paiements dont le solde négatif n'a représenté qu'un faible pourcentage du produit intérieur brut. Le déficit du Trésor s'est, quant à lui, contracté à nouveau grâce en partie, il est vrai, à une diminution des dépenses d'équipement et a été financé intégralement par des ressources d'origine interne, notamment à caractère monétaire. Un tel processus n'a pas pour autant constitué une entrave au financement du secteur privé dont les besoins ont pu être couverts en partie grâce à la mise en œuvre de nouvelles modalités.

En définitive, les résultats atteints apparaissent d'autant plus remarquables que le Pays a continué de mener une politique courageuse de restructuration économique et d'ajustement financier qui commence à donner ses fruits et dont le succès aurait été plus grand encore sans les effets pernicieux de divers facteurs, principalement externes, parmi lesquels il convient de citer en particulier l'effondrement des cours des minéraux, l'atonie de la demande mondiale et l'accentuation du protectionnisme pratiqué au demeurant même par les nations les plus riches et les groupements les plus prospères. La bonne tenue de l'économie nationale a été d'ailleurs reconnue par la communauté financière internationale qui, en approuvant cette orientation favorable, a consenti de nouveaux délais pour le paiement des échéances de la dette, accordé de nouveaux prêts en vue de soutenir les efforts déployés sur la voie de redressement des équilibres et permis l'accession au GATT du Maroc qui en a été membre observateur depuis de nombreuses années et qui a une longue tradition en matière de commerce et de libre-échange, même s'il a été amené parfois à édicter temporairement des restrictions. Mais le fait le plus important sans doute réside dans l'esprit de compréhension qui anime les organismes internationaux, décidés à contribuer au soutien du développement du Pays, facteur d'autant plus positif que rares apparaissent aujourd'hui de telles manifestations à l'égard de pays du tiers-monde.

Ainsi, au terme de 1986, le bilan total se révèle satisfaisant et le maintien de nombre de facteurs extérieurs favorables, au début de 1987, augure de perspectives prometteuses. Cependant, la clé d'une réussite durable réside dans la poursuite de la restructuration de l'économie et de l'ajustement financier, seuls à même de déterminer et de rationaliser les comportements des consommateurs et des investisseurs, en posant des règles de jeu économique claires et de les maintenir en supprimant toute source d'entrave qui pourrait apparaître ultérieurement. C'est qu'il importe, face au fort accroisssement démographique, de renforcer la production et l'épargne en vue de générer l'offre d'emplois la plus grande possible. C'est que le processus de développement passe par le renforcement des investissements et le financement de ceux-ci exige une formation adéquate de l'épargne qui nécessite l'octroi de conditions attrayantes. Apporter des solutions nouvelles et meilleures aux problèmes qui se posent aujourd'hui et les mettre en œuvre constituent le fondement de la réussite de toute innovation. C'est cette foi dans le progrès qu'il convient de renforcer et de stimuler tant au niveau individuel qu'au plan des organisations et des structures. La question de l'ajustement ne se pose pas en termes d'arrêt de l'investissement et la relance ne signifie pas l'abandon de toute autre préoccupation. La bonne démarche réside dans une utilisation

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

optimale des ressources essentiellement internes et subsidiairement externes pour une meilleure allocation aux projets les plus rentables et les plus utilisateurs de main-d'œuvre dans un contexte où règne l'équilibre seul à même de permettre une expansion durable. Il est réjouissant à cet égard de relever ce même fondement dans les orientations pour la préparation du futur plan portant sur la période 1988-1992. Il importe, non seulement de fixer des options et de poser des objectifs, mais aussi de poursuivre avec détermination et sans faille leur application. C'est qu'en effet l'adoption d'un programme de redressement et celui du développement économique ne sauraient être antinomiques mais devraient aboutir à une croissance harmonieuse et durable. Dans ce cadre, il faut apporter un changement de perception de la croissance et des solutions préconisées afin d'éviter le retour à un processus de go and stop. De même, il convient d'être attentif au contexte social dans lequel s'opèrent simultanément le développement et l'ajustement par la recherche d'une meilleure répartition des revenus et des charges, en donnant d'égales chances à chacun et en restaurant une plus grande équité fiscale.

Accorder la priorité à la production, notamment alimentaire, renforcer les échanges, encourager l'épargne et les investissements en particulier privés et étrangers, libérer et stimuler les énergies créatrices dans l'administration et dans les entreprises constituent sans doute les bases d'une véritable relance de l'économie. La réussite de celle-ci repose à la fois sur la capacité d'adaptation et d'apport de chacun comme elle repose aussi sur la mise en œuvre de moyens de financement adéquats, lesquels seront toujours disponibles pour les projets viables.

Rabat, Juin 1987
Ahmed BENNANI

VARIATIONS DU BILAN DE BANK AL-MAGHRIB

A FIN DECEMBRE 1986

Le total du bilan de la Bank Al-Maghrib est passé d'une fin d'année à l'autre de 20 501,7 millions à 25 906,5 millions de dirhams marquant ainsi une progression de 5 404,8 millions de dirhams ou 26,4 % au lieu de 8,7 % en 1985.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre ressort à fin décembre 1986 à 2 358,3 millions de dirhams au lieu de 1 617,9 millions de dirhams. un an auparavant et se répartit comme suit :

- Avoirs en or ..... 124,7 millions de dirhams
- Souscription au Fonds monétaire international – Tranche de réserve ..... 389,4 millions de dirhams
- Avoirs en droits de tirage spéciaux ..... 168,4 millions de dirhams
- Avoirs en devises convertibles ..... 1 456 millions de dirhams
- Souscription au Fonds monétaire arabe .... 219,8 millions de dirhams

La hausse de 740,4 millions de dirhams accusée par ce chapitre résulte des augmentations des avoirs en droits de tirage spéciaux, des disponibilités en devises convertibles et même de la souscription au Fonds monétaire arabe respectivement pour 167,7 millions de dirhams, 570,9 millions et 1,8 million .

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » avec 18,3 millions de dirhams n'a subi aucun changement par rapport au niveau atteint à la fin de l'exercice précédent.

Concours financiers à l'Etat

Le chapitre « Concours financiers à l'Etat » ressort, à l'arrêté du bilan, pour un montant de 9 686,5 millions de dirhams, en hausse de 247,2 millions en un an.

Les avances conventionnelles d'un total de 5 500 millions de dirhams octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de Bank Al-Maghrib n'ont pas varié d'une fin d'exercice à l'autre. Elles sont au nombre de six et datent respectivement du 31 décembre 1967, du 7 mai 1970, du 13 mars 1974, du 13 octobre 1977 et du 9 avril 1980. Les deux premières portent chacune sur un montant de 250 millions de dirhams, la troisième est inscrite pour 500 millions, la quatrième pour1 000 millions, la cinquième pour 2 000 millions et la sixième pour 1 500 millions.

La facilité de caisse accordée à l'Etat conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 35 du dahir précité a été utilisée pour sa totalité à hauteur de 2 944 millions au lieu de 2 386 millions de dirhams à fin décembre 1985.

Les autres concours directs représentés par deux bons du Trésor de 100,4 et 38,4 millions de dirhams respectivement dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1987 et qui constituent, le premier, le montant de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait de la peseta en circulation dans l'ex-Zone Nord et le second, la contrepartie de la prise en charge par Bank Al-Maghrib des monnaies en circulation au 30 juin 1959 sont demeurés stables.

Les avances indirectes qui figurent la mobilisation au profit du Trésor de traites douanières et d'obligations cautionnées ont atteint 1 103,7 millions de dirhams, accusant de la sorte une diminution de 310,8 millions en un an.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la Banque se sont inscrits pour 26,6 millions de dirhams, en légère contraction de 1,1 million par rapport à leur niveau de fin 1985.

Opérations de crédit

Les « Opérations de crédit » totalisent 13 121,6 millions de dirhams et s'avèrent en accroissement en un an de 4 322 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », en s'établissant à 1 051,2 millions de dirhams, accuse une baisse de 567,1 millions par rapport à fin décembre 1985. Dans cette rubrique, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » représente 1 018,7 millions, le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » 32,5 millions de dirhams.

Le « Portefeuille d'effets sur l'Etranger » atteint 3 138,1 millions de dirhams et progresse en douze mois de 293,7 millions.

Les « Avances », avec 8 619,8 millions de dirhams, se révèlent en accroissement d'une fin d'année à l'autre de 4 668,6 millions. Cette variation s'explique par celle des avances consenties dans le cadre du marché monétaire et mobilisant des effets publics pour 3 292,4 millions et des effets privés pour 8,2 millions qui ont augmenté, globalement d'une année à l'autre, de 3 111,8 millions et par celle des autres avances qui ont progressé de 2 140,5 millions. Quant aux avances sur bons du Trésor à moins d'un an accordées à la Caisse nationale de crédit agricole pour le compte du Trésor qui ont été utilisées à hauteur de leur plafond de 135,5 millions, elles sont demeurées inchangées d'une fin d'exercice à l'autre.

Les « Effets en cours de recouvrement » réduits à 312,5 millions de dirhams ont subi une baisse, d'une année à l'autre, de 73,2 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1986, le poste « Emploi du capital et des réserves » se chiffre à fin décembre 1986 à 557,9 millions de dirhams au lieu de 472,5 millions, un an auparavant.

Divers

Le chapitre « Divers - Actif », enregistre avec 137,3 millions de dirhams un renforcement de 10,9 millions par rapport au niveau de l'année écoulée.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation est passé de 16 777,5 millions de dirhams à fin décembre 1985 à 19 350 millions à l'arrêté du bilan de 1986 et à augmenté de 2 572,5 millions ou 15,3 % au lieu de 11,7 % en 1985 et 8,9 % en 1984.

A fin décembre 1986, les billets en circulation sont répartis comme suit : (1)

9 339 368 billets de	5 dirhams ...	DH	46 696 842,50
72 977 971 billets et 1/2 de	10 dirhams ...	DH	729 779 715
32 706 242 billets et 1/2 de	50 dirhams ...	DH	1 635 312 125
169 381 548 billets et 1/2 de	100 dirhams ...	DH	16 938 154 800
	Total	DH	19 349 943 482,50

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique, en atteignant 313,3 millions de dirhams, enregistre une progression de 20,8 millions ou 7,1 % au lieu de la baisse de 2,3 % observée en 1985.

Au 31 décembre 1986, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

a) Or

7 265 pièces de 250 dirhams commémoratives ...	DH	1 816 250
1 650 pièces de 500 dirhams commémoratives ..	DH	825 000

b) Argent

6 377 796 pièces de 1 dirham	DH	6 377 796
651 742 pièces de 5 dirhams	DH	3 258 710
26 276 pièces de 50 dirhams commémoratives ...	DH	1 313 800
7 316 pièces de 100 dirhams commémoratives ...	DH	731 600
3 706 pièces de 150 dirhams commémoratives ...	DH	555 900

c) Nickel

78 332 609 pièces de 50 centimes	DH	39 166 304,50
137 094 912 pièces de 1 dirham	DH	137 094 912
16 068 326 pièces de 5 dirhams	DH	80 341 630

d) Bronze d'aluminium

131 715 991 pièces de 5 centimes	DH	6 585 799,55
136 053 966 pièces de 10 centimes	DH	13 605 396,60
107 543 339 pièces de 20 centimes	DH	21 508 667,80

e) Aluminium

15 874 983 pièces de 1 centime	DH	158 749,83
Total	DH	313 340 516,28

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Le solde de ce chapitre s'est élevé à 671,7 millions de dirhams et s'est accru de 8,5 millions. Dans ce total,les « Engagements en devises convertibles » et les « Engagements en dirhams convertibles » ont augmenté respectivement de 62,2 millions et 2,4 millions, tandis que les comptes des « Organismes Internationaux » ont diminué de 56,1 millions.

Accords de paiement

Le chapitre « Accords de paiement » figure encore pour 0,3 million de dirhams et reste ainsi sans changement.

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celles de leur remboursement.

Dépôt et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » totalise 2 898,2 millions de dirhams et marque une augmentation en un an de 2 136,5 millions. Les comptes de réserves, les autres comptes et les autres engagements apparaissent globalement en hausse de 2 267,3 millions. A l'inverse, les opérations de banque ont fléchi de 130,8 millions. Enfin, le solde du compte courant du Trésor s'élève à 1,1 million de dirhams.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Avec un total de 433,6 millions de dirhams, les « Allocations de droits de tirage spéciaux » sont demeurées sans changement d'un exercice à l'autre.

Capital et réserves

Le chapitre « Capital et réserves » figure pour 991 millions de dirhams, en augmentation de 205,9 millions.

Divers

Les « Divers - Passif » totalisent 1 248,4 millions de dirhams et enregistrent une progression de 460,6 millions de dirhams.

Par ailleurs, il convient de noter la création d'un complexe industriel pour la fabrication des billets et la frappe des monnaies métalliques. En effet, sur instructions de Sa Majesté le Roi, qui a tenu à suivre personnellement les différentes étapes du projet, Bank Al-Maghrib a entrepris depuis une dizaine d'années, l'étude de faisabilité d'une imprimerie de billets de banque et d'un atelier de frappe de monnaies métalliques sur le sol national. Cette étude qui a été longue et minutieuse s'est achevée en 1983. La mise en œuvre de ce projet a alors débuté et a été menée à bonne fin à l'hiver de 1986. Le démarrage de ce complexe est intervenu au début de 1987 et son inauguration par Sa Majesté le Roi a eu lieu le 5 mars. Cette réalisation s'inscrit dans le cadre des nouvelles responsabilités de l'Institut d'émission et répond au souci d'assurer l'autonomie du Pays dans un domaine stratégique et de recouvrer son droit de battre monnaie, symbole vivant de la souveraineté nationale.

Dénommée Dar As-Sikkah, cette unité est située à la périphérie de Rabat sur un terrain de dix hectares et occupe des bâtiments d'une superficie de l'ordre de 19 mille mètres carrés. Fruit d'études comparatives avec des installations du même genre en fonction dans d'autres pays, avec l'aide de maisons spécialisées mondialement connues, ce complexe industriel est moderne et performant. Il a pu ainsi bénéficier des découvertes les plus récentes de la technologie de pointe pour l'impression des billets et la frappe des monnaies ainsi que du savoir-faire et de l'habileté des bâtisseurs locaux. Devant être économiquement rentable dès les premières années de son fonctionnement, ce complexe fera réaliser de substantielles économies en devises et offrira de nombreux emplois nouveaux. A cet égard, persuadée de l'importance de l'apport du facteur humain à la réussite de cette œuvre, la Banque a entamé la sélection et le recrutement de quelque 330 agents nécessaires à son fonctionnement avant même que les travaux de construction n'aient été entamés. La Banque a tenu à assurer la formation de plusieurs d'entre eux auprès de quelques banques centrales amies et de certaines maison spécialisées qui ont accepté à titre exceptionnel de leur permettre l'accès à leurs ateliers et de les initier. Cette action a eu pour résultat de pouvoir disposer, dès le démarrage de la production, de cadres, d'agents qualifiés et d'ouvriers ayant acquis la technicité et la maîtrise requises pour faire face à leurs charges et faire fonctionner l'usine sans l'aide de l'assistance étrangère.

Dar As-Sikkah a d'abord pour fonction de réaliser la fabrication de l'ensemble des billets émis par Bank Al-Maghrib selon un cycle intégré de production, comprenant la conception artistique des billets, la fabrication des originaux et des clichés d'impression, l'impression proprement dite et les travaux de contrôle et de finition. Sa capacité de production initiale est fixée à 200 millions de billets par an mais pourrait être portée graduellement à 400 millions, pour faire face à l'augmentation de la circulation fiduciaire et aux demandes éventuelles que feraient des pays amis désireux de confier leurs commandes à Dar As-Sikkah.

Celle-ci comprend également un satellite indépendant pour la frappe de la monnaie métallique où doivent s'effectuer les différentes activités qui concourent à la fabrication des pièces : confection des originaux, production des poinçons, frappe proprement dite et contrôle. Cette unité est conçue pour fournir dans l'immédiat 100 millions de pièces par an, la cadence pouvant être

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

rapidement doublée par adjonction de presses supplémentaires en vue de combler les futurs besoins locaux comme les commandes extérieures.

Enfin, les bâtiments de Dar As-Sikkah abritent aussi une troisième unité destinée à la production des imprimés et à l'édition des publications de Bank Al-Maghrib. Dans un stade ultérieur, elle servira de surcroît à l'impression de plusieurs types de documents de sécurité, tels que les chéquiers, les titres d'Etat, les timbres de quittances, les timbres-poste, les vignettes, les passeports et les cartes d'identité nationale.

Bank Al-Maghrib, déjà rompue à l'application des méthodes de sécurité en matière de manipulation de fonds, a scrupuleusement veillé au caractère de haute sécurité de l'ensemble des installations de Dar As-Sikkah, lesquelles constituent indéniablement l'aboutissement de longs efforts en vue d'assurer l'indépendance du Pays en matière d'impression des billets et de frappe des monnaies, renouant ainsi avec une de ses plus anciennes traditions.

BILAN A FIN DECEMBRE 1986 *

ACTIF

		(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles		**2 358 297 237,70**
Avoirs en or	124 737 746,10	
Souscription F.M.I. Tranche de réserve	389 404 377,19	
Avoirs en droits de tirage spéciaux	168 376 819,64	
Avoirs en devises convertibles	1 455 997 057,27	
Souscription au Fonds monétaire arabe	219 781 237,50	
Accords de paiement		**18 287 318,24**
Concours financiers à l'Etat		**9 686 512 118,96**
Bon du Trésor «Echange monétaire» (1)	100 439 060,00	
Bon du Trésor «Monnaie métallique» (2)	38 419 235,10	
Avances à l'Etat (Article 35, § 4 des Statuts)	5 500 000 000,00	
Avances à l'Etat (Article 35, § 3 des Statuts)	2 944 000 000,00	
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	1 103 653 823,86	
Comptes courants postaux		**26 597 854,57**
Opérations de crédit		**13 121 604 216,12**
Portefeuille d'effets sur le Maroc	1 051 175 980,12	
Portefeuille d'effets sur l'étranger	3 138 118 302,78	
Avances	8 619 812 058,05	
Effets en cours de recouvrement	312 497 875,20	
Emploi du capital et des réserves (3)		**557 898 751,01**
Divers		**137 319 049,90**
Total de l'Actif		**25 906 516 546,50**

PASSIF

		(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation		**19 663 283 998,78**
Billets	19 349 943 482,50	
Monnaies	313 340 516,28	
Engagements envers l'extérieur en or et en devises convertibles		**671 693 202,94**
Engagements en or	–	
Engagements en devises convertibles	474 982 257,31	
Engagements en dirhams convertibles	7 959 953,97	
Organismes internationaux	215 750 991,66	
Accords de paiement		**223 789,83**
Dépôts et autres		**2 898 206 506,46**
Compte courant du Trésor public	1 024 661,36	
Banques-comptes opérations	72 783 607,49	
Banques-comptes de réserves	1 816 241 000,00	
Autres comptes	439 699 389,31	
Autres engagements	568 457 848,30	
Allocations de droits de tirage spéciaux		**433 628 327,61**
Capital et réserves		**990 994 564,10**
Capital	30 000 000,00	
Réserves	960 994 564,10	
Divers		**1 248 476 156,78**
Total du Passif		**25 906 516 546,50**

* Après répartition des bénéfices.
(1) Article 35, § 1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).
(3) Amortissements déduits.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1986

DEBIT

	(en dirhams)
Dépenses d'administration	174 960 137,82
Charges diverses	78 159 986,89
dont: charges d'intérêts et commissions: 117 695 939,56	
Frais de fabrication de billets non provisionnés	23 000 000,00
Amortissement des immeubles	4 861 245,04
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	2 423 247,32
	283 404 617,07
Bénéfice net de l'exercice	505 915 132,41
	789 319 749,48

CREDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	364 750 846,95
Intérêts	289 996 730,24
Commissions	117 695 939,56
Produits divers	16 876 232,73
	789 319 749,48

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

A. 1 – Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

En millions de dirhams	1982	1983	1984 *	1985 *	1986 **
Activités primaires	**3 991**	**3 844**	**3 833**	**4 296**	**5 283**
Agriculture, sylviculture et pêche	3 991	3 844	3 833	4 296	5 283
Activités secondaires	**9 453**	**9 723**	**9 614**	**9 826**	**9 787**
Industrie extractive	870	934	991	972	932
Energie et eau	1 459	1 530	1 536	1 582	1 544
Industrie manufacturière	5 520	5 735	5 638	5 736	5 934
Bâtiment et travaux publics	1 604	1 524	1 449	1 536	1 377
Activités tertiaires	**14 336**	**14 480**	**14 963**	**15 376**	**15 984**
Transports et communications	1 754	1 811	1 904	1 962	2 048
Autres services	4 636	4 757	4 879	5 098	5 296
Commerce	7 946	7 912	8 180	8 316	8 640
Production intérieure brute	**27 780**	**28 047**	**28 410**	**29 498**	**31 054**
Administrations publiques	**6 096**	**6 601**	**6 973**	**7 455**	**8 049**
Produit intérieur brut	**33 876**	**34 648**	**35 383**	**36 953**	**39 103**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
SOURCE: Ministère du plan

A. 2 – Variations du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1982	1983	1984 *	1985 *	1986 **
Activités primaires	**19,9**	**– 3,7**	**– 0,3**	**12,1**	**23,0**
Agriculture, sylviculture et pêche	19,9	– 3,7	– 0,3	12,1	23,0
Activités secondaires	**2,2**	**2,9**	**– 1,1**	**2,2**	**– 0,4**
Industrie extractive	– 5,5	7,4	6,1	– 1,9	– 4,1
Energie et eau	6,5	4,9	0,4	3,0	– 2,4
Industrie manufacturière	–	3,9	– 1,7	1,7	3,4
Bâtiment et travaux publics	11,9	– 5,0	– 4,9	6,0	– 10,4
Activités tertiaires	**4,8**	**1,0**	**3,3**	**2,8**	**4,0**
Transports et communications	8,1	3,2	5,1	3,0	4,4
Autres services	3,3	2,6	2,6	4,5	3,9
Commerce	4,9	– 0,4	3,4	1,7	3,9
Production intérieure brute	**5,8**	**1,0**	**1,3**	**3,8**	**5,3**
Administrations publiques	**11,7**	**8,3**	**5,6**	**6,9**	**8,0**
Produit intérieur brut	**6,8**	**2,3**	**2,1**	**4,4**	**5,8**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires
SOURCE: Ministère du plan

A. 3 – Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1982	1983	1984 *	1985 *	1986 **
Activités primaires	**16 256**	**16 130**	**17 547**	**21 996**	**28 589**
Agriculture, sylviculture et pêche	16 256	16 130	17 547	21 996	28 589
Activités secondaires	**28 457**	**30 093**	**33 358**	**38 324**	**40 374**
Industrie extractive	4 036	3 996	5 155	5 597	4 787
Energie et eau	3 254	3 448	3 940	4 693	4 670
Industrie manufacturière	14 570	15 954	17 360	20 217	23 502
Bâtiment et travaux publics	6 597	6 695	6 903	7 817	7 415
Activités tertiaires	**33 836**	**35 917**	**40 721**	**44 609**	**49 514**
Transports et communications	3 982	4 478	5 217	5 866	6 694
Autres services	12 658	13 730	15 704	17 443	19 530
Commerce	17 196	17 709	19 800	21 300	23 290
Production intérieure brute	**78 549**	**82 140**	**91 626**	**104 929**	**118 477**
Administrations publiques	**11 539**	**12 495**	**13 214**	**14 381**	**15 857**
Produit intérieur brut	**90 088**	**94 635**	**104 840**	**119 310**	**134 334**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires
SOURCE: Ministère du plan

A. 4 – Variations du produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1982	1983	1984 *	1985 *	1986 **
Activités primaires	**42,3**	**– 0,8**	**8,8**	**25,3**	**30,0**
Agriculture, sylviculture et pêche	42,3	– 0,8	8,8	25,3	30,0
Activités secondaires	**10,5**	**5,7**	**10,8**	**14,9**	**5,3**
Industrie extractive	– 5,1	– 1,0	29,0	8,6	–14,5
Energie et eau	19,3	6,0	14,3	19,1	– 0,5
Industrie manufacturière	8,6	9,5	8,8	16,5	16,2
Bâtiment et travaux publics	23,0	1,5	3,1	13,2	– 5,1
Activités tertiaires	**14,3**	**6,2**	**13,4**	**9,5**	**11,0**
Transports et communications	16,1	12,5	16,5	12,4	14,1
Autres services	13,1	8,5	14,4	11,1	12,0
Commerce	14,8	3,0	11,8	7,6	9,3
Production intérieure brute	**17,6**	**4,6**	**11,5**	**14,5**	**12,9**
Administrations publiques	**15,9**	**8,3**	**5,7**	**8,8**	**10,3**
Produit intérieur brut	**17,4**	**5,0**	**10,8**	**13,8**	**12,6**

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires
SOURCE: Ministère du plan

A. 5 – Evolution du produit national brut
(Prix courants)

En millions de dirhams	1982	1983	1984 *	1985 *	1986 **
Production intérieure brute	78 549	82 140	91 626	104 929	118 477
Valeur ajoutée des Administrations publiques	11 539	12 495	13 214	14 381	15 857
Revenu net de l'extérieur	481	2 042	2 641	2 558	5 983
Produit national brut	**90 569**	**96 677**	**107 481**	**121 868**	**140 317**

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires
SOURCE: Ministère du plan

A. 6 – Compte de biens et services
(Prix courants)

En millions de dirhams	1982	1983	1984 *	1985 *	1986 **
RESSOURCES					
Produit national brut	**90 569**	**96 677**	**107 481**	**121 868**	**140 317**
– Revenu net de l'extérieur	481	2 042	2 641	2 558	5 983
Produit intérieur brut	**90 088**	**94 635**	**104 840**	**119 310**	**134 334**
+ **Déficit en ressources**	**11 907**	**7 951**	**10 957**	**10 608**	**7 530**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1982	1983	1984 *	1985*	1986 *
Importations de biens et services non facteurs	30 429	29 099	37 908	42 806	40 416
Exportations de biens et services non facteurs	18 522	21 148	26 951	32 198	32 906
Total des ressources disponibles	**101 995**	**102 586**	**115 797**	**129 918**	**141 844**
EMPLOIS					
Consommation finale privée	**61 785**	**64 120**	**73 945**	**81 753**	**91 260**
Au Maroc	61 300	63 530	73 206	80 837	90 360
A l'extérieur	485	590	739	916	900
Consommation finale des Administrations publiques	**19 239**	**18 707**	**19 032**	**20 789**	**23 325**
Traitements et salaires des fonctionnaires	12 059				
Achats de biens et services	7 180				
Formation brute de capital fixe	**21 091**	**20 544**	**22 460**	**24 964**	**26 264**
Variation des stocks	**– 120**	**– 785**	**+ 360**	**+2 412**	**+ 995**
Total des emplois (Dépense nationale brute)	**101 995**	**102 586**	**115 797**	**129 918**	**141 844**

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

A. 7 – Investissements et épargne
(Prix courants)

En millions de dirhams	1982	1983	1984 *	1985 *	1986 **
Formation brute de capital fixe	21 091	20 544	22 460	24 964	26 264
Variation des stocks	– 120	– 785	+ 360	+2 412	+ 995
Investissements	**20 971**	**19 759**	**22 820**	**27 376**	**27 259**
Déficit en ressources	11 907	7 951	10 957	10 608	7 510
Epargne intérieure brute	**9 064**	**11 808**	**11 863**	**16 768**	**19 749**
Revenu net de l'extérieur	481	2 042	2 641	2 558	5 983
Epargne nationale brute	**9 545**	**13 850**	**14 504**	**19 326**	**25 732**

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires

SOURCE: Ministère du plan

A. 8 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

En milliers d'hectares, de quintaux à l'hectare	1984-1985			1985-1986		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé dur	1 115	13 416	12,0	1 192	19 813	16,6
Blé tendre	778	10 166	13,1	1 034	18 278	17,7
Orge	2 383	25 414	10,7	2 472	35 629	14,4
Maïs	401	3 210	8,0	375	3 068	8,2
Total	**4 677**	**52 206**	**11,2**	**5 073**	**76 788**	**15,1**

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 9 – Commercialisation officielle des céréales

En milliers de quintaux	Juin 84 - Mai 85	Juin 85 - Mai 86	Juin à décembre 86
Blé tendre	3 073	3 232	8 501
Blé dur	438	353	71
Orge	273	2 491	4 759
Maïs	567	842	949
Total	**4 351**	**6 918**	**14 280**

SOURCE: Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

A. 10 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1984-1985			1985-1986		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	212	1 945	9,2	196	2 146	10,9
Pois chiches	77	454	5,9	82	704	8,6
Petits pois	57	481	8,4	50	419	8,4
Lentilles	88	462	5,3	86	696	8,1
Divers	78	543	7,0	88	715	8,1
Total	**512**	**3 885**	**7,6**	**502**	**4 680**	**9,3**

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 11 – Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct. 83 - Sept. 84		Oct. 84 - Sept. 85		Oct. 85 - Sept. 86	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	63	89	72	94	74	100
Pommes de terre	45	50	44	48	59	69
Autres légumes	2	4	2	3	3	4
Total	**110**	**143**	**118**	**145**	**136**	**173**

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 12 – Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Octobre 1983 - Juillet 1984			Octobre 1984 - Juillet 1985			Octobre 1985 - Juillet 1986		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	747	208	389	685	231	403	809	286	422
Petits fruits	243	85	131	245	85	136	346	136	178
Divers	27	1	2	30	4	5	30	4	6
Total	**1 017**	**294**	**522**	**960**	**320**	**544**	**1 185**	**426**	**606**

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

A. 13 – Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (hectares)	Recolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
1984-1985 *				
Gharb	19 920	502 800	25,2	73 900
Tadla	19 840	835 720	42,1	113 700
Doukkala	13 170	804 300	61,1	104 800
Moulouya	3 310	92 580	28	9 000
Total	**56 240**	**2 235 400**	**39,7**	**301 400**
1985-1986				
Gharb	18 370	616 340	33,6	84 600
Tadla	19 890	1 036 390	52,1	124 900
Doukkala	13 870	867 990	62,6	115 800
Moulouya	3 030	110 320	36,4	12 000
Total	**55 160**	**2 631 040**	**47,7**	**337 300**

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 14 – Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superficie (en hectares)		Rendement	Production (en tonnes)			Production de sucre (tonnes)
	plantée	récoltée	(t/ha)	usinée	boutures	Total	
1984							
Gharb	13 692	10 360	73,4	737 496	22 579	760 075	64 600
Moulouya	1 155	896	43,4	37 530	1 378	38 908	3 500
Total ..	**14 847**	**11 256**	**71**	**775 026**	**23 957**	**798 983**	**68 100**
1985 *							
Gharb	14 406	11 724	62,2	693 951	35 000	728 951	56 900
Moulouya	1 240	786	38,6	26 558	3 800	30 358	4 200
Total ..	**15 646**	**12 510**	**60,7**	**720 509**	**38 800**	**759 309**	**61 100**
1986							
Gharb	15 500	11 517	69,2	761 002	36 258	797 260	70 000
Moulouya	1 159	936	36,1	33 108	693	33 801	4 000
Total ..	**16 659**	**12 453**	**66,7**	**794 110**	**36 951**	**831 061**	**74 000**

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 15 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut (1)

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1984-1985			1985-1986		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	11 800	236 000	20	11 900	215 400	18,1
Doukkala	700	10 500	15	1 000	17 600	17,6
Gharb	100	2 600	26	600	20 100	33,5
Haouz	–	–	–	500	10 200	20,4
Moulouya	–	–	–	100	1 700	17
Total ..	**12 600**	**249 100**	**19,8**	**14 100**	**265 000**	**18,8**

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 16 – Oléiculture (1)

En tonnes	1983-1984	1984-1985 *	1985-1986 **
Production d'olives	330 000	368 000	482 000
Production d'huile	27 000	30 000	40 000

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 17 – Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1984-1985			1985-1986		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	35	241	6,9	48	432	9
Arachide	24	290	12,1	21	250	11,9
Total	**59**	**531**	**9,0**	**69**	**682**	**9,9**

SOURCE : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 18 – Production de vins

En milliers d'hectolitres	1984	1985	1986
Meknès - Fès	279	195	308
Kénitra	36	34	36
Casablanca	36	48	65
Oujda	44	27	41
Total ..	**395**	**304**	**450**

SOURCE Office de commercialisation et d'exportation

A. 19 – Elevage

– Recensement du cheptel –

En milliers de têtes	1984	1985	1986
Bovins	2 296	2 604	2 773
Ovins	9 587	11 084	11 962
Caprins	3 875	4 591	5 094
Total ..	**15 758**	**18 279**	**19 829**

– Abattages contrôlés –

En milliers de têtes et en tonnes	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
1984	527	74 448	2 976	41 562	860	8 783	4 363	124 793
1985 *	496	74 129	2 827	39 214	849	8 479	4 172	121 822
1986	523	78 709	2 928	39 474	944	9 584	4 395	127 767

* Chiffres rectifiés.

SOURCE Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 20 – Pêches maritimes

En tonnes	1984	1985 *	1986 **
Production	**462 200**	**472 800**	**590 900**
– Pêche côtière	368 100	346 000	444 800
– Pêche hauturière	94 100	126 800	146 100
Consommation locale	**134 000**	**140 600**	**142 700**
Exportations	**163 000**	**160 900**	**169 800**
– Poisson frais et congelé .	28 900	42 800	54 500
– Crustacés et mollusques .	73 700	62 800	55 500
– Conserves	50 200	55 300	56 000
– Sous-produits	10 200	–	3 800

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 21 – Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1983	1984	1985*	1986**	1983	1984	1985*	1986**
Anthracite	751	837,5	774,5	775	37,5	65,7	63,2	50
Pétrole brut	17,7	16,6	22,2	23,2	–	–	–	–
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1978)	110	116	113	114	–	–	–	–
Phosphates secs	19 842,3	21 351,4	20 779	21 391	14 654,3	14 951,3	14 789,9	13 696,1
Barytine	288,4	561,3	463,4	190	359,3	577,7	516,4	220
Minerai de fer	173	163	180	195,6	150,6	116,5	148,2	117
Minerai de plomb	138,8	143,6	153	104,4	63,9	78,9	55,7	28,9
Manganèse chimique	73,5	59,1	43,7	36,7	57,7	65,8	51,3	50,9
Minerai de cuivre	69,5	64,8	59,6	54,8	67,1	68	56,7	54,4
Fluorine	60,3	65,9	74,4	83	54	78,1	64,8	76,4
Minerai de zinc	14,6	20,2	28,2	24,3	13,9	22,1	26,2	24,2
Minerai d'antimoine	1	2,1	1,7	1,5	1,1	2,2	1,7	1,4

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de pyrrhotine, de fer, de plomb, de zinc, de barytine, de fluorine, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre – les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 22 – Evolution des valeurs des principales productions minières (carreau-mine) (1)

En milliers de dirhams	1982	1983	1984	1985*	1986**	en % du total 1986
Phosphates	3 566 976	3 002 784	3 685 255	3 781 770	3 815 997	83,6
Minerai de plomb	273 162	258 826	309 058	347 772	250 106	5,5
Minerai de cuivre	120 970	180 610	172 015	154 449	137 663	3
Eaux minérales	49 650	73 977	79 039	93 062	101 536	2,2
Fluorine	38 503	58 310	48 436	66 927	62 744	1,4
Manganèse chimique	58 576	51 760	52 328	48 724	49 798	1,1
Barytine	72 835	39 924	83 786	67 180	21 746	0,5
Minerai de fer	14 574	15 665	12 895	16 195	16 626	0,4
Minerai de zinc	22 849	24 164	39 129	44 745	37 017	0,8
Divers (2)	111 248	37 658	44 526	63 738	70 986	1,5
Total	**4 329 343**	**3 743 678**	**4 526 467**	**4 684 562**	**4 564 219**	**100**

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) A l'exclusion du plomb métal et de l'argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilisées dans la production du secteur «énergie».

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 23 – Evolution des indices de la production d'énergie

(Base 100 en 1978)	1983	1984	1985 *	1986 **	1986/1985 %
Indice général	**148**	**156**	**156**	**154**	**– 1,3**
Electricité	146	151	161	172	+ 6,8
Charbon extraction	104	116	108	108	–
Pétrole raffinage	154	162	158	147	– 7

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

A. 24 – Evolution de la production d'énergie

	Unités	1983	1984	1985 *	1986 **	1986/1985 %
Production d'anthracite	1 000 t	751	837,5	774,5	775	+ 0,1
Production de pétrole brut	1 000 t	17,7	16,6	22,2	23,2	+ 4,5
Production de gaz naturel	millions m³	83,2	82,9	94,5	88,4	– 6,5
Production nette d'énergie électrique	MkW/h	6 185,3	6 400,6	6 770	7 105,5	+ 5
– origine hydraulique	»	465,5	351,8	470	625	+ 33
– origine thermique	»	5 719,8	6 048,8	6 300	6 480,5	+ 2,9

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 25 – Evolution de la balance énergétique

En milliers de «tonnes équivalent pétrole» (T.E.P.)	1983		1984		1985 *		1986 **	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation								
Charbon	560	11,5	507	10,3	662	12,8	899	17
Produits pétroliers (1)	4 117	84,6	4 267	86,5	4 296	83,3	4 166	78,6
Gaz naturel	63	1,3	63	1,3	72	1,4	67	1,3
Electricité hydraulique	125	2,6	95	1,9	126	2,5	167	3,1
Total	**4 865**	**100**	**4 932**	**100**	**5 156**	**100**	**5 299**	**100**
dont fournis localement:								
Anthracite	374	64,7	363	67,6	367	62,6	360	58,4
Pétrole et gaz naturel	79	13,7	79	14,7	93	15,9	89	14,5
Electricité hydraulique	125	21,6	95	17,7	126	21,5	167	27,1
Total	**578**	**100**	**537**	**100**	**586**	**100**	**616**	**100**
Déficit énergétique	**4 287**		**4 395**		**4 570**		**4 683**	
en pourcentage de la consommation globale		88,1		89,1		88,6		88,4

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

A. 26 – Evolution de la consommation d'énergie

	1983	1984	1985 *	1986 **	1986/1985 %
Produits pétroliers					
Produits blancs (1 000 m³)					
Essence ordinaire	158	151,3	145,1	141,6	– 2,4
Essence super	314,8	314,5	309,7	314,8	+ 1,6
Pétrole lampant	78,5	74	67,9	61,9	– 8,8
Carbureacteur	250,9	260,9	277,7	261	– 6
Gas-oil	1 413,8	1 423,4	1 464,4	1 497,3	+ 2,2
Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil (1)	1 964,9	2 089,7	2 067,5	1 797,5	– 13,1
Gaz liquéfiés (1 000 t)					
Butane	317,6	332,5	355,1	387,5	+ 9,1
Propane	20,2	21	23,4	24	+ 2,6
Electricité (millions kWh)	5 528,1	5 706,5	6 041,6	6 342,5	+ 5
Charbon (1 000 t) (1)					
Anthracite	667,1	648,7	654,7	643,6	– 1,7
Charbon importé	281,9	218	448,2	817,2	+ 82,3

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) Y compris les besoins des centrales thermiques.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 27 – Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1978)	Pondération	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1986/1985 %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**1 000**	**107**	**110**	**116**	**114**	**116 ***	**120**	**+ 3,4**
Industries alimentaires	233	115	117	125	127	125	124	– 0,8
Boissons et tabacs	181	103	96	101	108	107	106	– 0,9
Articles textiles	116	94	109	113	100	120 *	130	+ 8,3
Cuir et chaussures en cuir	23	117	145	136	141	137	140	+ 2,8
Bois et articles en bois	24	113	106	104	114	105	98	– 6,7
Papier et carton	26	117	110	114	101	107 *	107	–
Transformation des minéraux des carrières	81	116	119	119	106	107	105	– 1,9
Produits de l'industrie métallurgique	7	117	107	118	114	100	85	– 15
Ouvrages en métaux	84	90	83	88	79	73*	59	– 19,2
Matériel de transport	55	63	62	61	35	56	53	– 5,4
Matériel électrique et électronique	24	144	129	128	113	128	146	– 14,1
Produits de la chimie et parachimie	99	137	161	195	206	198	240	+ 21,2
Articles en caoutchouc et plastique	47	84	84	83	80	82	88	+ 7,3

* Chiffre rectifié.

SOURCE: Ministère du plan

A. 28 – Evolution des entrées de touristes

	1982	1983	1984	1985	1986	1986/1985 %
Tourisme de séjour	**1 815 408**	**1 877 372**	**1 936 020**	**2 180 106**	**2 128 209**	**– 2,41**
A. Touristes de nationalité étrangère	**1 287 809**	**1 283 300**	**1 335 041**	**1 536 563**	**1 470 563**	**– 4,3**
Europe	**1 045 704**	**1 023 639**	**1 006 187**	**1 149 329**	**1 223 584**	**+ 6,5**
Français	399 031	370 380	365 725	401 392	393 834	– 1,9
Espagnols	184 039	191 477	172 506	198 102	286 128	+ 44,4
Britanniques	150 694	148 043	144 361	155 007	166 101	+ 7,2
Allemands	119 172	126 064	134 139	162 799	156 474	– 3,9
Autres	192 768	187 675	189 456	232 029	221 047	– 4,7
Pays arabes	**85 124**	**99 165**	**151 358**	**202 556**	**130 656**	**– 35,5**
Maghreb	37 402	56 898	102 493	149 877	81 588	– 45,6
Pays d'Amérique	**107 325**	**114 195**	**131 117**	**137 188**	**67 614**	**– 50,7**
Etats-Unis	79 223	90 576	104 704	100 735	38 749	– 61,5
Autres pays	**49 656**	**46 301**	**46 379**	**47 490**	**48 783**	**+ 2,7**
B. Marocains résidant à l'étranger	**527 599**	**594 072**	**600 979**	**643 543**	**657 582**	**+ 2,2**
Tourisme de croisière	**88 327**	**73 712**	**72 062**	**73 334**	**58 225**	**– 20,6**
Total	**1 903 735**	**1 951 084**	**2 008 082**	**2 253 440**	**2 186 444**	**– 3**

SOURCE: Ministère du tourisme

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 29 – Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)
(Base 100: mai 1972 - avril 1973)

	1985		1986													Variation en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 86 / Déc. 85	1986 * / 1985 *
Alimentation	358	380,8	383,4	392,5	398,1	395,3	388,4	386,5	388,4	392,6	394,4	393,3	393,3	390	391,4	+ 2,4	+ 9,3
Habillement	267,8	273,3	276,5	276,5	279	279	280,7	280,7	281	281,4	281,8	284,4	286,9	287,4	281,3	+ 5	+ 5
Habitation	276,6	285,4	288,4	291,1	292,8	294	295	296,5	297,5	299,1	301	302,4	303,7	304,1	297,1	+ 6,6	+ 7,4
Entretien, hygiène et soins	250,8	255,8	256,2	264,5	265,7	266,3	268,2	268,9	269,1	273	273,5	273,6	277,5	277,9	269,5	+ 8,6	+ 7,5
Transports, loisirs et divers	363,7	379,1	383,3	384,9	387	395,2	397,1	398,6	400,1	401,1	403,7	405,3	408	408,5	397,7	+ 7,8	+ 9,3
Indice général	**334,5**	**351,6**	**354,5**	**360,5**	**364,4**	**364,6**	**361,6**	**361,1**	**362,6**	**365,5**	**367,3**	**367,4**	**368,5**	**367**	**363,8**	**+ 4,4**	**+ 8,8**

Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente *	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Alimentation	+ 14,9	+ 13	+ 4,8	+ 13	+ 7,6	+ 9,3
Habillement	+ 6,8	+ 5,7	+ 5,2	+ 9	+ 6,9	+ 5
Habitation	+ 8,5	+ 6,4	+ 7,8	+ 10,2	+ 7	+ 7,4
Entretien, hygiène et soins	+ 8,3	+ 11	+ 10,2	+ 10	+ 7,9	+ 7,5
Transports, loisirs et divers	+ 11,3	+ 7,6	+ 8,9	+ 14	+ 8,7	+ 9,3
Indice général	**+ 12,5**	**+ 10,5**	**+ 6,2**	**+ 12,5**	**+ 7,7**	**+ 8,8**

* Moyenne annuelle.

SOURCE: Ministère du plan

A. 30 – Evolution de l'indice des prix de gros (231 articles)
(Base 100 = 1977)

	1985		1986													Variations en %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 86 / Déc. 85	1986 * / 1985 *
Secteur agricole	**228,6**	**239,3**	**243**	**241,8**	**245,7**	**247,8**	**248**	**243,3**	**241,2**	**242,8**	**242,1**	**236,4**	**237,4**	**232,2**	**241,8**	**– 3**	**+ 5,8**
Céréales et légumineuses sèches	213,1	224,8	226,6	225	217,2	217,2	216,6	218,4	216,6	214,3	218,4	218,8	219,6	218,9	219	– 2,6	+ 2,8
Cultures industrielles et oléagineuses	234	248,1	255,7	254,4	254,1	254,5	256,1	255	254,3	255,2	253,7	252,9	246,7	243,6	253	– 1,8	+ 8,1
Cultures maraîchères	255,7	254,6	258,5	264,2	257,2	251,7	252,4	253,1	255,5	256,5	257,2	254	252,9	249	255,2	– 2,2	– 0,2
Produits de l'arboriculture et de la viticulture	304,3	331,2	350	356,3	367,9	361,8	358,5	348,9	351,6	355,3	364,9	293,4	275,4	267,2	337,6	– 19,3	+ 10,9
Produits de l'élevage	172,9	177,5	167,3	165,6	187,8	194,1	208,5	187,6	178,8	177,8	168,3	181,9	191,7	186,4	183	+ 5	+ 5,8
Produits de la sylviculture	222,1	227,7	233,4	235,2	235,9	234,8	233,9	227,2	226,8	233,5	240,2	240,8	245,6	246	236,1	+ 8	+ 6,3
Produits de la pêche	267,4	284,1	299,2	278,7	274,8	298,7	266,2	283,3	281,6	295	283,8	285	302,2	280,1	285,7	– 1,4	+ 6,8
Secteur industriel	**223,6**	**235,6**	**237,6**	**239,2**	**241,4**	**244,5**	**243,7**	**243,7**	**244,2**	**246**	**246,1**	**246,3**	**246,3**	**248,7**	**244**	**+ 5,6**	**+ 9,1**
Energie	313,1	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	317	319,3	322,7	322,8	322,8	318,3	+ 2	+ 1,7
Industries alimentaires	212,1	226,8	227,8	229,2	231,7	231,7	229,6	229,2	230,4	233,5	232	230,4	230,2	229,6	230,4	+ 1,2	+ 8,6
Habillement et textiles	176,1	188,2	187,9	188,1	192,5	192,5	192,5	192,5	192,5	192,4	192,4	192,4	192,4	208,2	193	+ 10,6	+ 9,6
Industries métallurgiques	236,2	250,7	253,5	256,4	258,9	270,9	271,1	271,8	271,9	272,1	272,8	275,7	276,5	276,6	269	+ 10,3	+ 13,9
Autres industries légères	219,8	228,1	233,9	236,6	237,7	243,1	243,2	243,3	243,3	245,5	247,7	247,5	247,6	251,3	243,4	+ 10,2	+ 10,7
Ensemble	**225,6**	**237,1**	**239,7**	**240,3**	**243,1**	**245,8**	**245,4**	**243,5**	**243**	**244,7**	**244,5**	**242,3**	**242,8**	**242,2**	**243,1**	**+ 2,2**	**+ 7,8**

* Moyenne annuelle.

SOURCE : Ministère du plan

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 31 – Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1984		1985		1986 *	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	12 170	34 396	12 350	38 675	11 920	34 608
Exportations F.O.B.	19 744	19 110	19 511	21 740	18 328	22 104
Solde	+ 7 574	–15 286	+ 7 161	–16 935	+ 6 408	–12 504
Couverture en %	–	55,6	–	56,2	–	63,9

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 32 – Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1985			1986 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	**2 507**	**5 106**	**13,2**	**2 071**	**4 329**	**12,5**
Energie et lubrifiants	**5 693**	**10 810**	**28**	**5 555**	**5 429**	**15,7**
Huile brute de pétrole	5 025	9 931	25,7	4 507	4 587	13,3
Produits bruts	**2 332**	**6 047**	**15,6**	**2 525**	**5 605**	**16,2**
d'originale animale et végétale	757	3 276	8,5	751	2 789	8,1
d'origine minérale	1 575	2 771	7,1	1 774	2 816	8,1
Demi-produits	**1 582**	**7 422**	**19,2**	**1 565**	**7 527**	**21,7**
Produits finis	**236**	**9 290**	**24**	**204**	**11 718**	**33,9**
biens d'équipement	171	6 532	16,9	137	8 248	23,8
agricoles	(12)	(382)	(1)	(15)	(628)	(1,8)
industriels	(159)	(6 150)	(15,9)	(122)	(7 620)	(22)
Biens de consommation	65	2 758	7,1	67	3 470	10,1
Total	**12 350**	**38 675**	**100**	**11 920**	**34 608**	**100**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 33 – Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986 *
Alimentation, boissons, tabacs	**3 495,5**	**3 796,3**	**5 817**	**5 106**	**4 329,4**
Blé	1 443,6	1 834,2	3 324	2 579	1 485,7
Sucre	518,6	412,8	481,8	398,2	411,9
Produits laitiers	458,4	357,1	296,1	292,5	341,9
Thé	210,6	268,9	479,5	551,7	467,8
Café	110,1	109	172,5	203,8	297,2
Tabacs	147,3	257,8	311,5	323,6	442,4
Autres produits	606,9	556,5	751,6	757,2	882,5
Energie et lubrifiants	**7 065,6**	**7 028,7**	**8 991,8**	**10 809,7**	**5 429,4**
Huile brute de pétrole	6 591,8	6 330,4	8 393,7	9 931,3	4 587,4
Autres produits	473,8	698,3	598,1	878,4	842
Produits bruts	**3 039**	**3 206,3**	**4 541,1**	**6 046,6**	**5 604,5**
Huiles et graines oléagineuses	640,6	643,7	1 131,6	1 532,4	1 063
Bois bruts	536,8	434,6	652,3	718,4	724,5
Fibres textiles artificielles et synthétiques	325	316,9	425,9	488,9	518
Soufre brut	829,2	1 043,1	1 445,4	2 268,2	2 259,1
Autres produits	707,4	768	885,9	1 038,7	1 039,9
Demi-produits	**4 836,2**	**4 933,6**	**6 494,4**	**7 422,5**	**7 527**
Fils, barres, palplanches profilés en fer ou en acier	762,8	681,9	724	390,7	310,9
Plâts, tôles, feuillards en fer ou en acier	465,7	458,9	581,7	760,8	682,9
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	1 247,6	1 335,9	1 610,4	1 979	2 140,3
Matières plastiques artificielles	369	399,8	474,8	634,8	683
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage	272,8	272	358,4	443,2	466,8
Papiers et cartons	261,2	280,6	367,1	428,1	461,1
Accessoires de tuyauterie	116,8	113,9	392,6	82,8	83,3
Autres produits	1 340,3	1 390,6	1 985,4	2 703,1	2 698,7
Biens d'équipement	**5 738,5**	**4 853,8**	**6 459,5**	**6 532,5**	**8 248,1**
Agricoles	355,5	294,5	214,5	382,1	628,2
Industriels	5 383	4 559,3	6 245	6 150,4	7 619,9
Biens de consommation	**1 815,5**	**1 772,5**	**2 091,7**	**2 757,8**	**3 469,5**
Voitures de tourisme (C.K.D. et importations directes)	292,7	309,3	281,8	373,7	533,1
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	115,6	107,4	119,3	152,3	189
Appareils récepteurs de radio et de télévision	173,4	154,4	189,2	192,7	283,8
Médicaments	198,7	191,4	223,6	279,6	360,6
Autres produits	1 035,1	1 010	1 277,8	1 759,5	2 103
Total	**25 990,3**	**25 591,2**	**34 395,5**	**38 675,1**	**34 607,9**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 34 – Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1985			1986 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	**1 128**	**5 495**	**25,3**	**1 153**	**6 526**	**29,5**
Energie et lubrifiants	**363**	**845**	**3,9**	373	**564**	**2,6**
Produits bruts	**16 168**	**6 261**	**28,8**	14 842	**5 113**	**23,1**
d'originale animale et végétale	113	574	2,6	130	689	3,1
d'origine minérale	16 055	5 687	26,2	14 712	4 424	20
Demi-produits	**1 802**	**5 286**	**24,3**	**1 873**	**4 969**	**22,5**
Produits finis	**50**	**3 853**	**17,7**	87	**4 932**	**22,3**
biens d'équipement	7	165	0,7	40	416	1,9
biens de consommation	43	3 688	17	47	4 516	20,4
Total	**19 511**	**21 740**	**100**	**18 328**	**22 104**	**100**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 35 – Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986 *
Alimentation, boissons, tabacs	**3 018,7**	**3 724**	**4 283,1**	**5 494,8**	**6 525,9**
Agrumes	1 086,5	1 102,2	1 057,4	1 492,7	1 725,4
Primeurs	321,9	451,8	524,5	605,1	795,7
Poissons en conserve	400	498,4	554,6	722,3	874,4
Poissons frais	242,4	194,2	327,6	513,6	869
Crustacés, mollusques et coquillages	288,3	681,3	881,1	982,5	1 047,7
Conserves de légumes et de fruits	311,8	396,7	435,2	561,3	606,2
Jus de fruits et de légumes	64	57,1	161,2	251,3	143,5
Autres produits	303,8	342,3	341,5	366	464
Energie et lubrifiants	**529,1**	**584,2**	**755,8**	**845,1**	**563,8**
Produits bruts d'origine animale et végétale	**272,4**	373,5	**459,9**	573,7	**688,5**
Pâte à papier	100,8	124	200,7	145,7	247,2
Plantes et parties de plantes	27,4	37,2	53,1	84,8	100,4
Agar-agar	14,4	13,9	44,9	54,6	54,7
Autres produits	129,8	198,4	161,2	288,6	286,2
Produits d'origine minérale	**4 113,8**	**4 012,2**	**5 515,2**	**5 687,4**	**4 424,1**
Phosphates	3 444,9	3 331,3	4 619,3	4 816	3 747,9
Minerai de plomb	120,4	154,5	198,3	159,5	96,1
Minerai de cuivre	128,1	183	191,5	210	189
Sulfate de barium	132,6	119,2	180,2	157,4	79,1
Autres produits	287,8	224,2	325,9	344,5	312

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	1986 *
Demi-produits	**2 661,4**	**3 776,8**	**5 131**	**5 286,2**	**4 969,3**
Acide phosphorique	1 585,9	2 127,6	3 515,9	3 132,3	3 028
Engrais naturels et chimiques	466,6	920,4	760,1	1 202,1	914,4
Plomb métal	176,3	161,4	166,4	221,4	207,9
Fils de coton	79,3	105,5	181,4	176,7	233,8
Autres produits	353,3	461,9	507,2	553,7	585,2
Produits finis	**1 844,3**	**2 253,5**	**2 964,5**	**3 852,9**	**4 931,9**
Vêtements confectionnés	548,6	683	1 031,6	1 302,4	1 701,3
Tapis	293,6	373,6	394,6	394,5	473,3
Articles de bonneterie	193,1	239,3	323,3	469,1	756,7
Chaussures	167,8	194,2	229,3	324,8	348,5
Autres produits	641,2	763,4	985,7	1 362,1	1 652,1
Total	**12 439,7**	**14 724,2**	**19 109,5**	**21 740,1**	**22 103,5**

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

A. 36 – Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

En millions de dirhams	Importations C. A. F.		Exportations F. O. B.		Soldes	
	1985	1986 *	1985	1986 *	1985	1986 *
Communauté économique européenne	**18 264**	**18 348**	**12 736**	**12 867**	**– 5 528**	**– 5 481**
France	8 813	8 060	5 128	6 026	– 3 685	– 2 034
Espagne	2 735	2 937	1 606	1 467	– 1 129	– 1 470
Allemagne fédérale	2 011	2 282	1 504	1 475	– 507	– 807
Italie	1 538	1 734	1 194	1 191	– 344	– 543
Grande-Bretagne	1 040	1 066	719	657	– 321	– 409
Pays-Bas	673	916	794	703	+ 121	– 213
U. E. Belgo-luxembourgeoise	830	941	954	806	+ 124	– 135
Portugal	373	235	374	229	+ 1	– 6
Autres pays de la C.E.E.	251	177	463	313	+ 212	+ 136
Autres principaux pays partenaires	**13 598**	**9 801**	**3 736**	**3 556**	**–9 862**	**– 6 245**
Pays Arabes	8 444	3 871	1 378	1 165	– 7 066	– 2 706
Etat-Unis	2 367	3 923	303	283	– 2 064	– 3 640
Union Soviétique	1 542	959	731	607	– 811	– 352
Japon	919	594	936	1 124	+ 17	+ 530
Pologne	326	454	388	377	+ 62	– 77
Divers	**6 813**	**6 459**	**5 268**	**5 681**	**– 1 545**	**– 778**
Total	**38 675**	**34 608**	**21 740**	**22 104**	**–16 935**	**–12 504**
dont: Zone franc	9 644	8 539	5 544	6 440	– 4 100	– 2 099
Zone de convertibilité	29 003	26 023	16 129	15 626	–12 874	–10 397
Zone bilatérale	28	46	67	38	+ 39	– 8

* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 37 – Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1985 *			1986		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Biens et services	**32 202,3**	**51 545,1**	**–19 342,8**	**33 056,3**	**49 121,9**	**–16 065,6**
1. Marchandises F. O. B.	21 584	35 349,9	–13 765,9	21 946	31 654,9	– 9 708,9
2. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	1 280	3 498,1	– 2 218,1	1 599,2	3 134,3	– 1 535,1
3. Autres transports	659,8	273,2	+ 386,6	595,4	291,1	+ 304,3
4. Voyages	6 100	885	+ 5 215	6 730	910	+ 5 820
5. Revenus des investissements	154,9	7 860,1	– 7 705,2	136,4	6 405,1	– 6 268,7
6. Transactions gouvernementales	686,6	3 091,9	– 2 405,3	713,9	6 048,9	– 5 335
7. Autres services	1 737	586,9	+ 1 150,1	1 335,4	677,6	+ 657,8
B. Paiements de transferts	**11 316,5**	**614,4**	**+10 702,1**	**14 584**	**480,7**	**+14 103,3**
8. Privés	10 627,9	249,6	+10 378,1	13 742,9	194,7	+13 548,2
9. Publics	688,6	364,8	+ 323,8	841,1	286	+ 555,1
Compte courant (A+B)	**43 518,8**	**52 159,5**	**– 8 640,7**	**47 640,3**	**49 602,6**	**– 1 962,3**
C. Capitaux non monétaires	**14 352,6**	**5 525,6**	**+ 8 827**	**11 687,8**	**6 386,5**	**+ 5 301,3**
Privés	**2 816,9**	**352,4**	**+ 2 464,5**	**2 346,9**	**838**	**+ 1 508,9**
10. Solde des crédits commerciaux	1 685,2	–	+ 1 685,2	1 217,3	–	+ 1 217,3
11. Prêts et investissements	554,5	352,4	+ 202,1	944,3	838	+ 106,3
12. Autres	577,2	–	+ 577,2	185,3	–	+ 185,3
Publics	**11 535,7**	**5 173,2**	**+ 6 362,5**	**9 340,9**	**5 548,5**	**+ 3 792,4**
13. Crédits commerciaux	6 631,6	3 111,1	+ 3 520,5	3 707,6	2 769,1	+ 938,5
14. Prêts en devises	4 847,2	1 958, 4	+ 2 888,8	5 599,5	2 676,4	+ 2 923,1
15. Prêts en dirhams	–	65,3	– 65,3	–	62,1	– 62,1
16. Autres	40,3	38,4	+ 1,9	33,8	33,5	+ 0,3
17. Engagements extérieurs	16,6	–	+ 16,6	–	7,4	– 7,4
D. Opérations avec le F.M.I.	2 202,4	1 208,7	+ 993,7	319,4	2 916,6	– 2 597,2
Total	60 073,8	58 893,8	+ 1 180,0	59 647,5	58 905,7	+ 741,8

* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Office des changes

A. 38 – Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1985	Loi de finances 1986
Dépenses de fonctionnement	**21 284**	**22 099**
Pouvoirs publics	176	196
Personnel des ministères	12 737	14 227
Matériel des ministères	4 602	5 023
Charges communes	2 894	2 453
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	875	200
Dépenses de la dette	**10 747**	**19 381**
Dépenses d'investissement	**12 282**	**20 503**
Budget général	**44 313**	**61 983**

SOURCE: Ministère des finances
Division du budget

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 39 – Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1985	Loi de finances 1986
Impôts directs	6 710	7 350
Droits de douane	4 749	5 350
Impôts indirects	10 275	11 785
Enregistrement et timbre	2 326	2 431
Domaines	68	69
Monopoles et exploitations	1 732	1 266
Produits divers	699	869
Recettes en atténuation de dépenses	31	38
Recettes exceptionnelles	–	–
Recettes d'emprunt	11 415	21 420
Fonds de concours	–	–
Recettes d'ordre	50	50
Total	**38 055**	**50 628**

SOURCE: Ministère des finances
Division du budget

A. 40 – Evolution des ressources et des charges du Trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1985 *	Situation à fin 1986 **
I. **Ressources**	**26 746**	**28 586**
Recettes ordinaires	**26 746**	**28 586**
Impôts directs	6 003	6 549
Droits de douane	4 799	4 630
Impôts indirects	10 322	10 485
Enregistrement et timbre	2 255	2 400
Monopoles et exploitations	760	195
Domaines	83	76
Autres recettes	786	920
Contributions O. C. P.	1 738	–
Produits pétroliers	–	3 331
II. **Charges**	**37 343**	**36 073**
Dépenses ordinaires	**28 259**	**29 787**
Intérêts de la dette publique	7 558	7 780
- intérieure	(1 927)	(2 738)
- extérieure	(5 631)	(5 042)
Fonctionnement	18 008	20 474
Subventions des prix à la consommation	2 693	1 533
Dépenses d'investissement	**9 084**	**6 286**
Solde ordinaire	**– 1 513**	**– 1 201**
Besoin de financement (I–II)	**–10 597**	**– 7 487**
Financement net	**10 597**	**7 487**
Financement extérieur	**4 376**	**– 225**
Dons	2 508	140
Emprunts extérieurs nets (après rééchelonnement)	1 868	– 365
Concours F.M.I.	**1 070**	**– 2 617**
Financement intérieur	**5 151**	**10 329**
Crédits bancaires	3 456	6 187
dont : - Bank Al-Maghrib	(– 1 033)	(– 417)
- Banques	(4 489)	(6 604)
Emprunts non bancaires	1 695	4 142

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère des finances

A. 41 – Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

En millions de dirhams	Fin décembre 1985			Fin décembre 1986		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Monnaie fiduciaire	**16 194**	**1 423**	**9,6**	**18 694**	**2 500**	**15,4**
Monnaie scripturale	**28 937**	**4 520**	**18,5**	**34 529**	**5 592**	**19,3**
Dépôts:						
– à la Banque du Maroc	449	– 109	–19,5	479	30	6,7
– dans les banques	26 218	4 444	20,4	31 526	5 308	20,2
– au CCP et au Trésor	2 270	185	8,9	2 524	254	11,2
A. **Disponibilités monétaires**	**45 131**	**5 943**	**15,2**	**53 223**	**8 092**	**17,9**
B. **Quasi-monnaie**	**14 285**	**2 989**	**26,5**	**15 625**	**1 340**	**9,4**
Masse monétaire (A+B)	**59 416**	**8 932**	**17,7**	**68 848**	**9 432**	**15,9**

En pourcentage de la masse monétaire	1984	1985	1986
Monnaie fiduciaire	29,2	27,3	27,2
Monnaie scripturale	48,4	48,7	50,1
Quasi-monnaie	22,4	24	22,7

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 42 – Evolution des contreparties de la masse monétaire

En millions de dirhams	Fin décembre 1985			Fin décembre 1986		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Avoirs extérieurs nets	**3 601**	**1 191**	**49,4**	**4 343**	**742**	**20,6**
Bank Al-Maghrib	973	674	225,4	1 705	732	75,2
Banques de dépôts	2 628	517	24,5	2 638	10	0,4
Créances sur le Trésor	**28 951**	**3 633**	**14,3**	**35 392**	**6 441**	**22,2**
Créances propres de la Bank AlMaghrib	9 704	– 1 033	– 9,6	9 287	–417	– 4,3
Banques (portefeuille d'effets publics)	16 855	4 450	35,9	23 451	6 596	39,1
Dépôts auprès des comptables publics	2 392	216	9,9	2 654	262	10,9
(dont banques)	(122)	(31)	(34,1)	(130)	(8)	(6,6)
Crédits à l'économie	**27 393**	**3 873**	**16,5**	**29 760**	**2 367**	**8,6**
Bank Al-Maghrib	5 773	1 933	50,3	7 486	1 713	29,7
Banques de dépôts	21 620	1 940	9,9	22 274	654	3
Total des contreparties	**59 945**	**8 697**	**17**	**69 495**	**9 550**	**15,9**
Divers (ajustement)	– 529			– 647		

En pourcentage du total des contreparties	1984	1985	1986
Avoirs extérieurs nets	4,7	6	6,3
Créances sur le Trésor	49,4	48,3	50,9
Crédits à l'économie	45,9	45,7	42,8

SOURCE: Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 43 – Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Monnaie fiduciaire	16194	16183	16195	16230	16690	16804	17372	18276	19211	18765	18717	18537	18694
Monnaie scripturale	28937	28941	30279	30697	32164	32638	34047	35186	34567	34085	34890	34189	34529
Total des disponibilités monétaires	**45131**	**45124**	**46474**	**46927**	**48854**	**49442**	**51419**	**53462**	**53778**	**52850**	**53607**	**52726**	**53223**
Quasi-monnaie	**14285**	**15081**	**15358**	**15746**	**15971**	**16621**	**16697**	**16244**	**16245**	**16806**	**17682**	**16844**	**15625**
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**59416**	**60205**	**61832**	**62673**	**64825**	**66063**	**68116**	**69706**	**70023**	**69656**	**71289**	**69570**	**68848**

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 44 – Evolution de la circulation fiduciaire

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Billets en circulation	16777	16681	16912	16851	17131	17298	17816	18811	19868	19325	19180	19070	19350
Monnaies divisionnaires	293	290	290	291	292	296	299	302	308	314	270	315	313
	17070	**16971**	**17202**	**17142**	**17423**	**17594**	**18115**	**19113**	**20176**	**19639**	**19450**	**19385**	**19663**
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics	–876	–788	–1007	–912	–733	–790	–743	–837	–965	–874	–733	–848	–969
Total	**16194**	**16183**	**16195**	**16230**	**16690**	**16804**	**17372**	**18276**	**19211**	**18765**	**18717**	**18537**	**18694**

SOURCE: Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 45 – Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	449	460	681	601	623	689	623	600	541	625	632	495	479
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	26218	26055	27149	27520	28698	29215	30568	31568	31067	30798	31606	31043	31526
Total des dépôts à vue du système bancaire	**26667**	**26515**	**27830**	**28121**	**29321**	**29904**	**31191**	**32168**	**31608**	**31423**	**32238**	**31538**	**32005**
Dépôts aux Chèques Postaux	951	944	954	951	932	986	1044	1022	1029	1003	1014	1022	1001
Dépôts au Trésor	1319	1482	1495	1625	1911	1748	1812	1996	1930	1659	1638	1629	1523
Total	**2270**	**2426**	**2449**	**2576**	**2843**	**2734**	**2856**	**3018**	**2959**	**2662**	**2652**	**2651**	**2524**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	14283	15080	15357	15746	15971	16621	16697	16244	16245	16806	17682	16844	15625
Dépôts-importation	2	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**14285**	**15081**	**15358**	**15746**	**15971**	**16621**	**16697**	**16244**	**16245**	**16806**	**17682**	**16844**	**15625**
Total général	**43222**	**44022**	**45637**	**46443**	**48135**	**49259**	**50744**	**51430**	**50812**	**50891**	**52572**	**51033**	**50154**

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 46 – Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Comptes de chèques	13270	13587	14107	14397	14948	15310	16031	16422	15750	15624	15798	16087	16635
Comptes courants ordinaires	8108	7723	8145	8042	8476	8406	8904	9496	9269	9327	8962	8823	9343
Comptes sur carnets	2309	2370	2433	2467	2546	2619	2668	2739	2852	2934	3033	3106	3194
Autres dépôts	2531	2375	2464	2614	2728	2880	2965	2911	3196	2913	3813	3027	2354
Total	**26218**	**26055**	**27149**	**27520**	**28698**	**29215**	**30568**	**31568**	**31067**	**30798**	**31606**	**31043**	**31526**

SOURCE: Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 47 – Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Avoirs extérieurs nets (1)													
Institut d'émission	973	573	634	913	872	779	662	1573	1949	1331	2054	1329	1705
Banques de dépôts	2628	2645	2577	2584	2547	2433	2513	2808	2878	2722	2680	2633	2638
Total	**3601**	**3218**	**3211**	**3497**	**3419**	**3212**	**3175**	**4381**	**4827**	**4053**	**4734**	**3962**	**4343**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	9704	8215	8819	8843	9551	9759	9687	9548	9167	9216	6602	5746	9287
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	16855	19783	21108	20612	22544	24307	25353	25145	23600	24043	26763	26246	23451
Dépôts des banques au Trésor	122	96	77	123	132	71	84	56	85	65	82	46	130
Créances des entreprises et des particuliers	2270	2426	2449	2576	2843	2734	2856	3018	2959	2662	2652	2651	2524
Total	**28951**	**30520**	**32453**	**32154**	**35070**	**36871**	**37980**	**37767**	**35811**	**35986**	**36099**	**34689**	**35392**
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	5773	5819	5945	5922	5839	5871	5847	6368	6668	7080	7067	7589	7486
Banques de dépôts	21620	21536	21413	21910	21392	21252	21692	22505	23697	23294	24233	23583	22274
Total	**27393**	**27355**	**27358**	**27832**	**27231**	**27123**	**27539**	**28873**	**30365**	**30374**	**31300**	**31172**	**29760**
Total	**59945**	**61093**	**63022**	**63483**	**65720**	**67206**	**68694**	**71021**	**71003**	**70413**	**72133**	**69823**	**69495**
Balance des éléments divers	– 529	– 888	–1190	– 810	– 895	–1143	– 578	–1315	– 980	– 757	– 844	– 253	– 647
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**59416**	**60205**	**61832**	**62673**	**64825**	**66063**	**68116**	**69706**	**70023**	**69656**	**71289**	**69570**	**68848**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 48 – Evolution des avoirs extérieurs (1)

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	885	541	534	638	635	553	436	1301	1704	953	1590	1040	1455
Disponibilités en D.T.S.	–	19	18	61	29	1	1	7	7	126	15	1	168
Souscription tranche de réserve F.M.I.	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390
Souscription F.M.A.	218	217	217	219	220	221	221	222	220	220	220	219	220
Total	**1618**	**1292**	**1284**	**1433**	**1399**	**1290**	**1173**	**2045**	**2446**	**1814**	**2340**	**1775**	**2358**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	3100	3107	3078	3046	3131	2952	2973	3383	3390	3249	3226	3199	3378
Total	**3118**	**3125**	**3096**	**3064**	**3149**	**2970**	**2991**	**3401**	**3408**	**3267**	**3244**	**3217**	**3396**
Total des avoirs bruts	**4736**	**4417**	**4380**	**4497**	**4548**	**4260**	**4164**	**5446**	**5854**	**5081**	**5584**	**4992**	**5754**
Engagements extérieurs													
Recours au crédit F.M.I. (2)	272	272	272	201	201	201	201	201	201	202	202	216	216
Autres engagements de l'Institut d'émission	391	465	396	337	344	328	328	289	314	299	102	248	455
dont: (en devises inconvertibles)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)	(–)
Engagements des banques de dépôts	472	462	501	462	584	519	460	575	512	527	546	566	740
Total	**1135**	**1199**	**1169**	**1000**	**1129**	**1048**	**989**	**1065**	**1027**	**1028**	**850**	**1030**	**1411**
Total des avoirs extérieurs nets	**3601**	**3218**	**3211**	**3497**	**3419**	**3212**	**3175**	**4381**	**4827**	**4053**	**4734**	**3962**	**4343**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectués sur le F.M.I., ce poste inclut, pour de faibles montants, les engagements en *dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.*

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 49 – Evolution des créances sur le Trésor

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Créances propres de l'Institut d'émission													
Avances à l'Etat	7886	7886	7886	8444	8444	8444	8444	8444	8444	8444	5500	5500	8444
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	1415	524	1211	710	1324	1405	1377	1249	901	959	1169	390	1104
Avances sur bons C.N.C.A.	135	135	–	–	–	93	–	–	–	–	84	–	135
C.C.P. de Bank Al-Maghrib	28	27	26	27	27	28	28	27	28	28	27	68	26
Avances sur effets F.E.C.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Avances sur obligations d'établissements publics, financiers	582	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total brut	**10185**	**8711**	**9262**	**9320**	**9934**	**10109**	**9988**	**9859**	**9512**	**9570**	**6919**	**6097**	**9848**
A déduire:													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	– 481	– 496	– 443	– 477	– 383	– 350	– 301	– 311	– 345	– 354	– 317	– 351	– 561
Total net	**9704**	**8215**	**8819**	**8843**	**9551**	**9759**	**9687**	**9548**	**9167**	**9216**	**6602**	**5746**	**9287**

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	1985	1986										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Effets publics													
Institut d'émission	220	1888	2437	1720	1469	1809	2406	2409	3230	3393	5160	6144	3325
Banques de dépôts	16635	17895	18671	18892	21075	22498	22947	22736	20370	20650	21603	20102	20126
Total	**16855**	**19783**	**21108**	**20612**	**22544**	**24307**	**25353**	**25145**	**23600**	**24043**	**26763**	**26246**	**23451**
Dépôts des banques au Trésor	**122**	**96**	**77**	**123**	**132**	**71**	**84**	**56**	**85**	**65**	**82**	**46**	**130**
Créances des entreprises et des particuliers													
Contrevaleur des dépôts aux Chèques postaux et au Trésor	2270	2426	2449	2576	2843	2734	2856	3018	2959	2662	2652	2651	2524
Total des créances nettes sur le Trésor	**28951**	**30520**	**32453**	**32154**	**35070**	**36871**	**37980**	**37767**	**35811**	**35986**	**36099**	**34689**	**35392**

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 50 – Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

En millions de dirhams	1985	1986										
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Institut d'émission													
Escompte	2344	2302	2361	2357	2151	1983	1821	2194	2140	2321	2229	2274	1990
Avances	3043	3328	3291	3341	3536	3657	3820	3929	4232	4486	4684	5071	5184
Effets en cours de recouvrement	386	189	293	224	152	231	206	245	296	273	154	244	312
Total	**5773**	**5819**	**5945**	**5922**	**5839**	**5871**	**5847**	**6368**	**6668**	**7080**	**7067**	**7589**	**7486**
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	18472	18367	18223	18677	18099	17913	18413	19208	20326	19839	20631	19953	18612
Crédits à moyen terme	2289	2293	2301	2342	2389	2426	2399	2398	2445	2489	2600	2620	2646
Crédits à long terme	859	876	889	891	904	913	880	899	926	966	1002	1010	1016
Total	**21620**	**21536**	**21413**	**21910**	**21392**	**21252**	**21692**	**22505**	**23697**	**23294**	**24233**	**23583**	**22274**
Total des crédits à l'économie	**27393**	**27355**	**27358**	**27832**	**27231**	**27123**	**27539**	**28873**	**30365**	**30374**	**31300**	**31172**	**29760**

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

SOURCE: Bank Al-Maghrib

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 51 – Emplois et ressources des banques de dépôts
(Banques inscrites et Crédit populaire)

En millions de dirhams	Fin déc. 84	Fin juin 85	Fin déc. 85	Fin juin 86	Fin déc. 86
EMPLOIS					
1. **Avoirs liquides**	**816**	**614**	**696**	**837**	**2 269**
Espèces en caisse	329	424	397	443	409
Bank Al-Maghrib	486	87	188	89	36
Réserve monétaire et compte bloqué	1	103	111	305	1 824
2. **Créances sur le Trésor**	**12 496**	**16 498**	**16 902**	**25 416**	**23 580**
Dépôts et assimilés	91	32	122	84	130
Bons du Trésor	12 405	16 466	16 780	25 332	23 450
3. **Crédits à l'économie**	**22 779**	**24 096**	**25 451**	**25 177**	**26 820**
Court terme (1)	20 105	21 282	22 303	21 898	23 158
Moyen terme	2 024	2 083	2 289	2 399	2 646
Long terme	650	731	859	880	1 016
4. **Concours aux organismes financiers spécialisés**	**142**	**185**	**242**	**278**	**303**
5. **Titres en portefeuille**	**3 154**	**3 447**	**4 125**	**4 567**	**5 640**
Participations	398	444	476	505	542
Autres titres	2 756	3 003	3 649	4 062	5 098
6. **Avoirs extérieurs** (2)	**392**	**483**	**551**	**667**	**579**
Monnaies	110	153	173	145	141
Banques et correspondants à l'étranger	282	330	378	522	438
7. **Immobilisations**	**1 015**	**1 111**	**1 227**	**1 292**	**1 496**
8. **Emplois divers nets**	–	–	–	–	–
Total	**40 794**	**46 434**	**49 194**	**58 234**	**60 687**
RESSOURCES					
1. **Capital et réserves**	**1 633**	**1 779**	**1 882**	**2 154**	**2 406**
2. **Provisions**	**620**	**782**	**758**	**1 030**	**959**
3. **Dépôts à vue**	**21 774**	**24 492**	**26 218**	**30 568**	**31 526**
Comptes de chèques	10 797	12 674	13 270	16 031	16 635
Comptes courants	6 874	7 455	8 108	8 904	9 343
Comptes sur carnets	1 988	2 129	2 309	2 668	3 194
Autres dépôts	2 115	2 234	2 531	2 965	2 354
4. **Dépôts à échéance**	**11 296**	**12 788**	**14 285**	**16 697**	**15 625**
Comptes et bons à échéance fixe	11 281	12 784	14 283	16 697	15 625
Dépôts-importation	15	4	2	–	–
5. **Engagements extérieurs**	**322**	**396**	**472**	**460**	**740**
Comptes en devises (à vue et à terme)	222	265	289	255	346
Banques et correspondants à l'étranger	100	131	183	205	394
6. **Concours de l'Institut d'émission**	**3 734**	**4 733**	**3 756**	**5 500**	**7 490**
Sur effets publics	1 046	1 752	146	2 385	3 325
Sur effets privés	2 688	2 981	3 607	3 115	4 165
Sur effets transitant par la B.N.D.E.	–	–	3	–	–
7. **Concours des organismes financiers spécialisés**	**72**	**180**	**22**	**205**	**161**
8. **Ressources diverses nettes**	**1 343**	**1 284**	**1 801**	**1 620**	**1 780**
Total	**40 794**	**46 434**	**49 194**	**58 234**	**60 687**
(1) Y compris les créances nées et l'escompte de chèques sur l'étranger	2 055	2 267	2 531	2 291	2 698

(2) A l'exclusion de l'escompte de chèques sur l'étranger et des créances nées nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

SOURCE: Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 52 – Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

En millions de dirhams	30.6.1986*	Fin déc. 1985*	30.6.1985	Fin déc. 1986
EMPLOIS				
1. **Encaisses et valeurs à recouvrer**	**80**	**78**	**105**	**134**
2. **Créances sur le Trésor**	**2 149**	**2 081**	**2 513**	**2 295**
Dépôts à vue et assimilés	25	44	26	18
Bons et obligations d'Etat	2 124	2 037	2 487	2 277
3. **Créances sur les banques**	**624**	**319**	**613**	**649**
Dépôts à vue	415	188	364	469
Dépôts à terme et prêts	209	131	249	180
4. **Crédits à l'économie**	**12 765**	**13 872**	**14 782**	**16 070**
Court terme	1 451	1 867	1 924	2 315
Moyen et long terme	11 314	12 005	12 858	13 755
5. **Crédits aux collectivités publiques**	**511**	**552**	**729**	**800**
6. **Titres en portefeuille**	**1 336**	**1 830**	**1 858**	**2 030**
Participations	439	459	516	531
Autres titres	897	1 371	1 342	1 499
7. **Immobilisations**	**328**	**349**	**375**	**393**
8. **Emplois divers nets**	**832**	**1 515**	**1 437**	**2 067**
Total	**18 625**	**20 596**	**22 412**	**24 438**
RESSOURCES				
1. **Fonds propres**	**1 346**	**1 539**	**1 709**	**2 066**
dont: dotations de l'Etat	(94)	(94)	(94)	(94)
provisions pour dépréciation d'actif	(274)	(299)	(396)	(472)
2. **Concours de l'Etat**	**599**	**606**	**615**	**589**
3. **Emprunts extérieurs** (à plus d'un an)	**4 898**	**5 712**	**7 029**	**7 763**
4. **Emprunts intérieurs**	**3 943**	**4 461**	**4 671**	**5 441**
Obligations et bons	3 758	4 219	4 393	5 138
Obligations	1 514	1 690	1 663	1 681
Bons	2 244	2 529	2 730	3 457
Prêts et avances des banques	185	242	278	303
5. **Dépôts à court terme**	**6 880**	**7 342**	**7 776**	**8 579**
6. **Concours de l'Institut d'émission** (1)	**959**	**936**	**612**	–
Escompte	921	824	553	–
Avances	38	112	59	–
7. **Ressources diverses nettes**	–	–	–	–
Total	**18 625**	**20 596**	**22 412**	**24 438**

* Chiffres retifiés.

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme, transitant par la Banque nationale pour le développement économique, inclus dans les concours de l'Institut d'émission aux banques.

SOURCE: Bank Al-Maghrib

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 53 – Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts

En millions de dirhams	1985	1986											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Crédits de trésorie	**16136**	**16067**	**15776**	**16148**	**15405**	**15100**	**15592**	**16840**	**17640**	**17493**	**18174**	**17546**	**16157**
Facilités de caisse	7841	8034	8291	8526	8299	8452	8851	9224	9469	9631	9727	9384	8202
Créances commerciales Sur le Maroc	2891	2778	2378	2652	2544	2199	2146	2352	2589	2386	2624	2336	2687
Avances sur marchandises et warrants	2629	2610	2592	2453	2389	2296	2476	3060	3372	3448	3561	3576	3024
Escompte de chèques	849	821	749	674	736	607	632	739	622	583	576	542	631
Divers	1926	1824	1766	1843	1437	1546	1487	1465	1588	1445	1686	1708	1613
Autres crédits	**9557**	**9606**	**9708**	**9741**	**9820**	**9872**	**9864**	**10047**	**10293**	**10304**	**10525**	**10647**	**10966**
Crédits à l'équipement	1437	1418	1432	1458	1494	1531	1530	1526	1537	1563	1611	1607	1636
Crédits à l'exportation	3420	3450	3398	3336	3302	3191	3141	3387	3488	3478	3574	3599	3892
Crédits à l'habitat	1743	1769	1775	1783	1805	1810	1752	1767	1828	1874	1958	1979	1969
Crédits à la consommation	765	780	754	783	815	850	842	889	895	904	950	945	874
Concours aux établissements financiers spécialisés	242	236	242	248	296	269	278	282	289	288	293	301	303
Créances douteuses et contentieuses	1324	1339	1412	1464	1466	1472	1581	1506	1503	1491	1479	1490	1555
Divers	626	614	695	669	642	749	740	690	753	706	660	726	737
Total *	**25693**	**25673**	**25484**	**25889**	**25225**	**24972**	**25456**	**26887**	**27933**	**27797**	**28699**	**28193**	**27123**
* dont :													
Crédits à court terme	22545	22504	22294	22656	21932	21633	22177	23590	24562	24342	25097	24563	23461
Crédit à moyen terme	2289	2293	2301	2342	2389	2426	2399	2398	2445	2489	2600	2620	2646
Crédit à long terme	859	876	889	891	904	913	880	899	926	966	1002	1010	1016

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 54 – Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

En millions de dirhams	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
1984												
Recours sur effets publics	298	298	440	717	283	324	903	1464	1373	2929	2825	1046
Recours sur effets privés	2282	2502	2256	3023	2728	2493	2456	2842	2587	2596	2549	2688
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	4	–	2	35	33	17	27	14	8	–	–	–
Total (1)	**2584**	**2800**	**2698**	**3775**	**3044**	**2834**	**3386**	**4320**	**3968**	**5525**	**5374**	**3734**
Moyenne quotidienne des recours	2961	2738	3067	3471	3486	2994	2864	3768	4132	4762	5545	4984
1985												
Recours sur effets publics	1003	1024	857	656	2369	1752	667	1711	1055	888	2437	146
Recours sur effets privés	2669	2692	3004	2864	2894	2981	3323	3199	3271	3236	3498	3607
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	6	6	1	–	–	–	–	–	–	–	–	3
Total (1)	**3678**	**3722**	**3862**	**3520**	**5263**	**4733**	**3990**	**4910**	**4326**	**4124**	**5935**	**3756**
Moyenne quotidienne des recours	3521	3780	3793	3819	4140	5640	4099	4508	4910	4546	6220	4024

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En millions de dirhams	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
1986												
Recours sur effets publics	1887	2395	1488	1321	1711	2385	2408	3230	3393	5160	6144	3325
Recours sur effets privés	3533	3459	3460	3315	3155	3115	3696	3700	3776	3743	3914	4165
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	–	–	–	–	–	–	–	–	6	4	4	–
Total (1)	**5420**	**5854**	**4948**	**4636**	**4866**	**5500**	**6104**	**6930**	**7175**	**8907**	**10062**	**7490**
Moyenne quotidienne des recours	4690	5153	5036	4536	4495	4984	5398	6963	6567	7949	9489	8549

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.

SOURCE: Bank Al-Maghrib

A. 55 – Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31.12.86
1. **Banques de dépôts** (1)	
A. **Comptes à vue:**	
Comptes ordinaires	non rémunérés
Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	8 (2)
Compagnies d'assurance, réassurance, organismes de prévoyance	5
B. **Comptes sur carnets**	8,5 (min.)
C. **Dépôts en dirhams convertibles**	libre
D. **Comptes à terme et bons de caisse**	
à 3 mois	8,50 (min.)
à 6 mois	10,50 (min.)
à 12 mois	12 (min.)
au-delà de 12 mois	taux libre
2. **Caisse d'épargne nationale**	9 (3)
3. **Organismes financiers spécialisés**	
A. **Crédit immobilier et hôtelier:**	
Bons à 5 ans réservés aux banques	12 (4)
Obligations à 15 ans	13
B. **Banque nationale pour le développement économique:**	
Obligations à 15 ans	13
Bons à 5 ans réservés aux banques	12
C. **Caisse nationale de crédit agricole:**	
Dépôts à vue	5 (max.)
Comptes sur carnet	9 (max.)
Bons à un an réservés aux banques	3

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 350-85 du 25 mars 1985.
(2) Arrêté du Ministre des finances n° 1309-83 du 14 novembre 1983.
(3) Arrêté du Ministre des finances n° 546-85 du 16 mai 1985.
(4) Arrêté du Ministre des finances n° 544-85 du 16 mai 1985.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 55 (suite) – Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31.12.86
A. Trésor	
Bons sur formules à 6 mois émis dans le public	10,50 (1)
(rendement réel à l'échéance de 6 mois: 10,78)	
(rendement réel en cas de remboursement après 3 mois: 10,677)	
Bons sur formules à moyen terme émis dans le public	13 et 14
Bons en compte courant (réservés aux banques et aux organismes financiers	
– à 1 mois	variable
– à 6 mois	4,25 (1)
(rendement réel à 6 mois: 4,293)	
(rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois: 4,040)	
– à 1 an	4,25 (2)
(rendement réel à 1 an: 4,438)	
– à 5 ans	6,50
Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents:	
– à 5 ans	7,50 (3)
Bons émis en emploi de la «réserve d'investissement»,	
– à 10 ans nominatifs	8 (4)
Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat:	
– à 10 ans	11
– à 15 ans	13 (5)

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 562-85 du 29 mars 1985.
(2) Arrêté du Ministre des finances n° 677-78 du 29 juin 1978.
(3) Arrêté du Ministre des finances n° 496-85 du 30 avril 1985.
(4) Arrêté du Ministre des finances n° 63-83 du 18 janvier 1983.
(5) Arrêté du Ministre des finances n° 497-85 du 30 avril 1985.

A. 56 – Structure des taux de refinancement de Bank Al-Maghrib
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31.12.86
A. Facilités à court terme aux établissements de crédit	
a) Escompte d'effets privés : taux de base	8,50
Créances nées sur l'étranger	7
Crédits de préfinancement des exportations	7
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	6
b) Escompte de bons du Trésor	8,50
c) Avances sur le marché monétaire (effets publics ou privés)	variable
d) Avances spéciales accordées aux banques	18
e) Refinancement de crédits aux établissements financiers	
– C.N.C.A.	4
– C.D.G. - C.I.H.	6,50
B. Crédits à moyen terme à l'économie	
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (1)	6,50
Moyen terme C.D.G. (effets F.E.C.)	5
C. Concours à l'Etat	
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire, Bank Al-Maghrib accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes:	
Avances sur bons C.N.C.A.	8,50
Mobilisation de traites douanières	8,50
Avances sur obligations cautionnées	8,50

(1) Caisse centrale de garantie.

A. 57 – Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31.12.86	
	Maximum	Unique
1. **Banques de dépôts** (1)		
A. Crédits à court terme		
– Mobilisables		
Créances nées sur l'étranger	9	
Crédits de préfinancement des exportations	9	
Autres crédits à court terme mobilisables	12	
Crédits avalisés par la Caisse marocaine des marchés	11 (2)	
– Non mobilisables		
Tous crédits	14	
B. Crédits à moyen terme		
– Mobilisables	14 (3)	
– Non mobilisables	15	
C. Crédits à long terme (au-delà de 7 ans)		
Tous crédits	16	
D. Encaissement avec crédit immédiat (escompte de chèque)	14 (4)	
2. **Banque nationale pour le développement économique**		
A. Crédits divers		15,5(5)
B. Leasing		15,5(5)

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 351-85 du 25 mars 1985.
(2) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux s'ajoutent pour «les avals inconditionnels» les commissions percues par la Caisse fixées à 2 % pour les opérations de préfinancement, 1,70 % pour les acceptations d'accompagnement, 1,40 % pour les acceptations de mobilisation. Pour les crédits sous forme «d'avals conditionnels», les taux appliqués ne devront pas dépasser 10,5 % pour les crédits de préfinancement, 10,20 % pour les crédits d'accompagnement et 9,90 % pour les crédits de mobilisation. A ces taux, s'ajoute une commission fixe de 0,50 % pour la couverture des frais de gestion des dossiers (Additif n° 9 de la décision réglementaire n° 16 de Bank Al-Maghrib).
(3) Le taux des crédits à moyen terme « Exportation » et « fournisseur » est fixé à 9 % (circulaires de Bank Al-Maghrib n° 1/CR/86 et 2/CR/86).
(4) Avec un minimum de 2 dirhams par chèque deplacé, bancable ou non, et de 5 dirhams pour les chèques sur l'étranger (Additif n° 6 à la décision réglementaire n° 16 de BankAl-Maghrib).
(5) Avec ristourne de 2 % pour certains investissements (code des investissements du 13 août 1973).

A. 57 (suite) – Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

Nature des opérations	Taux en vigueur au 31.12.86
3. **Caisse nationale de crédit agricole**	
A. **Siège Central et Caisses Régionales**	
1) **Court terme**	
Warrants	8
– Céréales et légumineuses	10
– Autres crédits	12
2) **Moyen terme**	
Crédits d'une durée inférieure ou égale à 7 ans	12,5
Crédits d'une durée supérieure à 7 ans	14
B. **Caisses locales** (1)	
1) **Court terme**	
Céréales et légumineuses	8
Prêts de moissons	3
Autres prêts	8,50
2) **Moyen terme**	
Tous crédits	11

(1) Sont concernées par ce régime les personnes physiques ayant un revenu fiscal inférieur à 6 000 dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 57 (suite) – **Structure des taux d'intérêt débiteurs**

(Taux annuels en pourcentage)

4. **Crédit immobilier et hôtelier**

	Régime au 31.12.86		
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaires	Taux effectifs (1)
I. Régime général			
Construction et acquisition à usage d'habitation personnelle (2)	inférieure à 200 000 DH	15	11
	comprise entre 200 000 et 300 000 DH	15	12
	comprise entre 300 000 et 500 000 DH	15	15
	supérieure à 500 000 DH	16	16
II. Régime foncier			
1. Construction de locaux commerciaux	–	15	15
2. Viabilisation des terrains	–	15	15
3. Préfinancement des promoteurs	–	15	15
III. Crédits hôteliers			
– Crédits à la construction	–	15 3)	13
– Crédits d'équipement	–	15	13
– Transport touristique	–	15	13

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 276-85 du 26 février 1985 fixant les ristournes d'intérêt.

(2) Les taux du régime général s'appliquent aux constructions à usage locatif.

(3) Le taux des crédits d'une durée supérieure à 15 ans est fixé à 16 %.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 58 – Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par Bank Al-Maghrib (1)

Cours du virement

	Fin décembre 1985		Fin mars 1986		Fin juin 1986		Fin septembre 1986		Fin décembre 1986	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	1,27454	1,27836	1,30050	1,30440	1,29798	1,30188	1,33467	1,33869	1,35535	1,35943
1 dollar E.U.	9,5966	9,6459	9,3284	9,3773	9,0904	9,1385	8,8275	8,8755	8,6877	8,7357
1 livre sterling	13,859	13,928	13,745	13,814	13,950	14,019	12,812	12,879	12,827	12,894
1 mark allemand	3,9077	3,9266	3,9983	4,0177	4,1382	4,1579	4,3674	4,3881	4,4875	4,5087
1 florin hollandais ...	3,4673	3,4842	3,5455	3,5627	3,6739	3,6915	3,8652	3,8835	3,9668	3,9856
100 francs belges	19,083	19,175	19,503	19,597	20,246	20,343	21,064	21,164	21,556	21,658
1 franc suisse	4,6127(2)	4,6352(2)	4,7768	4,8001	5,0636	5,0877	5,3803	5,4056	5,3681	5,3935
1000 lires italiennes	5,7137	5,7424	5,8646	5,8939	6,0245	6,0544	6,3196	6,3507	6,4349	6,4665
100 shillings autrichiens .	55,595	55,865	57,039	57,315	58,915	59,196	62,068	62,363	63,755	64,056
100 pesetas espagnoles ..	6,2490	6,2806	6,3438	6,3759	6,4782	6,5107	6,6346	6,6680	6,6039	6,6374
100 yens japonais	4,7737(3)	4,7968(3)	5,1709	5,1953	5,5483	5,5739	5,7412	5,7676	5,4505	5,4762

(1) Bank Al-Maghrib cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes: dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, mark finlandais, escudo portugais, dinar tunisien, dinar koweitien, rial saoudien et dirham des Emirats Arabes Unis.

(2) Cours du 26 décembre 1986.

(3) Cours du 28 décembre 1986.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 1382-87 du 11 rebia I 1408 (4 novembre 1987) complétant l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur n° 1485-75 du 5 hija 1395 (8 décembre 1975) portant création des départements d'enseignement et de recherche relevant d'établissements universitaires.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu le décret n° 2-75-662 du 11 chaoual 1395 (17 octobre 1975) portant création d'établissements universitaires et de cités universitaires, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur n° 1485-75 du 5 hija 1395 (8 décembre 1975) portant création des départements d'enseignement et de recherche relevant d'établissements universitaires, tel qu'il a été modifié et complété, notamment son article premier ;

Après avis du recteur de l'université Mohammed-V ;

Sur proposition du doyen de la faculté des sciences de l'éducation,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le paragraphe V de l'article premier de l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur n° 1485-75 du 5 hija 1395 (8 décembre 1975) susvisé, est complété ainsi qu'il suit :

« *Article premier.* — Il est créé au sein des établissements « universitaires désignés ci-après, les départements d'enseigne- « ment et de recherche suivants :

« .....

« V. — Faculté des sciences de l'éducation à Rabat,

« .....

« 7° Département de la didactique des langues. »

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 11 rebia I 1408 (4 novembre 1987).

MOHAMED HILALI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 3917 du 3 rebia II 1408 (25 novembre 1987).

Arrêté du Premier ministre n° 3-108-87 du 16 rebia II 1408 (8 décembre 1987) relatif au compte spécial n° 35-51 intitulé « Fonds de soutien aux services de la réglementation et du contrôle des prix et des stocks de sécurité ».

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1985 n° 4-84 promulguée par le dahir n° 1-84-192 du 5 rebia II 1405 (28 décembre 1984), notamment son article 46 ;

Vu la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandises, telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment ses articles 4 et 11 ;

Vu la loi n° 009-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) relative aux stocks de sécurité, telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment son article 4 ;

Après avis du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le pourcentage à effectuer au crédit du compte spécial n° 35-51 intitulé « Fonds de soutien aux services de la réglementation et du contrôle des prix et des stocks de sécurité » est fixé à quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du produit global des confiscations et des condamnations pécuniaires prononcées et des transactions intervenues en application des lois susvisées n° 008-71 et 009-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) et de la loi n° 02-82 relative aux attributions des mohtassibs et des oumanas des corporations, promulguée par le dahir n° 1-82-70 du 28 chaabane 1402 (21 juin 1982).

ART. 2. — Les sommes figurant au crédit du compte spécial n° 35-51 sont réparties ainsi qu'il suit :

— Quatre-vingts pour cent (80%) pour les dépenses de matériel et les primes du corps des contrôleurs des prix visés à l'article 11 de la loi n° 008-71 susvisée du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) ;

— Vingt pour cent (20%) pour les dépenses de matériel et les primes des agents chargés des enquêtes, recherches et études permettant la détermination des éléments de la fixation des prix et des agents chargés du contrôle des stocks de sécurité, visés respectivement à l'article 4 de la loi n° 008-71 et à l'article 4 de la loi n° 009-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971).

ART. 3. — Les sommes affectées conformément aux dispositions de l'article 2 ci-dessus sont réparties entre les dépenses de matériel et les primes des agents ainsi qu'il suit :

— Soixante-dix pour cent (70%) pour les dépenses de matériel nécessaire au renforcement du fonctionnement du service de contrôle et trente pour cent (30%) pour les primes à répartir entre les agents chargés du contrôle, visés à l'article 11 de la loi précitée n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) ;

— Cinquante pour cent (50%) pour les dépenses de matériel nécessaire au renforcement des services des enquêtes, recherches et études permettant la détermination des éléments de la fixation des prix et le contrôle des stocks de sécurité et cinquante pour cent (50%) pour les primes à répartir entre les agents relevant de ces services et visés à l'article 4 de la loi n° 008-71 et à l'article 4 de la loi n° 009-71 précitées du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971).

ART. 4. — Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions contraires relatives au même objet, sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 16 rebia II 1408 (8 décembre 1987).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Arrêté du ministre des finances n° 1538-87 du 24 rebia II 1408 (16 décembre 1987) relatif à l'émission, par le Trésor, d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de deux milliards sept cent cinquante-six millions sept cent trente mille dirhams (2.756.730.000 DH).

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la loi de finances pour l'année 1987 n° 29-86 promulguée par le dahir n° 1-86-352 du 28 rebia II 1407 (31 décembre 1986) et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2-86-814 du 28 rebia II 1407 (31 décembre 1986) portant délégation de pouvoir au ministre des finances en matière d'emprunts intérieurs,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sur l'autorisation d'emprunter donnée par la loi de finances susvisée n° 29-86, un emprunt d'un montant nominal de deux milliards sept cent cinquante-six millions sept cent trente mille dirhams (2.756.730.000 DH) sera mis en souscription.

ART. 2. — La souscription à cette émission est réservée aux entreprises visées à l'article premier du dahir n° 1-59-271 du 17 chaoual 1379 (14 avril 1960) organisant le contrôle de l'Etat sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou de collectivités publiques.

ART. 3. — L'emprunt sera représenté par des bons du Trésor en comptes courants. Les souscriptions seront reçues par Bank Al Maghrib et enregistrées dans des comptes ouverts dans ces livres au nom des prêteurs.

ART. 4. — L'amortissement de l'emprunt sera réalisé comme suit :

— Un cinquième (1/5) le 31 décembre 1987 ;

— Les quatre cinquièmes restants seront amortis en huit (8) semestrialités égales s'étalant du 30 juin 1988 au 31 décembre 1991 inclus.

Il sera remboursé à chaque souscripteur un nombre de bons dont le montant global sera égal :

— au cinquième de sa souscription pour l'échéance du 31 décembre 1987 ;

— au dixième de sa souscription pour chacune des échéances du 30 juin 1988 au 31 décembre 1991.

ART. 5. — Les bons produiront des intérêts au taux de six pour cent (6%) l'an. Ces intérêts seront décomptés à partir du 1er janvier 1989 sur l'encours de l'emprunt dégagé à cette date.

ART. 6. — Bank Al Maghrib est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 24 rebia II 1408 (16 décembre 1987).

MOHAMED BERRADA.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Décret n° 2-86-812 du 11 safar 1408 (6 octobre 1987) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la loi n° 012-71 du 12 kaada 1391 (30 décembre 1971) fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles ;

Vu le décret n° 2-62-344 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) fixant les échelles de rémunération et les conditions d'avancement d'échelon et de grade des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret n° 2-73-722 du 6 hija 1393 (31 décembre 1973) fixant les échelles de classement des fonctionnaires de l'Etat et la hiérarchie des emplois supérieurs des administrations publiques ;

Vu le décret n° 2-77-81 du 23 rebia I 1397 (14 mars 1977) dispensant les fonctionnaires de la condition d'âge requise statutairement pour leur recrutement dans un nouveau cadre de l'Etat ;

Vu le décret royal n° 988-68 du 19 safar 1388 (17 mai 1968) fixant la procédure de notation et d'avancement d'échelon et de grade des fonctionnaires des administrations publiques ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 2 kaada 1407 (29 juin 1987),

DÉCRÈTE :

Chapitre premier

Dispositions générales

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un corps de techniciens à caractère interministériel constitué des grades ci-après :

— Technicien de 2e grade ;

— Technicien de 1er grade ;

— Technicien principal.

ART. 2. — Les fonctionnaires appartenant à ce corps en position normale d'activité dans l'ensemble des administrations publiques.

ART. 3. — Les missions dévolues à ce corps seront définies par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique, sur proposition du ministre dont relève la catégorie de personnel visé à l'article premier ci-dessus.

ART. 4. — Le corps des techniciens comprend trois grades : technicien de 2e grade, technicien de 1er grade et technicien principal classés respectivement dans les échelles de rémunération nos 8, 9 et 10 instituées par le décret n° 2-73-722 du 6 hija 1393 (31 décembre 1973) susvisé.

ART. 5. — Les techniciens de 2e grade sont recrutés et nommés :

1° Directement sur titre parmi les candidats titulaires du diplôme de technicien ou d'un des diplômes équivalents dont la liste sera fixée par arrêté conjoint de l'autorité gouvernementale chargée de la formation professionnelle et de l'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique ;

2° Par la voie d'un examen d'aptitude professionnelle ouvert aux fonctionnaires du département intéressé appartenant à un cadre classé au moins à l'échelle de rémunération n° 6 et comptant au moins quatre ans de service effectif en cette qualité.

ART. 6. — Les techniciens de 1er grade sont recrutés et nommés :

1° Sur titre parmi les candidats titulaires du diplôme de technicien spécialisé ou d'un des diplômes équivalents dont la liste sera fixée par arrêté conjoint de l'autorité gouvernementale chargée de la formation professionnelle et de l'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique ;

2° Par la voie d'un examen d'aptitude professionnelle ouvert aux techniciens de 2e grade justifiant de 4 années d'ancienneté en cette qualité ;

3° Au choix, après inscription au tableau d'avancement parmi les techniciens de 2e grade ayant atteint le 7e échelon et comptant au moins cinq années d'ancienneté dans leur grade, ces nominations ne peuvent intervenir que dans la limite de 25% de l'effectif budgétaire du grade de technicien de 2e grade.

ART. 7. — Les techniciens principaux sont nommés :

1° Par la voie d'un examen d'aptitude professionnelle ouvert aux techniciens de 1er grade justifiant de 4 années d'ancienneté en cette qualité ;

2° Au choix, après inscription au tableau d'avancement parmi les techniciens de 1er grade ayant atteint au moins le 7e échelon et comptant au moins cinq années d'ancienneté dans leur grade. Ces nominations ne peuvent intervenir que dans la limite de 25% de l'effectif budgétaire du grade de technicien de 1er grade.

Chapitre II

Dispositions communes

ART. 8. — Les catégories de personnel visées à l'article premier ci-dessus relèvent de l'autorité du chef de l'administration de recrutement. Celui-ci assure leur gestion dans les conditions prévues par le statut général de la fonction publique. Il est en outre compétent pour instituer des commissions administratives paritaires dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

ART. 9. — Sous réserve des dispositions du décret n° 2-77-81 du 23 rebia I 1397 (14 mars 1977) susvisé, l'accès aux grades visés à l'article premier du présent décret est ouvert aux candidats âgés de 18 ans au moins et 40 ans au plus au 1er janvier de l'année en cours.

Cette dernière limite d'âge pourra être prorogée d'une durée égale à celle des services antérieurs valables ou validables pour la retraite sans toutefois qu'elle puisse être reportée au-delà de 45 ans.

ART. 10. — Les modalités d'organisation des examens d'aptitude professionnelle prévues aux articles 5, 6 et 7 sont fixées par arrêté du ministre intéressé approuvé par l'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique.

ART. 11. — Les candidats recrutés en application de l'alinéa 1er des articles 5 et 6 sont nommés en qualité de stagiaires et ne peuvent être titularisés qu'après un stage d'une année. A l'expiration du stage, ces agents seront soit titularisés au 2e échelon du grade, soit admis à effectuer une nouvelle et dernière année de stage. A l'issue de cette dernière année de stage s'ils ne sont pas titularisés, les agents stagiaires seront soit licenciés, soit pour ceux appartenant déjà à l'administration, réintégrés dans leur cadre d'origine.

En cas de prolongation de stage, il n'est pas tenu compte pour l'avancement de la période du stage excédant un an.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 12. — Les avancements et promotions sont prononcés dans les conditions fixées par le décret n° 2-62-344 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) susvisé.

Chapitre III

Le régime indemnitaire

ART. 13. — Le régime indemnitaire du corps des techniciens régi par le présent décret sera fixé par décret.

Les textes allouant des indemnités particulières à certaines catégories d'adjoints techniques ou d'adjoints techniques spécialisés demeurent en vigueur. Ils sont applicables aux fonctionnaires appartenant au corps interministériel des techniciens régi par le présent statut et exerçant les fonctions ouvrant droit auxdites indemnités.

Chapitre IV

Dispositions applicables aux cadres des adjoints techniques et des adjoints techniques spécialisés

ART. 14. — Les cadres des adjoints techniques et des adjoints techniques spécialisés sont placés en voie d'extinction et demeurent régis par le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967).

ART. 15. — Par dérogation aux dispositions de l'article 5 ci-dessus, les techniciens de 2e grade peuvent être nommés :

1° A la suite d'un examen d'aptitude professionnelle ouvert aux adjoints techniques comptant au moins quatre années de service effectif en cette qualité ;

2° Au choix, après inscription au tableau d'avancement parmi les adjoints techniques ayant atteint au moins le 7e échelon de leur grade.

Ces nominations sont prononcées annuellement dans la limite de 20% de l'effectif budgétaire des adjoints techniques dont dispose le département concerné à la date d'application du présent décret.

ART. 16. — Par dérogation aux dispositions de l'article 6 ci-dessus, les techniciens de 1er grade peuvent être nommés :

1° A la suite d'un examen d'aptitude professionnelle ouvert aux adjoints techniques spécialisés comptant au moins quatre années de service effectif en cette qualité ;

2° Au choix, après inscription au tableau d'avancement parmi les adjoints techniques spécialisés ayant atteint au moins le 7e échelon de leur grade.

Ces nominations sont prononcées annuellement dans la limite de 20% de l'effectif budgétaire des adjoints techniques spécialisés dont dispose le département concerné à la date d'application du présent décret.

ART. 17. — Les candidats nommés en vertu des dispositions des articles 15 et 16 sont reclassés dans leur nouveau grade à l'échelon numérique immédiatement inférieur à celui dont ils bénéficiaient antérieurement.

Ils conservent dans leur nouvel échelon l'ancienneté qu'ils détenaient dans l'échelon de leur ancien grade et ce dans la limite de la durée des services indiqués à la 1re colonne des rythmes d'avancement prévu à l'article 4 du décret n° 2-62-344 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) susvisé.

Les services accomplis en qualité d'adjoint technique et d'adjoint technique spécialisé sont pris en compte en tant que service effectué en qualité de technicien de 2e grade de technicien de 1er grade pour l'application du présent décret.

Chapitre V

Dispositions diverses

ART. 18. — Le présent décret, qui sera publié au *Bulletin officiel*, prend effet à compter du 29 rebia II 1407 1er janvier 1987).

Sous réserve des dispositions de l'article 14 ci-dessus, sont abrogées à compter de la même date toutes les dispositions statutaires contraires.

Toutefois les contrôleurs de la navigation aérienne demeurent régis par le décret n° 2-85-864 du 1er chaabane 1407 (31 mars 1987).

Fait à Rabat, le 11 safar 1408 (6 octobre 1987).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre de l'équipement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres,
MOHAMED KABBAJ.

Le ministre des finances,
MOHAMED BERRADA.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives,
ABDERRAHIM BENABDEJLIL.

Décret n° 2-86-813 du 11 safar 1408 (6 octobre 1987) modifiant et complétant le décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) portant attribution d'une allocation de technicité à certaines catégories de fonctionnaires.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-86-812 du 11 safar 1408 (6 octobre 1987) portant statut particulier du corps interministériel des techniciens ;

Vu le décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) portant attribution d'une allocation de technicité à certaines catégories de fonctionnaires, tel qu'il a été modifié et complété ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 2 kaada 1407 (29 juin 1987),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 29 rebia I 1407 1er janvier 1987) les articles 1 et 2 du décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) susvisés sont complétés ainsi qu'il suit :

« *Article premier.* — .....

.....

— Techniciens principaux ;
— Techniciens de 1er grade ;
— Techniciens de 2e grade. »

« *Article 2.* — Les taux annuels de l'allocation de technicité sont fixés ainsi qu'il suit :

.....

— Analyste — Adjoint de santé diplômé d'Etat spécialiste principal — Technicien principal	9.600 DH
— Adjoint de santé diplômé d'Etat spécialiste. — Programmeur principal — Technicien de 1er grade	6.180 DH
— Adjoint technique spécialisé — Adjoint de santé diplômé d'Etat — Programmeur — Technicien de 2e grade	5.220 DH

(Le reste sans changement.)

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 11 safar 1408 (6 octobre 1987).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires administratives,

ABDERRAHIM BENABDEJLIL.

TEXTES PARTICULIERS

ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 2-86-19 du 14 rebia II 1407 (17 décembre 1986) complétant le décret n° 2-73-657 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) relatif à l'organisation et au fonctionnement des formations hospitalières des Forces armées royales.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-83-351 du 6 moharrem 1405 (2 octobre 1984) portant délégation de pouvoir en matière d'administration de la défense nationale ;

Vu le dahir n° 1-72-092 du 21 safar 1392 (6 avril 1972) portant création de l'Office des logements militaires ;

Vu le décret n° 2-73-657 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) relatif à l'organisation et au fonctionnement des formations hospitalières des Forces armées royales ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 22 kaada 1406 (29 juillet 1986),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 4 du décret n° 2-73-657 du 16 safar 1394 (11 mars 1974) susvisé, est complété ainsi qu'il suit :

« *Article 4* — .....

.....

II. — A charge de remboursement, sauf en ce qui concerne les consultations qui sont pratiquées gratuitement :

A. — Par les organismes de prévoyance sociale :

.....

.....

8° Les personnels civils en service à l'administration de la défense nationale, dans les Forces armées royales, la gendarmerie royale, la garde royale et à l'Office des logements militaires, affiliés à la prévoyance sociale et leurs ayants droit.

(La suite sans changement.)

.....

B. — Par les intéressés eux mêmes :

.....

.....

4° Les personnels civils en service à l'administration de la défense nationale, dans les Forces armées royales, la gendarmerie royale, la garde royale et à l'Office des logements militaires, non affiliés à la prévoyance sociale. »

(La suite sans changement.)

ART. 2. — Le présent décret prend effet à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 rebia II 1407 (17 décembre 1986).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Décret n° 2-86-350 du 21 rebia II 1407 (24 décembre 1986) modifiant le décret n° 2-76-84 du 9 safar 1396 (10 février 1976) relatif à l'alimentation des militaires en service dans les provinces du Sahara récupéré.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-57-015 du 13 joumada II 1376 (15 janvier 1957) fixant le traitement des personnels militaires à solde mensuelle des Forces armées royales ;

Vu le dahir n° 1-58-051 du 30 rejeb 1377 (20 février 1958) fixant le traitement des officiers et des sous-officiers de la gendarmerie royale ;

Vu le décret n° 2-56-680 du 24 hija 1375 (2 août 1956) fixant le régime de solde, alimentation et frais de déplacement des militaires à solde spéciale progressive des Forces armées royales ainsi que les règles d'administration et de comptabilité, notamment son article 8 *bis* ;

Vu le dahir n° 1-59-193 du 15 safar 1379 (20 août 1959) portant règlement sur la comptabilité financière du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2-76-84 du 9 safar 1396 (10 février 1976) relatif à l'alimentation des militaires en service dans les provinces du Sahara récupéré ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 22 kaada 1406 (29 juillet 1986),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 du décret n° 2-76-84 du 9 safar 1396 (10 février 1976) susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article 2.* — L'alimentation des militaires visés à l'article « premier ci-dessus est assurée par les corps d'affectation des « intéressés dans les conditions fixées par le décret n° 2-56-680 « du 24 hija 1375 (2 août 1956) susvisé, à l'aide d'une prime « journalière d'alimentation spéciale, au même taux que les « militaires à solde spéciale progressive des Forces armées « royales. »

ART. 2. — Le présent décret, qui sera publié au *Bulletin officiel*, prend effet à compter du 21 rejeb 1406 (1er avril 1986).

Fait à Rabat, le 21 rebia II 1407 (24 décembre 1986).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

Décret n° 2-86-351 du 21 rebia II 1407 (24 décembre 1986) modifiant le décret n° 2-76-260 du 28 joumada I 1396 (28 mai 1976) relatif à l'institution d'un régime provisoire de solde et d'alimentation des militaires appelés et des militaires de réserve rappelés, affectés dans les provinces du Sahara récupéré.

LE PRE[illegible] MINISTRE,

Vu le d[illegible]et royal n° 332-66 du 21 safar 1386 (10 juin 1966) fixant le ré[illegible]me de solde et d'alimentation des militaires appelés accomplissant le service actif et des militaires de réserve rappelés ;

Vu le dahir n° 1-59-193 du 15 safar 1379 (20 août 1959) portant règlement sur la comptabilité financière du ministère de la défense nationale ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Vu le décret n° 2-76-260 du 28 joumada I 1396 (28 mai 1976) relatif à l'institution d'un régime provisoire de solde et d'alimentation des militaires appelés et des militaires de réserve rappelés, affectés dans les provinces du Sahara récupéré ;

Vu le décret n° 2-56-680 du 25 hija 1375 (2 août 1956) fixant le régime de solde, alimentation et frais de déplacement des militaires à solde spéciale progressive des Forces armées royales ainsi que les règles d'administration et de comptabilité et notamment son article 8 *bis* ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 22 kaada 1406 (29 juillet 1986),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 du décret n° 2-76-260 du 28 joumada I 1396 (28 mai 1976) susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article 3.* — .....

.....

« L'alimentation de ces personnels est assurée conformément « aux dispositions du dahir n° 1-59-193 du 15 safar 1379 « (20 août 1959) susvisé, à l'aide d'une prime journalière d'alimen- « tation spéciale, au même taux que les militaires à solde spéciale « progressive des Forces armées royales. »

ART. 2. — Le présent décret, qui sera publié au *Bulletin officiel*, prend effet à compter du 21 rejeb 1406 (1er avril 1986).

Fait à Rabat, le 21 rebia II 1407 (24 décembre 1986).

Dr AZZEDDINE LARAKI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.